

SECTION II – Contributions des observateurs reçues jusqu’au 31 mai 2003 inclus

Projet de Plan d’Action WSIS/PCIP/DT/2 (Texte affiché sur le Web le 21 mars 2003)	Contributions des observateurs reçues jusqu’au 31 mai 2003 inclus
Commentaires Généraux :	<p>APC-WNSP : Nous préconisons que la question de l’égalité entre les sexes soit spécifiquement identifiée dans ce document à la fois comme un Principe Fondamental et comme une question interdisciplinaire liée à chacune des Lignes d’Action qui y sont proposées¹.</p> <p>GLOCOM : Nous suggérons que les documents de travail fassent référence au travail de la Force DOT du G8 et soutiennent les activités actuelles de mise en œuvre du Plan d’Action de Gênes entreprises par le Réseau Force DOT informel en partenariat avec le Groupe de Travail sur les TIC des Nations Unies. Le rapport de la Force DOT, « Opportunités numériques pour tous : relever le défi », couvre de nombreuses questions traitées dans les deux documents de travail du WSIS. Le « Plan d’Action de Gênes » de la Force DOT offre une bonne base à partir de laquelle bâtir un plan d’action général pour la société de l’information. Le WSIS doit tirer parti de ces documents et d’autres sources existantes. Lorsque les « logiciels à code source ouvert » sont mentionnés, il serait plus précis de dire, dans tous les cas, « logiciels libres et à code source ouvert ».</p> <p>ISOC : Alors que six mois à peine nous séparent du Sommet, le fait qu’il n’existe pas encore une liste bien définie d’actions et d’initiatives qui puisse être approuvée lors du Sommet préoccupe l’ISOC. Les projets de Plan d’Action et de Déclaration de Principes établissent un grand nombre d’objectifs louables, mais ne définissent pas clairement comment ces objectifs peuvent être atteints et seront atteints. De plus, ces documents préparatoires tentent également de traiter presque tous les aspects de la société de l’information et de nombreuses questions ne sont pas directement liées à la technologie de l’information et des télécommunications. Nous espérons que le Sommet approuvera un document bien plus court qui se concentre au contraire sur quelques domaines spécifiques et où les gouvernements réunis s’engagent à prendre des actions spécifiques visant à encourager la poursuite de l’extension de l’Internet et de la société de l’information. Nous recommandons notamment que l’attention se concentre sur la façon dont les gouvernements peuvent encourager la concurrence sur le marché des TI et des télécommunications, promouvoir l’utilisation de normes ouvertes et de logiciels à code source ouvert, assurer la libre expression dans le cyberspace et encourager les applications de l’Internet dans le secteur public, telles que le cybergouvernement, le téléenseignement et la télésanté.</p> <p>MDPI : Nous recommandons que l’expression « droits de propriété intellectuelle » (DPR) soit évitée, étant donné qu’elle comporte un parti pris implicite et encourage les généralisations abusives et simplistes. En particulier, nous conseillons vivement de ne pas approuver implicitement, par l’utilisation de cette terminologie, l’école doctrinale juridique qui préconise que les productions de l’esprit aient le même statut que les biens immeubles. Cette terminologie est susceptible de mener implicitement à l’idée</p>

¹ Extrait d’une lettre ouverte à M. Adama Samassekou <http://www.genderit.org/wsisis/Open-Letter-En.doc>

	<p>que les droits d'auteur pourraient avoir une durée illimitée. Cette terminologie implique également qu'il convient de traiter les brevets, droits d'auteur et marques commerciales au sein d'un même cadre juridique, alors que nous recommandons que ces questions soient traitées comme des concepts distincts ayant chacun leur propre arrière-plan philosophique, culturel, technique, économique, politique et juridique.</p> <p>South Center : les plans d'action doivent tenir compte des pratiques nationales et des stades de développement nationaux dans le domaine des TIC, mais également des indicateurs socio-économiques généraux de chaque pays. Le Sommet pourrait fournir un modèle fondé sur les indicateurs les plus généraux et représentatifs permettant de mesurer l'état d'avancement. Le Rapport PNUD sur le développement humain, les Rapports de l'UNESCO et de l'UIT et les approches nationales et régionales fournissent déjà de bons points de départ pour une analyse ultérieure. Les éléments clef comprennent au moins les objectifs à atteindre, le ou les bénéficiaires principaux, les partenaires impliqués, les ressources budgétaires et les calendriers, les procédures des organismes/institutions et l'évaluation des besoins technologiques.</p> <p>Le Plan d'Action devrait porter une attention particulière à la constitution et au renforcement de capacités nationales, notamment en ce qui concerne les institutions. Cet effort devra porter particulièrement sur l'éducation de base, la formation, les capacités de recherche et développement (publiques et privées), l'infrastructure et les réseaux nationaux, les dispositions réglementaires. D'autres questions plus spécifiques devront être abordées, telles que, entre autres, les systèmes d'exploitation, les bases de données, les applications, les services TIC, la classification des biens et services (et des processus) dans le domaine des TIC, et les questions de comptabilité, concession de licences et droits de propriété. Le principal sera de faire en sorte que les pays soient suffisamment préparés pour absorber les technologies, réaliser la transition vers la communauté internationale et interagir avec elle. Cela implique qu'ils renforcent progressivement leurs capacités de production en développant des équipements, logiciels, contenus et compétences à tous les niveaux.</p> <p>Il est préférable de laisser aux autorités nationales, aidées des partenaires compétents, le soin de définir l'éventail des activités requises et leur séquentiation. Le Projet de Plan d'Action est général et traite des éléments communs et des ressources de soutien aux activités nationales. Le processus préparatoire devrait tenter d'identifier des priorités correspondant aux ressources.</p> <p>Taking ITGlobal : Le Plan d'Action devrait être subdivisé en domaines d'activité principaux. Plusieurs structures possibles ont déjà été proposés par les gouvernements et la société civile (celle de l'Union Européenne effectue des regroupements autour des différentes applications « électroniques », celle du Canada établit 5 thèmes, etc.), et nous nous soucions peu de savoir quelle approche sera adoptée en fin de compte pour les intitulés, du moment qu'elle est uniforme et générale.</p> <p>Chaque domaine d'activité devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une brève présentation générale de la situation présente et des possibilités futures ; - une liste de types spécifiques de démarches et d'approches qui doivent être mises en place pour
--	---

		<p>permettre des avancées globales sur cette question, fournissant un aval politique et des lignes directrices aux institutions mondiales, aux gouvernements nationaux, au secteur privé et à la société civile ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une référence formelle aux Initiatives de Partenariat spécifiques (similaires aux Résultats de Type II du Sommet Mondial sur le Développement Durable, ou aux « Initiatives Clef » émanant de la Force DOT) qui sont actuellement établies suite au Sommet Mondial sur la Société de l'Information, spécialement ceux dont la portée est internationale et qui impliquent la participation de divers partenaires. Ces références pointeraient vers des exposés détaillés en Annexe (qui pourraient prendre la forme de Protocoles d'Accord entre les divers partenaires). De telles Initiatives de Partenariat sont vitales pour pouvoir avancer vers des actions concrètes au cours de la seconde phase du Sommet conduisant à Tunis. <p>Tiye International : Les enfants de familles monoparentales et de familles pauvres devraient avoir accès à des ordinateurs. Il s'agit d'une étape importante pour empêcher la transmission de la pauvreté à la génération suivante et pour que les personnes concernées puissent affronter des formes multiples de discrimination.</p> <p>Les gouvernements devraient donner à la société civile et aux ONG la possibilité d'organiser leurs groupes cibles de façon à fournir des informations sur leurs besoins et leurs possibilités de sortir de l'exclusion sociale.</p> <p>Soutenir des initiatives de formation en matière de gestion et de production de l'information visant les organisations de base dans les pays en voie de développement, mais également dans les parties les plus pauvres des pays développés, et les ONG qui s'occupent des personnes souffrant de formes multiples de discrimination.</p>
1.	<p>La société de l'information est un concept en cours d'évolution, dont la réalisation est dirigée par toutes les sociétés. Au cours de ce processus, chacune d'elle peut tirer des enseignements des expériences des autres. Actuellement, la société de l'information a atteint différents stades de développement dans les différents pays et régions du monde. Il est donc nécessaire, et plus efficace, de concevoir un Plan d'Action flexible qui pourrait être utilisé comme un cadre de référence, un guide et une source d'inspiration à différents niveaux régionaux et nationaux, établi conformément aux objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p>	<p>DT/2 : [1] La société de l'information est un concept en cours d'évolution qui englobe les moyens de communication traditionnels tels que la presse, la radio, la télévision et les infrastructures existantes de télécommunication, ainsi que les nouveaux moyens de communication qui résultent des avancées des TIC.</p> <p>Forum des îles du Pacifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il devrait y avoir au début une déclaration d'ordre général sur les médias conventionnels. - Relativement à l'égalité entre les sexes, la Plate-forme de Pékin et la Déclaration de Tokyo devraient être spécifiquement mentionnées. - Les femmes devraient avoir une démarche plus proactive relativement à la gestion des TIC et participer plus efficacement. - En ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs, il est plus approprié d'utiliser le nombre d'utilisateurs plutôt que des mesures portant sur la technologie. - L'accès dans les zones isolées bénéficierait de l'utilisation d'institutions existantes telles que les bibliothèques, les centres communautaires, etc. - Les îles du Pacifique devraient mettre en commun leur expertise technique. <p>UER : Nous accueillons favorablement la définition de la société de l'information précisant qu'il s'agit d'un concept en cours d'évolution qui englobe les médias traditionnels aussi bien que les nouveaux</p>

		<p>médias.</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i>, Actuellement la société de l'information a atteint différents stades de développement dans les différents pays et régions du monde, <i>insérer</i> <u>Etant donné que la possibilité de communiquer est considérée comme l'un des droits de l'homme, la fracture actuelle en matière de possibilités de communication doit être traitée comme une priorité. La façon la plus efficace de traiter cette fracture consiste à.</u></p>
	<i>A. Liste de sujets</i>	<i>Liste de sujets</i>
	<p>1) Infrastructure de l'information et de la communication : financement et investissement, caractère abordable, développement et durabilité</p>	<p>Société civile africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de favoriser et de mettre en œuvre des points de transit Internet afin d'augmenter le trafic de réseau local/local et de diminuer le routage international du trafic pour les contacts locaux. - Un fonds de solidarité devrait être établi au bénéfice des pays africains et en voie de développement pour le développement des infrastructures de télécommunications. - L'Afrique a besoin d'un serveur racine et d'un appui solide des gouvernements (et des Fournisseurs de Services Internet) pour l'établissement du Registre Internet Africain Régional (Africa regional Internet Registry - AFRINIC) (avec un statut d'organisme à but non lucratif), de même que les autres RIR existants. - Le développement de l'infrastructure continentale africaine devrait être équitable et ne pas se limiter uniquement aux zones côtières et urbaines où les ressources naturelles sont exploitées et où les multinationales ont besoin de systèmes de télécommunications avancés. - Il est nécessaire de développer des infrastructures de communication proprement africaines, telles qu'un système satellite, afin de favoriser l'intégration régionale, réduire les coûts des télécommunications et rendre les signaux disponibles pour des utilisations publiques (le système RASCOM est considéré comme une mesure temporaire). - Les pays développés ne devraient pas profiter des occasions d'acheter des parts de spectre aux pays en voie de développement, car le spectre est une ressource commune et publique à l'échelle mondiale. - Le transport de la voix sur IP est une solution importante pour les télécommunications, qui devrait être activement promue car elle réduit les coûts d'appel. - Lors du développement des infrastructures, faire en sorte que l'emplacement, le coût, l'accessibilité et choix de la technologie soient appropriés et conviennent aux communautés. Cela inclut, à court terme, des technologies appropriées aux infrastructures existantes. - Intégrer la question des sexes aux politiques. Les initiatives de développement durable doivent favoriser le rééquilibrage entre les sexes. Les sexes spécifiques devraient être prises en compte comme un élément fondamental lors du développement et de l'application des politiques, et non comme

		un élément secondaire ou ajouté après-coup.
2.	<p>Comblar la fracture numérique : nous sommes déterminés à prendre des mesures pour combler la fracture numérique. Celle-ci est tout à la fois une cause et une conséquence des différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les pays et au sein même des pays, y compris en termes d'éducation, de santé et d'accès au savoir.</p>	<p>DT/2 : [2] ajouter emploi après aspects culturels</p> <p>Société civile africaine : ajouter à « Comblar la fracture numérique : nous sommes déterminés à prendre des mesures pour combler la fracture numérique. Celle-ci est tout à la fois une cause et une conséquence des différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les pays et au sein même des pays, y compris en termes d'emploi, d'éducation, de santé et d'accès au savoir. »</p> <p>APC-WNSP : Développer et appliquer une planification tenant compte des sexes en matière de budget pour l'attribution de ressources publiques et dans le cadre de partenariats public/privé pour l'investissement dans les infrastructures, projets et programmes liés aux TIC. Développer des technologies à bas coût et des interfaces informatiques qui ne soient pas basées sur le texte, utilisant des logiciels iconographiques et la technologie de reconnaissance vocale, pour faciliter l'accès aux TIC des femmes pauvres et analphabètes.</p> <p>FAO : « ... d'éducation, de santé, d'agriculture et d'accès au savoir »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> : « Comblar la fracture numérique : nous sommes déterminés à prendre des mesures pour combler la fracture numérique. Celle-ci est tout à la fois une cause et une conséquence des différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les pays et au sein même des pays, ainsi qu'entre les femmes et les hommes, y compris en termes d'éducation, de santé et d'accès au savoir. »</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> Comblar la fracture numérique... <i>Insérer</i> <u>La communication est l'un des droits de l'homme. Par conséquent, nous...</u></p>
3.	<p>Accès universel : afin d'instaurer un accès abordable et universel, assurant les services de base, il est essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité ; • de développer la connectivité dans les institutions ouvertes au public telles que les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste, etc ; • d'étudier et promouvoir des solutions en matière de TIC adaptées à l'environnement dans les zones éloignées et les zones rurales ; 	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter</i> : <u>Accès universel</u> : afin d'instaurer un accès abordable et universel, assurant les services de base, il est essentiel :</p> <p>– <u>d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité ;</u></p> <p><u>Les nouvelles technologies ne sont pas indispensables pour fournir la connectivité. Au contraire, si l'on utilise par exemple la connexion commune utilisant un MODEM à 56 k, les nouvelles technologies peuvent ne pas être utilisées pour assurer la connectivité. L'Etat, en tant que responsable, doit tenir compte de la disponibilité des services de base. Il est nécessaire d'établir également dans le document qui sera chargé de définir la portée « raisonnable » ou « appropriée » d'un objectif spécifique.</u></p> <p>Consumer International : <i>Point 3</i> : - d'étudier et promouvoir des solutions en matière de TIC adaptées à l'environnement dans les zones éloignées et les zones rurales, <u>tels que des régimes de subvention hors concurrence.</u></p> <p>CSDPTT : Accès au réseau de télécommunications : priorité aux <i>zones rurales</i> grâce aux technologies radio terrestres ou – le cas échéant – satellitaires.</p> <p>Réhabilitation des réseaux urbains (métropoles, zones/centres économiques) qui contribuent, au prix d'un investissement minimal, à une rentabilité élevée et à garantir une base d'utilisateurs généralement stable</p>

<ul style="list-style-type: none"> • d'établir des points d'accès communautaires multifonctionnels afin d'assurer un accès intégratif à l'information et aux services sociaux, particulièrement dans les zones rurales ; • de faire évoluer le concept d'accès/service universel de façon à ce qu'il reflète les avancées et les possibilités offertes par la technologie, les infrastructures existantes, le développement du marché et les changements dans la demande des utilisateurs ; 	<p>et solvable aux opérateurs publics.</p> <p>Ecurie Maloba : Infrastructure de l'information et de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'infrastructure devra être ouverte et accessible à tous. Elle doit à cet effet être accueillie par les Etats comme une restructuration positive des outils d'information et de communication. Vu son importance capitale elle devra être aussi diversifiée qu'adaptée aux réalités de chaque peuple ; - Des plans nationaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures traditionnelles (voies routières, téléphone, télévision...) doivent être arrêtés pour préparer l'avènement des infrastructures modernes ; <p>Un programme africain d'accompagnement et de financement de l'infrastructure de la société de l'information conduit par le NEPAD devra résulter du sommet.</p> <p>FAO : « ... Fournir la connectivité <u>aux femmes et aux hommes</u> »</p> <p>« public telles que <u>les établissements d'éducation et de formation</u>, les bibliothèques, les bureaux de poste, les hôpitaux, etc ; »</p> <p>« les infrastructures existantes, le développement du marché et <u>les changements dans la demande des utilisateurs femmes et hommes.</u> »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier :</i> « - d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir la connectivité <u>aux femmes et aux hommes</u> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer la connectivité dans les institutions ouvertes au public telles que <u>les établissements d'éducation et de formation</u>, les bibliothèques, les bureaux de poste, <u>les hôpitaux</u>, etc - d'étudier et promouvoir des solutions en matière de TIC adaptées à l'environnement dans les zones éloignées et les zones rurales. - d'établir des points d'accès communautaires multifonctionnels afin d'assurer un accès intégratif à l'information et aux services sociaux, particulièrement dans les zones rurales. - de faire évoluer le concept d'accès/service universel de façon à ce qu'il reflète les avancées et les possibilités offertes par la technologie, les infrastructures existantes, le développement du marché et les changements dans la demande des utilisateurs <u>femmes et hommes.</u> » <p>FIAB : Accès Universel : Nous suggérons que la référence aux bibliothèques dans ce paragraphe soit développée en intégrant le texte suivant : « Les bibliothèques peuvent fournir un environnement propice à la réflexion, doté d'un personnel formé, capable de permettre aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences et d'avoir accès à des informations faisant autorité ».</p> <p>IPA: Accès universel : Ce principe devrait être mis en avant dans la mesure où il se rapporte à l'infrastructure des télécommunications. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il est important de préciser, partout où ce concept est mentionné, que le « libre accès à l'information » ne peut et ne doit pas signifier « accès gratuit ». La création et la diffusion des contenus en format numérique exige en effet du temps, des efforts, des compétences et un investissement financier. Ces entreprises doivent être récompensées.</p>
---	--

	<p>De plus, la lutte contre l'analphabétisme n'est pas mentionnée parmi les actions à entreprendre. Cela n'est tout simplement pas acceptable et devrait être corrigé. Les bibliothèques et leurs services ainsi que les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu doivent être financés de façon appropriée. Ils ne devraient pas être négligés en conséquence de l'enthousiasme que suscitent les infrastructures de télécommunications. En outre, il convient de fournir aux enfants, parents et enseignants de nouveaux modèles d'apprentissage incluant l'apprentissage à distance ainsi que les manuels et les documents de référence en ligne. Sans une protection appropriée des bases de données, cela ne sera pas faisable. Enfin, les éditeurs devraient être ajoutés aux bibliothécaires, archivistes, scientifiques, enseignants et journalistes en tant que producteurs de contenu dans le projet de plan d'action. L'accès universel demeure un concept inapplicable aussi longtemps que l'analphabétisme continuera d'être une plaie dans la plupart des pays en voie de développement.</p> <p>UIT : Développement de l'infrastructure et accès abordable à des services de TIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le développement de l'infrastructure des télécommunications, qui inclut les réseaux d'accès et les réseaux à grande distance, la priorité doit être donnée aux réseaux des zones rurales et à ceux qui desservent des zones distantes et isolées. A cet égard, les TIC (telles que les télécommunications sans fil, avec les service radio et satellite) peuvent offrir des solutions opportunes et économiques. - Le développement et l'intégration de l'Internet est un autre élément fondamental qui, en association avec les télécommunications, formera la base double de l'intégration et du développement des infrastructures pour l'édification de la société de l'information. - Afin de faciliter un accès plus étendu aux TIC pour tous, une exigence fondamentale concerne la disponibilité d'un contenu utile et intéressant pour les utilisateurs, et qui se présente dans une langue qu'ils peuvent comprendre. Des initiatives visant au développement d'un tel contenu doivent être entreprises surtout au niveau national, mais pour les pays en voie de développement et les pays les moins avancés, il convient d'envisager un programme d'assistance avec des apports techniques et financiers provenant de sources appropriées du système des Nations Unies. - Des équipements terminaux abordables et accessibles pour les utilisateurs finaux représentent une part essentielle de l'infrastructure de la société de l'information, indispensable pour combler la fracture numérique. L'adoption étendue de normes internationales (intégrant les Recommandations de l'UIT) favoriserait un déploiement plus large des infrastructures de TIC. <p>Les actions suivantes sous soumises au processus préparatoire du WSIS afin d'être examinées :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Un programme global visant à fournir une connectivité durable à chaque village, dans le contexte de politiques et de programmes de développement nationaux, sous la direction des autorités nationales compétentes et en partenariat avec le secteur privé et la société civile, en utilisant les technologies les plus appropriées et les plus abordables. b) Des actions et des mécanismes à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour permettre de fournir un éventail plus étendu de services de TIC, avec des performances supérieures et à des coûts
--	---

	<p>abordables.</p> <p>c) Des actions concrètes pour l'établissement, à l'échelle nationale, de points d'accès au réseau (NAP) liés au réseau Internet mondial.</p> <p>d) Il convient que toutes les agences responsables de l'aide au développement, y compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), les Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les Etats Membres donateurs et destinataires de l'Union, envisagent d'accorder une plus grande priorité à l'attribution de ressources. Des stratégies pour attirer des ressources, un soutien financier, des mesures d'incitation à l'investissement et des projets sont requis afin de motiver et promouvoir l'investissement visant au développement de la société de l'information et à l'établissement de l'infrastructure, des systèmes et des services requis dans les zones rurales et dans les communautés distantes et isolées.</p> <p>e) Des actions concrètes pour relever le défi que représente la convergence.</p> <p>f) Une initiative spéciale pour mettre en lumière et faire prendre conscience de l'importance que représente le développement de normes techniques pour la société de l'information mondiale, et pour limiter les recoupements des travaux dans ce domaine.</p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter : « - de partager l'infrastructure principale lorsque quelques entités privées la monopolisent afin d'assurer la libre concurrence. - d'étendre le domaine du service public pour qu'il englobe les services sans fil »</p> <p>Ligue des Etats Arabes : Modifier : « - d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité, <u>et spécialement les systèmes satellite et sans fil.</u> »</p> <p>Rehabilitation International : Accessibilité - Des précisions doivent être apportées sur le concept d'accessibilité afin d'y inclure spécifiquement la notion d'accessibilité aux personnes handicapées. - La déclaration et le plan d'action doivent comprendre un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des technologies et des contenus aux personnes handicapées ainsi que l'accès aux technologies d'adaptation. - La déclaration et le plan d'action doivent comprendre un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des environnements et des équipements aux personnes handicapées. - La déclaration et le plan d'action doivent contenir des objectifs et des stratégies concrètes en matière de prestations gouvernementales en biens et services accessibles.</p> <p>SchoolNetAfrica : Ajouter un nouveau point : <u>De concevoir l'information de façon multimodale afin qu'il soit possible d'y accéder par divers services, tels que la radio, la télévision, la télévision numérique, les PC, les ANP, les téléphones mobiles.</u></p> <p>Taking ITGlobal : Soutenir les initiatives conduites par des jeunes qui contribuent à combler la fracture numérique, telles que les maisons de jeunes ayant un accès aux réseaux, les télécentres, les fournisseurs de services Internet sans fil, etc.</p>
--	--

<p>UNESCO : apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale : Favoriser l'accès universel</p> <p>United Methodist Church : Ajouter les points supplémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer et privilégier les systèmes technologiques adaptés aux environnements locaux (par exemple, radio communautaires, journaux locaux, lettres d'informations locales et autres formes de médias communautaires et sans but lucratif) - d'encourager, par des cadres réglementaires, une couverture médiatique représentant des points de vue variés, et décourager les monopoles médiatiques - de mobiliser les engagements financiers, scientifiques, commerciaux et citoyens pour le développement de sources d'énergie alternatives et renouvelables en tant que bien collectif, une condition indispensable pour assurer l'accès universel aux infrastructures de communication <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme : Supprimer les obstacles dans les infrastructures des TIC qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles et promouvoir l'établissement d'une infrastructure de TIC abordable et accessible pour toutes les femmes et les filles, en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des filles vivant dans des pays en cours de pacification ou de reconstruction.</p> <p>UPU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'UPU accueille favorablement les mentions du rôle joué par le secteur postal, au paragraphe 19 « Points d'accès communautaires » de la Déclaration de Principes et au paragraphe 3 du Plan d'Action. En fait, les bureaux de poste à travers le monde assurent un éventail efficace et abordable de services de communication de base permettant aux particuliers ainsi qu'aux organisations du secteur public et privé de communiquer. Ils facilitent ainsi l'accès à l'information et au savoir, particulièrement dans les zones rurales et distantes. - En étendant aux services en ligne leur engagement à assurer un service universel, les services postaux peuvent faire en sorte que les citoyens aient un accès de meilleure qualité et plus aisé à la connectivité Internet et aux services d'email. Un nombre croissant d'administrations postales membres de l'UPU ont intensifié leur coopération avec le secteur des télécommunications afin de développer des « télé-kiosques » et des centres de communications, notamment dans les pays en voie de développement. <p>Fédération mondiale des associations pour les nations Unies : Infrastructure sûre et fiable :</p> <p>Accès Universel : afin d'instaurer un accès abordable et universel, assurant les services de base, il est essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité. <u>Il convient de noter que la recherche dans le domaine des nouvelles technologies TIC devrait donner la priorité aux moyens de surmonter les handicaps des personnes analphabètes dans les pays en voie de développement.</u> - de développer la connectivité dans les institutions ouvertes au public telles que les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste, etc. Commentaire : le Projet de Déclaration et le Projet de Plan d'Action du WSIS, ainsi que les documents PerpCom2, proposent tous d'utiliser « les bureaux de poste,

		<p>bibliothèques et écoles » en tant que points d'accès publics à l'Internet. Il se peut que cela ne soit pas une solution réaliste dans les pays en voie de développement, étant donné que ces établissements peuvent manquer de l'espace, des ressources financières ou d'autres caractéristiques requises pour adopter cette fonction supplémentaire. Dans de nombreux endroits, ces établissements peuvent même ne pas exister ; ils peuvent exister en nombre insuffisant ou bien être déjà exploités bien au-delà de leurs capacités. D'autres solutions seront peut-être requises.</p> <p><i>Ajouter point supplémentaire :</i> - <u>La mobilisation de sources d'énergie renouvelables et décentralisées est une condition préalable pour assurer l'accès universel aux infrastructures de réseau. Une attention particulière doit être portée aux communautés rurales et isolées ; néanmoins, le développement de sources d'énergie renouvelables et décentralisées exige souvent une technologie coûteuse et des conditions spécifiques.</u></p>
4.	<p>Haut débit : il est essentiel de renforcer l'infrastructure de réseau haut débit à l'échelle régionale et internationale, afin de répondre aux besoins des pays et de leurs citoyens et d'assurer la prestation de nouveaux services.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Le terme de haut débit (ou bande large) n'indique pas un changement technologique, étant donné que la bande large est une des caractéristiques du type de connexion. La population doit avoir la possibilité d'ACCEDER à ce type de services à des coûts très inférieurs aux coûts actuels. On peut donner comme exemple d'application la numérisation du réseau téléphonique pour fournir des accès numériques RNSI avec une connexion à bande intermédiaire de 64kbpbs.</p> <p>ITSO Ajouter : - <u>Lancement par l'UIT, en coopération avec les parties intéressées, des études techniques, opérationnelles et réglementaires requises pouvant promouvoir l'émergence d'une infrastructure satellite universelle à large bande, afin d'améliorer le niveau de connectivité à un coût raisonnable dans les zones mal desservies.</u></p>
5.	<p>Equipement à faible coût : il sera essentiel de créer et fournir des équipements d'accès à faible coût pour réduire la fracture numérique.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les exemples de création d'équipement informatique, comme dans les pôles de développement informatique en Inde, devraient être pris en compte.</p> <p>FAO : Equipement à faible coût : il sera essentiel de créer et fournir des équipements d'accès à faible coût pour réduire à la fois la fracture numérique et l'inégalité entre les sexes dans l'accès aux TIC.</p> <p>IANWGE : Modifier : ... « ... pour réduire à la fois la fracture numérique et l'inégalité entre les sexes dans l'accès aux TIC.</p> <p>United Methodist Church : <i>Après,</i> « il sera essentiel de créer et fournir des équipements d'accès à faible coût pour réduire la fracture numérique. » <i>Insérer</i> Les ONG, qui opèrent au niveau local, doivent intégrer le fait que l'accès à des équipements de communication à faible coût est essentiel pour permettre un développement social et économique durable. La société civile et l'état doivent privilégier les équipements à faible coût.</p>

<p>6. Connectivité à faible coût : les politiques d'accès universel devront promouvoir le meilleur niveau de connectivité possible pour les zones mal desservies à un prix raisonnable. Notamment, les capacités non utilisées des satellites devraient être utilisées pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter</i> : Dans ce point, l'utilisation des termes « prix raisonnable » n'est pas en cohérence avec le reste du document. Parmi les solutions possibles, l'augmentation de la densité du câblage est omise, et la seule solution proposée est l'accès par satellite, une solution oiseuse car s'il s'agit d'une possibilité réelle, elle n'est pas applicable dans ce contexte. Il est par contre important d'envisager des nœuds de connexion sans fil du type x11b.</p> <p>FAO : « la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement. <u>En établissant des tarifs régionaux (différenciant, par exemple, les zones rurales et urbaines).</u> »</p> <p>FIAB : Connectivité à faible coût : Nous sommes tout à fait d'accord avec le fait que des politiques d'accès universel devraient être introduites pour assurer une connectivité à faible coût. Le plan d'action devrait inclure une déclaration recommandant aux Etats Membres de faire en sorte que les politiques d'accès universel touchent toutes les bibliothèques qui fournissent de l'accès au public général. En principe, cet accès devrait être gratuit au point de livraison.</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> : « ...dans les pays en voie de développement. <u>Par exemple, en établissant des tarifs régionaux (différenciant, par exemple, les zones rurales et urbaines).</u> »</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> : Connectivité à faible coût : les politiques d'accès universel devront promouvoir le meilleur niveau de connectivité possible pour les zones mal desservies à un prix raisonnable. Notamment, les capacités non utilisées des satellites devraient être utilisées pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement. <u>Le potentiel de technologies telles que la télévision numérique et la téléphonie mobile devrait être exploré afin que les utilisateurs qui disposent déjà de ces services puissent avoir accès à l'information, la contrôler, et tirer pleinement parti des avantages de la société de l'information.</u></p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « ...améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement » <i>Insérer</i> <u>La société civile et l'état doivent encourager les initiatives en matière de connectivité à faible coût.</u></p>
<p>7. Convergence : la convergence technologique devrait être gérée de façon à intégrer les nouveaux TIC et les TIC traditionnels, en vue de créer des formes alternatives d'accès pouvant contribuer à réduire la fracture numérique.</p>	<p>DT/2 : [7] Afin de réduire des coûts d'investissement et d'exploitation très élevés, une utilisation partagée de l'infrastructure de transport et diffusion est recommandée pour les télécommunications et la radiodiffusion.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : La réduction de la fracture numérique a peu à voir avec le mélange des anciennes et nouvelles technologies, étant donné que les technologies que possède l'humanité actuellement ont de fait régénéré ou remis en service des technologies plus anciennes, avec des systèmes d'exploitation libres.</p> <p>FAO: « ...la fracture numérique ainsi que les inégalités entre les sexes. »</p>

	<p>8. Interconnexion: La connectivité entre les principaux réseaux d'information devrait être optimisée par la création de stations pivot régionales afin de réduire les coûts d'interconnexion et de permettre l'extension des réseaux d'accès.</p>	<p>Consumer International : <u>les gouvernements devraient adopter des règlements et des politiques visant à</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>assurer l'accès libre et non discriminatoire des fournisseurs de contenu et de services aux plates-formes à large bande détenues par d'autres organisations ;</u> - <u>assurer l'accès libre et non discriminatoire des fournisseurs de contenu aux systèmes de télévision numérique et interactive ; et</u> - <u>favoriser l'utilisation des normes TIC communes et ouvertes en ce qui concerne l'accès des fournisseurs de services et des utilisateurs aux nouveaux réseaux et services de TIC, tels que ceux de radiodiffusion numérique.</u>
8 A	8 A	<p>Consumer International : <u>Interopérabilité et compatibilité : les différents produits et services doivent être interopérables de façon à ce que, dans la pratique, il soit possible d'accéder à tout service par tout réseau approprié et en utilisant tout dispositif approprié.</u></p>
	<p>9. Frais d'interconnexion : Les frais d'interconnexion pour l'utilisation des réseaux et de l'infrastructure seront établis sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché.</p>	<p>DT/2 : [9] Il convient de créer un système de tarifs et de quotas équitable pour les services de télécommunications (réseaux principaux, accès local, télécommunications).</p> <p>APC : Il s'agit effectivement d'un point important. Néanmoins, le texte actuel est problématique dans la mesure où il propose que les frais d'interconnexion soient établis sur des « paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché ». Dans de nombreux cas, cependant, ce sont les paramètres liés au marché qui induisent des prix discriminatoires. Par exemple, dans le cas des coûts des réseaux fédérateurs de l'Internet, les consommateurs des petits marchés des pays en voie de développement contribuent de façon disproportionnée à une large portion de leur coût. De même, les utilisateurs et revendeurs dans les petits marchés des zones rurales payent des frais d'interconnexion plus élevés lorsque le prix est déterminé purement par des paramètres liés au marché.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Dans ce point, les paramètres déterminant ces frais d'interconnexion ne devront pas être régis par le marché mais au contraire par les besoins purement locaux. Par exemple, une entreprise de communications régionale détenue par une coopérative devra pouvoir accéder à des services à large bande à un coût différentiel qui tienne compte de la nature du service, au lieu d'être dicté par le marché, de façon à établir des prix corrects pour la consommation générale.</p> <p>CSDPTT : Le retour à la tarification des services vocaux internationaux selon le mode antérieur (partage 50/50 des recettes des communications internationales entre pays source et destination) permet de dégager une plus-value qui doit être affectée aux opérations décrites ci-dessus ; ces dispositions devront être rapidement étendues au trafic IP extérieur au continent. En outre la pratique du rappel de l'appelant (« call-back ») doit être proscrite, car elle prive les opérateurs africains de leurs revenus légitimes.</p> <p>FAO : « ... paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché qui n'exacerbent pas les</p>

		<p>inégalités. »</p> <p>IANWGE : Modifier : « ... paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché qui n'exacerbent pas les inégalités. »</p> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme: Supprimer les obstacles dans les infrastructures des TIC qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles et promouvoir l'établissement d'une infrastructure de TIC abordable et accessible pour toutes les femmes et les filles, en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des filles vivant dans des pays en cours de pacification ou de reconstruction.</p>
9 B		<p>ATD Quart Monde : Indicateurs : <u>Soutenir la mise en place de liens (réseaux) virtuels et physiques entre de petites ONG et associations qui agissent au quotidien contre la misère afin de leur permettre de partager leurs expériences de se renforcer mutuellement.</u></p>
	<p>10. Infrastructure régionale : des réseaux fédérateurs et points de transit régionaux des TIC devraient être mis en place afin de faciliter le trafic entre les pays.</p>	<p>DT/2 : [10] Infrastructure régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est essentiel pour l'Afrique de réhabiliter et développer le réseau PANAFTTEL existant et, là où cela s'avère nécessaire, de le compléter avec de nouvelles dorsales afin de créer un Réseau d'Interconnexion Africain étendu. Ce réseau devrait être complété par des points d'accès internationaux/intercontinentaux au réseau de télécommunications mondial. D'un autre côté, les régions isolées qui sont trop éloignées des réseaux terrestres devraient avoir un accès prioritaire aux systèmes satellites, particulièrement au satellite africain RASCOM (Réseau Régional Africain de Communications par Satellite). • En ce qui concerne le trafic IP, qui connaît une croissance rapide à court terme, un réseau de centres de transit pour Internet doit être conçu à l'échelle régionale afin de confiner le trafic IP intra-africain au sein du continent, avec le double objectif d'exploiter pleinement le réseau d'interconnexion africain et de réduire le volume du trafic intercontinental. <p>CSDPTT : <i>Au niveau régional et sous-régional, priorité au Réseau d'Interconnexion Africain (RIA) et à sa connexion au Câble sous-marin SAT3/WASC. Outre sa fonction de transport des services vocaux et de données, ce réseau doit être le réseau dorsal Internet de l'Afrique. La structure cible de ce réseau doit être définie et approuvée par l'ensemble des pays concernés. Ce Réseau résultera d'un double processus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * L'évaluation en termes d'opérabilité et d'évolutivité des artères de télécommunications conduite dans le cadre d'un inventaire exhaustif des infrastructures de réseau en service. Elle doit dégager la première famille des composantes à garder ou à réhabiliter en vue de leur intégration dans le réseau cible du RIA. * L'étude et la réalisation des segments nouveaux, complétant ceux résultant de l'étude ci-dessus qui constituent la deuxième famille des composantes du réseau cible du RIA. <p><i>Au niveau national, une attention particulière devra être accordée au dipôle « capitale administrative/capitale économique » que l'on retrouve dans un grand nombre de pays africains, cet axe constituant à la fois l'ossature du réseau et son segment le plus rentable. Sa réhabilitation si nécessaire et</i></p>

		son renouvellement devront être programmés afin que cet axe vital joue pleinement son rôle pour la collectivité nationale. Dans tous les cas, une artère à fibres optiques doit y être prévue en situation cible.
	<p>11. Protection de l'environnement : les gouvernements et le milieu des affaires devront lancer des actions et développer et mettre en application des programmes et projets pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut.</p>	<p>APC Nous accordons un soutien particulier au texte traitant de la protection de l'environnement et suggérons que cette question reçoive encore plus d'attention dans le Plan d'Action.²</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Des normes appropriées doivent être mentionnées relativement à la protection de l'environnement, telles que la norme ISO 14.000 qui établit un mode de gestion environnemental, dans les cas où elle s'applique, ainsi que les références ou sources nationales correspondant aux critères généraux de la norme BS8800.</p> <p>CSDPTT : La <i>disponibilité de sources d'énergie adaptées et fiables</i> – au premier rang les énergies renouvelables – doit être considérée comme un <i>préalable</i> au déploiement des services offerts par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre d'une « Société de l'Information ». Inversement, tout projet de réalisation de site et d'équipement de télécommunications doit systématiquement comporter une proposition de source d'énergie de type renouvelable avec en priorité les sources photovoltaïques.</p> <p>ETHZ/EPFL/EMPA : « <u>Protection de l'environnement : les gouvernements et le milieu des affaires devront lancer des actions et développer et mettre en application des programmes et projets pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut.</u> »</p> <p>1. <u>Demander à toutes les Institutions Financières Internationales compétentes (l'OMC, la Banque Mondiale, le FMI, les banques de développement régionales [y compris la BEI] et les Commissions régionales, etc) de développer et de présenter lors de la partie tunisienne du sommet WSIS en 2005, une stratégie portant sur l'utilisation des TIC pour le développement durable et en tant qu'outil efficace pour contribuer à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et à se conformer aux dispositions de tous les accords environnementaux ratifiés applicables.</u></p> <p>2. <u>Recommander que les gouvernements et le secteur privé étudient, et mettent en application d'ici 2005, différents instruments permettant de tirer profit au maximum des TIC sur le plan environnemental et d'accélérer le développement de solutions durables au sein de la société.</u></p> <p>3. <u>Intégrer la technologie de l'information et des communications au développement durable. Les principaux domaines d'action devraient inclure :</u></p> <p>a. <u>Dématérialisation et réduction des déchets</u></p> <p>b. <u>modes de consommation et de production (le rôle des TIC dans la réduction des impacts environnementaux)</u></p> <p>c. <u>Réduction de la puissance de maintien superflue des équipements et systèmes de TIC</u></p>

² Cf : <http://www.crisinfo.org/live/index.php?section=4&subsection=2&doc=15>

		<p>d. Augmenter leur durée de vie</p> <p>e. Améliorer les conditions du recyclage, en particulier pour les déchets qui résultent du commerce entre l'OCDE et les pays en voie de développement. La Suisse, par exemple, projette de publier un guide et d'éditer un site Web pour aider les pays en voie de développement à traiter les déchets électroniques, dont la quantité augmentera certainement avec l'entrée dans la société de l'information de ces pays déjà menacés par des risques environnementaux.</p> <p>Conseil Civil Coréen : Protection de l'environnement : les gouvernements et le milieu des affaires devront lancer des actions et développer et mettre en application des programmes et projets pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut. <u>Pour rendre le recyclage possible, les nouveaux équipements et logiciels des TIC devraient permettre la rétrocompatibilité. Même lorsque certains équipements et logiciels sont retirés de la ligne de production, le service après-vente devrait toujours être assuré pour les anciens produits.</u></p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter</i> : « ... mis au rebut. <u>Pour permettre le recyclage, les nouveaux équipements et logiciels des TIC devraient permettre la rétrocompatibilité. Même lorsque certains équipements et logiciels sont retirés de la ligne de production, le service après-vente devrait toujours être assuré pour les anciens produits.</u> »</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut. » <i>Insérer</i> <u>Il faut promouvoir l'éducation et les mesures incitatives pour encourager l'élimination écologiquement rationnelle du matériel et des composants des TIC mis au rebut.</u></p>
	<p>2) Accès à l'information et au savoir</p>	<p>Société civile africaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'aide ciblée des économies développées du monde aux économies moins développées, visant spécifiquement à donner les moyens requis pour améliorer l'accès à l'information au niveau national, y compris pour des objectifs de base tels que l'électrification. - Les forums où sont établies les politiques et où sont prises les décisions relatives aux TIC doivent assurer la représentation équitable de l'Afrique et la participation effective de tous les intéressés, non seulement les gouvernements et le secteur privé mais aussi les organisations de la société civile. - Il convient d'assurer dans les zones rurales l'accès à des sources d'énergie renouvelables et abordables pour l'électricité. - Appel au développement d'un fonds de solidarité numérique pour soutenir le développement de l'infrastructure et des capacités en Afrique.
	<p>12. Les particuliers et les organismes devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir et à l'information.</p>	<p>DT/2 : [12] Promouvoir et garantir l'accès pour tous, à partir du niveau communautaire.</p> <p>DT/2 : [12] Les informations scientifiques devraient être disponibles, ou au moins indexées, dans un contexte multilingue.</p> <p>Société civile africaine : « Les particuliers, les organismes et les communautés devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir et à l'information. »</p> <p>FAO : « Les femmes et les hommes et les organismes devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir</p>

		<p>et à l'information »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> : « Les femmes et les hommes et les organismes devraient... »</p> <p>UIT : Accès communautaire aux TIC</p> <p>- Les centres d'information communautaires, tels que les bureaux de poste, les bibliothèques, les écoles et ainsi de suite, sont des points centraux qui peuvent lancer ou renforcer la participation des habitants de la communauté à la société de l'information, particulièrement dans les zones rurales et isolées, en les aidant à faire partie intégrante, sur un pied d'égalité, de la culture de la société de l'information en évolution.</p> <p>Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS afin d'être examinées :</p> <p>a) Développement d'indicateurs de connectivité communautaire, avec le but d'accélérer l'accès de la population aux services des TIC.</p> <p>b) Divulgence d'expériences réussies dans l'application des TIC pour le développement.</p> <p>Forum des îles du Pacifique : Il convient d'aborder la question de l'accès des femmes, spécialement en éduquant et en formant sur les façons d'utiliser les TIC, et pas seulement en encourageant l'achat d'ordinateurs et la connexion à l'Internet.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> : « Les particuliers, les organismes <u>et les autres groupes, dont les communautés</u>, devraient bénéficier ... »</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement les remarques des Observateurs au point 12 A.</p>
12 A		<p>DT/2 : [12 A] Libre accès. Il faut encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de modèles de contenu où le contenu en format numérique serait disponible gratuitement tandis que les versions imprimées sur papier ou gravées sur CD pourraient être vendues via des circuits institutionnels ou commerciaux ; - le développement par les éditeurs de modèles de Libre Accès, dans un cadre commercial ou sans but lucratif ; - la création par les scientifiques de Revues à Libre Accès sans but lucratif, et encourager les scientifiques à soumettre leurs articles à ces Revues à Libre Accès ; - les revues payantes à adopter le modèle du Libre Accès ; - les auteurs à écrire des livres et du matériel multimédia à Libre Accès pour la recherche et l'éducation ; - les auteurs à maintenir une page Web personnelle où leurs résultats et rapports de recherche sont gratuitement disponibles ; - la création d'Archives Libres institutionnelles au niveau national et international ; - l'établissement d'un programme financé par les Nations Unies (ou ses agences) pour : <ul style="list-style-type: none"> - créer un portail mondial vers les revues et livres à Libre Accès ; - assurer le soutien financier des Revues à Libre Accès sans but lucratif ; - créer des Archives Libres scientifiques mondiales ;

		<ul style="list-style-type: none"> - distribuer aux pays en transition des CD gratuits contenant des contenus à Libre Accès ; - fournir un soutien financier à la création et au maintien d'archives à Libre Accès institutionnelles. - encourager la création et le maintien de sites miroirs avec des contenus en Libre Accès dans les institutions des pays en transition, afin d'économiser des coûts de connexion Internet ; - recommander aux états membres d'adopter une législation nationale qui oblige les scientifiques à déposer leurs travaux publiés dans des archives à Libre Accès nationales ou dans des archives à Libre Accès internationales financées par les Nations Unies ; - recommander aux états membres d'adopter des règlements nationaux qui obligent les scientifiques dont les travaux de recherche sont financés par des agences publiques ou des fondations privées à publier dans des revues à Libre Accès. <p>FIJ/Global Unions : le libre accès doit tenir compte des spécificités des œuvres protégées par copyright. Selon l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les auteurs ont droit à une protection des intérêts moraux et matériels de leurs œuvres. En conséquence, une œuvre protégée par copyright en format numérique ou analogique ne devrait pas être mise à disposition gratuitement tel que le suggère le paragraphe 12.</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « Les particuliers et les organismes devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir et à l'information » <i>Insérer</i> <u>«Il faut mettre l'accent sur la diffusion et le partage des connaissances locales. Il convient de donner la priorité et d'accorder des mesures d'incitation économique aux connaissances et aux informations qui servent les initiatives de développement durable dans les communautés locales et qui contribuent à se rapprocher des Objectifs de Développement du Millénaire. »</u></p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement les remarques des Observateurs au point 12 A.</p>
12 B		DT/2 : [12 B] Développement d'applications électroniques vocales et tactiles
12 C		DT/2 : [12 C] Les médias traditionnels joueront un rôle important à la fois pour promouvoir la compréhension des TIC et pour fournir du contenu aux nouveaux médias. Un renforcement de la coopération et des partenariats entre les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, les diffuseurs, le secteur privé et la société civile est requis pour la conception et l'application efficaces de différentes initiatives, en donnant la priorité aux ressources humaines localement disponibles.
12 D	12 D	FAO : « Accès à des contenus d'intérêt local dans des formats et des langues appropriés par des points d'accès public ou par d'autres médias. »
12 E	12 E	Consumer International : <u>Accès des personnes handicapées</u> : les normes en matière de TIC devraient se fonder sur le principe de la « Conception pour tous », c'est-à-dire une conception adaptée au plus grand nombre possible de personnes, tout en reconnaissant qu'il existe une minorité d'handicapés présentant des déficiences sévères et qui ont besoin de produits adaptés ou spécifiques.

13. **Accès aux informations relevant du domaine public** : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés.

DT/2 : [13] Accès aux informations du domaine public. Il faut encourager :

- les dispositions visant à élargir l'accès aux TIC et augmenter leur intégration aux programmes qui contribuent à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes et des hommes ;
- les pages Web des organismes publics devraient être pleinement accessibles à partir de tout type de navigateur Web, y compris les navigateurs à logiciel libre, et devraient suivre des lignes directrices en matière d'accessibilité ;
- la prise de conscience dans l'ensemble de la société civile de la nécessité de soutenir un domaine public indépendant à libre accès.

APC : Il s'agit d'un point d'une importance particulière aux yeux de l'APC. Cependant, le texte actuel déclare que l'information du domaine public « devrait être d'une qualité élevée » et facilement accessible. Nous croyons que le texte devrait se limiter à dire qu'un domaine public fort et en extension est une condition préalable pour assurer un accès équitable à l'information et à la connaissance. Les développements actuels limitent de plus en plus le domaine public ; si un frein n'est pas mis à ce processus par la réglementation et les politiques publiques, la marchandisation de l'information et des outils qui sous-tendent l'économie dite de l'information pourrait entraîner la limitation de l'accès plutôt que son extension. Nous suggérons d'ajouter le texte suivant « Les gouvernements devraient adopter des lois sur la liberté d'information électronique et publier toutes les informations publiques en format électronique parallèlement à leur publication dans les formats traditionnels. »

ATD Quart Monde : Accès à l'information du domaine public : L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées. Les sites publics devraient tous comporter des informations de base présentées d'une manière accessible aux personnes encore peu familières avec les TIC et avec l'expression écrite.

APC-WNSP : Concevoir des points d'accès communautaires qui tiennent compte des différences entre les sexes en matière de mobilité, disponibilité, revenus, niveaux d'alphabétisation et facteurs socioculturels généraux.

Promouvoir l'utilisation des TIC en tant qu'outil efficace pour diffuser l'information sur la violence sexiste et lutter contre cette forme de violence.

Préparer et diffuser des informations accessibles qui renforcent les programmes de prévention en faveur de la santé des femmes, telles que l'éducation et l'information sur les questions d'hygiène sexuelle et de santé génésique ainsi que sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.

Soutenir les projets qui utilisent les TIC eux-mêmes comme des outils pour améliorer l'accès des femmes, par exemple en fournissant sur l'Internet des contenus d'information sur les logiciels disponibles, les compétences et le savoir-faire de base ainsi que des liens vers des ressources traitant des sexospécificités.

Centro de Teletrabajo y Teleformación : Le terme « d'une qualité élevée » part de l'idée erronée que l'information du domaine public est le plus souvent inexacte, de faible qualité et non actualisable.

Ajouter : **Accès aux informations relevant du domaine public** : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'ethnie et/ou les différences de capacité et sans barrières géographiques (zones rurales/urbaines) ou temporelles.

Consumer International : ...Les gouvernements devraient adopter des lois sur la liberté d'information électronique et publier toutes les informations publiques sur des sites Web.

<p>IAPA : <u>Accès aux informations relevant du domaine public</u> : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés. Les autorités doivent être légalement tenues de mettre à la disposition des citoyens, de façon opportune et équitable, des informations produites par le secteur public.</p> <p>FA0: « les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour les femmes et les hommes, y compris pour les handicapés. »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i>: « ... facilement accessibles pour les femmes et les hommes, y compris pour les handicapés. »</p> <p>IPA : Le plan d'action devrait clairement indiquer que la création et la diffusion de contenus numériques exigent du temps, des efforts, des compétences et des investissements. La meilleure façon de stimuler la créativité consiste à assurer la protection du droit d'auteur. Le droit d'auteur encourage le progrès, la diversité et la créativité. En outre, le plan d'action devrait également indiquer que les droits de propriété intellectuelle ont un potentiel utilisable pour la création d'emplois, la prospérité et la diffusion de l'information et du savoir-faire, tandis que l'augmentation des reproductions non autorisées dans le contexte de l'ère numérique tend à menacer la créativité, la promotion des activités économiques et des contenus locaux, en détruisant des emplois localement, en privant les gouvernements de revenus fiscaux et en alimentant la criminalité internationale. La propriété intellectuelle contribue au développement d'un marché pour une grande variété de contenus en ligne et hors ligne. Le plan d'action devrait donc appeler à l'adoption de normes internationales strictes de protection des droits d'auteurs (par exemple : Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, WPPT), de mesures d'éducation et de campagnes de sensibilisation (par exemple : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur), et d'un cadre international pour la protection des bases de données non originales.</p> <p>Ligue des Etats arabes : <i>Ajouter</i> : « <u>L'information du domaine public devrait être disponible sous forme électronique. L'accès aux bases de données publiques (telles que les ressources des bibliothèques) devrait être à la portée de tous, y compris des personnes ayant des besoins spécifiques.</u></p> <p>- <u>Noms de domaine multilingues</u> : il est important de développer et de diffuser des noms de domaine multilingues afin de surmonter les obstacles linguistiques dans l'accès à l'Internet.</p> <p>- Paiement électronique : des moyens de paiement électroniques devraient être fournis pour faciliter l'accès aux contenus locaux et internationaux qui ne sont pas disponibles gratuitement.</p> <p>- Harmonisation des stratégies d'accès : les fournisseurs d'accès et de contenu devraient coordonner leurs stratégies en vue d'intégrer les contenus mondiaux et locaux afin de faciliter l'accès universel et d'éviter la création d'îlots complexes isolés. »</p> <p>The Daisy Consortium : <i>Modifier</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées ; - les personnes ayant des besoins spécifiques y compris les handicapés. <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> :</p>
--

	<p>« Accès aux informations relevant du domaine public : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés. <u>Cette information devrait être conçue sous une forme manipulable de façon à ce que les utilisateurs puissent l'adapter à leurs propres besoins.</u> »</p> <p>Transnational Radical Party : <i>recommande l'intégration du texte suivant</i> : <u>L'information fournie en ligne doit être présentée non seulement sous forme graphique mais également en mode textuel, pour permettre aux personnes ayant des difficultés sensorielles de l'utiliser.</u></p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés ». <i>Insérer</i> <u>Toutes les informations devraient être disponibles ou du moins indexées dans un format multilingue.</u></p> <p>UNESCO : apprécie l'intégration des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version définitive : Améliorer l'accès aux informations du domaine public.</p>
--	--

13A		<p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe qui suit dans la Section I.A. Nouveau 13A. « <u>Faire en sorte que tout régime légal relatif à la protection des bases de données garantisse un accès plein et libre aux données créées avec des financements publics. Les limitations portant sur les données protégées devraient également être conçues de façon à maximaliser leur disponibilité pour la recherche académique et les utilisations didactiques.</u> »</p>
13B		<p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe qui suit dans la Section I.A. Nouveau 13B « <u>promouvoir à long terme le recueil, la préservation et la diffusion systématiques et efficaces de données numériques essentielles, telles que des données démographiques ou météorologiques, dans tous les pays</u> ». (paragraphe 4 de « <i>La science dans la société de l'information</i> »)</p>
	<p>14. Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert : le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour le réseautage des TIC devraient être encouragés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de promouvoir des normes internationales ouvertes, flexibles et interopérables pour que tous puissent utiliser la technologie et bénéficier pleinement des contenus et services associés. - Les logiciels à code source ouvert, y compris le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO, devraient être utilisés plus largement pour assurer la liberté de choix et pour faciliter l'accès aux TIC de tous les citoyens à un prix abordable. - Il convient d'intensifier la normalisation dans le domaine de la terminologie et des autres ressources linguistiques. 	<p>DT/2 : [14] Les logiciels ouverts (à code source ouvert)/gratuits devront être adoptés par toutes les autorités et les organismes publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il convient de diffuser la connaissance de l'existence des logiciels ouverts/gratuits, notamment dans les pays en voie de développement ; - la capacité à développer des logiciels ouverts/gratuits devrait être créée par le développement de financements d'incubateurs d'entreprises, « d'entrepôt de connaissances » pour la diffusion des expertises dans les pays en voie de développement, le développement de portails de logiciels ouverts/gratuits à l'échelle régionale et nationale, et en faisant en sorte que les experts techniques des pays en voie de développement aient la possibilité de participer pleinement au développement de logiciels ouverts/gratuits. - Une initiative appelée « Programmeurs sans frontières », centrée sur les logiciels ouverts/gratuits appliqués aux objectifs de développement, devrait être lancée et coordonnée, sous les auspices des Nations Unies. - Un réseau collaboratif portant sur les outils technologiques utilisés pour les logiciels ouverts/gratuits au bénéfice de la société civile doit être promu. <p>APC : Nous louons le sous-comité pour l'intégration des normes ouvertes et des logiciels ouverts dans le paragraphe 14. Cependant, nous pensons que la référence spécifique au logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO n'est pas appropriée. Il serait par contre utile de mentionner que dans le déploiement et le renforcement des logiciels ouverts, l'attention devrait se concentrer sur quatre niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le niveau des applications (développement d'applications utiles et d'intérêt public, par exemple dans le secteur de la santé) - le niveau des ressources humaines (donner aux programmeurs et aux utilisateurs la capacité de bénéficier de ces applications) - le niveau de la documentation (faire en sorte qu'existent les documents permettant aux personnes du

	<p>monde entier d'utiliser des applications à code source ouvert, dans leur langue, et de développer les leurs) - le niveau des politiques (les gouvernements devraient adopter des politiques spécifiques afin de canaliser les investissements vers les applications à code source ouvert et le développement des capacités humaines)</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : - Interopérabilité : ici la technologie de connexion a été séparée des autres, telles que les serveurs à logiciel libre, alors qu'il s'agit d'un point parmi d'autres à prendre en compte. Les technologies ouvertes s'opposent aux normes ouvertes. Cela ne convient pas. - L'utilisation de logiciels libres ne garantit pas automatiquement des avantages. Il faut pour cela utiliser ces logiciels de façon appropriée, en harmonie avec les licences prises en charge par OSI, FSF et LSB dans le cas de GNU/Linux. - Le terme « programmes informatiques à code source ouvert » (open source), ne signifie pas la même chose que « logiciel libre ».</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU : Reformuler le paragraphe 2.14 de la Section I.A. comme suit : « 14. Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert : il convient d'encourager le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour établir un réseautage et une coopération efficaces dans le secteur des TIC afin d'optimiser la disponibilité des données et des informations : ...etc. ».</p> <p>Citizen's Union Paremsvassi : Il convient de promouvoir et d'encourager l'utilisation des logiciels ouverts. Le faible coût de leur acquisition initiale et de leur actualisation ultérieure facilite leur distribution et contribue à combler l'écart entre les secteurs les plus riches et les plus pauvres de la communauté. De plus, ces logiciels ont souvent de meilleures performances que les produits des sociétés traditionnelles, car ils tirent parti des connaissances partagées par l'ensemble de la communauté. L'assimilation réussie de Linux démontre le potentiel des méthodes à code source ouvert. Les outils qui constituent la base du monde numérique, tels que Microsoft WINDOWS, devraient être envisagés comme de sérieux candidats pour ce mode de distribution.</p> <p>Consumer International : Normes ouvertes et logiciels ouverts : « <u>Des plateformes et des normes ouvertes et interopérables peuvent garantir la liberté d'utilisation et de choix des consommateurs. En outre, les normes ouvertes peuvent contribuer à réduire les coûts et à augmenter les applications.</u> Le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour le réseautage des TIC devraient être encouragés : »</p> <p>EBU: à conserver, et si possible à développer.</p> <p>IANWGE : Modifier : « Le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour le réseautage des TIC devraient être encouragés <u>pour faire en sorte que les femmes et les hommes puissent utiliser la technologie et bénéficier pleinement des contenus et services associés.</u></p> <p>Société civile coréenne : Les logiciels à code source ouvert, y compris le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO, les logiciels</p>
--	--

	<p>multiplateformes et à plateforme ouverte ainsi que les normes d'interopérabilité devraient être utilisés plus largement pour assurer la liberté de choix et pour faciliter l'accès aux TIC de tous les citoyens à un prix abordable. <u>Pour éviter toute dépendance vis-à-vis d'un fournisseur spécifique et pour garantir la sécurité et des coûts peu élevés, les gouvernements et les autorités publiques devraient être encouragés à adopter des logiciels ouverts et gratuits et à établir les politiques d'approvisionnements et les lois correspondantes.</u></p> <p><u>Ajouter</u> Pour améliorer l'accès des handicapés aux TIC, il convient de soutenir le développement d'équipements et de logiciels spécifiques adaptés aux différents types d'handicaps.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter au second point :</i> « ... à un prix abordable. <u>Pour éviter toute dépendance vis-à-vis d'un fournisseur spécifique et pour garantir la sécurité et des coûts peu élevés, les gouvernements et les autorités publiques devraient être encouragés à adopter des logiciels ouverts et gratuits et à établir les politiques d'approvisionnements et les lois correspondantes.</u> »</p> <p><i>Nouveau texte :</i> « <u>Pour améliorer l'accès des handicapés aux TIC, il convient de soutenir le développement d'équipements et de logiciels spécifiques adaptés aux différents types d'handicaps.</u> »</p> <p>Transnational Radical Party : <i>recommande l'insertion du texte suivant :</i> <u>Il devrait être également possible d'accéder à toutes les informations via des programmes conviviaux qui ne dépendent pas de logiciels protégés et dont l'utilisation n'est pas subordonnée à une licence, brevet ou à toute autre exigence commerciale.</u></p> <p><u>Toutes les informations relatives aux droits civiques et politiques des citoyens devraient être fournies gratuitement. Aucune information détenues et/ou produite par le secteur public ne devrait être soumise à une quelconque forme de droit d'auteur qui imposerait une limite objective à sa diffusion et à sa réutilisation.</u></p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie l'intégration des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version définitive : développer et diffuser les normes ouvertes et les logiciels ouverts, y compris le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO. - <i>Ajouter le texte suivant après</i> « ...réseautage des TIC » : « et la coopération ainsi que l'utilisation effective et efficace des données et informations recueillies... ». <p>WBU : Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour améliorer les infrastructures des organismes internationaux établissant les normes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, tels que l'IEC, l'ISO et l'UIT, pour faciliter l'adoption de normes mondiales communes, et encourager ces organismes à poursuivre leur travail fondamental. - Prendre des mesures pour faire reconnaître la valeur de normes mondiales communes, en soutenant cette évolution difficile à l'échelle mondiale.
--	--

14 A		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Régimes légaux : tout régime légal relatif à la protection des bases de données devrait garantir un accès plein et libre aux données créées avec des financements publics. Les limitations portant sur les données protégées devraient également être conçues de façon à maximaliser leur disponibilité pour la recherche académique et les utilisations didactiques. »
14 B		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Accès aux informations scientifiques : il convient de promouvoir la publication électronique, les programmes de prix différentiels et les initiatives appropriées dans le domaine des logiciels à code source ouvert pour rendre l'information scientifique abordable et accessible sur une base équitable dans tous les pays. »
14 C		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Utilisation des informations scientifiques : encourager les initiatives visant à accroître la culture scientifique et à sensibiliser les utilisateurs aux méthodes permettant de choisir et d'interpréter les informations scientifiques publiées sur le Web, en reconnaissant le rôle clef des médias dans la vulgarisation scientifique. »
14 D		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Promotion de la recherche : il convient de soutenir la recherche dans les domaines suivants, requise de façon urgente : - Utilisation des technologies de l'information existantes et émergentes dans des domaines clef tels que la santé et l'éducation. - Valeur socio-économique des informations du domaine public et des régimes de libre accès. »
	15. Flux d'information : des directives devraient être établies relativement aux contrats dans le domaine de l'Internet et, dans les cas requis, les contrats existants pour le trafic Internet devraient être renégociés.	Centro de Teletrabajo y Teleformación : Ce point est sans fondement, étant donné qu'il n'y a pas lieu d'établir des directives commerciales et de les associer à des principes de base « sociaux » tels que ceux du présent document.
15 A		15 A Glocom : Stratégies et politiques des gouvernements : le développement et l'application d'initiatives de cybergouvernement et de cyberstratégies doit prendre en compte et intégrer des politiques traitant de l'accès des personnes handicapées et âgées.
15 B		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Recueil de données : il convient de promouvoir à long terme le recueil, la préservation et la diffusion systématiques et efficaces de données numériques essentielles, telles que des données démographiques ou météorologiques, dans tous les pays. »
15 C		15 C Ecurie Maloba : Accès à l'information et au savoir De même que les bibliothèques sont développées dans la plupart des pays et donnent un accès démocratique à la lecture, l'accès aux NTIC devra être développé et démocratisé. Les pouvoirs publics ainsi que tous les acteurs sont appelés à définir des conditions souples en vue de la mobilisation d'un grand nombre de personnes.
	3) Le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement	Société civile africaine - Les gouvernements des pays en voie de développement doivent adopter un rôle proactif pour promouvoir l'augmentation des exportations et développer le commerce international. Ils doivent faire en

		<p>sorte que les avantages de la mondialisation et de l'économie de l'information bénéficient à ceux qui tentent de surmonter une marginalisation économique due à des handicaps géographiques, financiers, technologiques ou éducationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la participation de la société civile, en accordant une importance spéciale aux groupes marginalisés dans la conceptualisation, le développement, l'application et l'évaluation des initiatives. - S'assurer que le suivi et l'évaluation des initiatives soient effectués, ce qui devrait entre autres comprendre le recueil de données désagrégées en fonction du sexe. <p>Ecurie Maloba : <u>Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La société de l'information n'est pas l'affaire des Etats, ni celle du secteur privé ou de la société civile, mais l'affaire de tous. Elle implique donc la prise en compte et l'association de tous les acteurs. - Les Etats, par contre, doivent comprendre leur rôle primordial de facilitateur et d'arbitre dans le changement vers la société de l'information. En ce sens, ils doivent s'engager et motiver tous les acteurs dans la réalisation des projets aboutissant à la société de l'information. - Le NEPAD ne devrait en aucune manière être uniquement l'affaire des pouvoirs publics, il devra plutôt reposer sur la société civile et l'utiliser dans la formulation et la mise en place de ses stratégies. - Il convient que le secteur privé s'engage activement à déployer un important investissement dans les NTIC en Afrique par la création d'usines et d'entreprises de fabrication locale des équipements, cassant ainsi le mythe de l'importation. Quand un ordinateur est produit localement il paraît plus normal de l'utiliser que lorsqu'il est importé. - Il convient que les Etats revoient les lois régissant les investissements dans chacun des pays, particulièrement pour les NTIC, et cela dans le sens de la facilitation des investissements et des transactions commerciales. <p>United Methodist Church : <i>Après</i>, « Le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile... » <i>Insérer</i> <u>dont les ONG</u></p>
16.	<p>L'implication totale et effective de tous les intéressés est vitale pour le développement de nouvelles applications dans le domaine des TIC. Le rôle, les responsabilités et les objectifs de tous les intéressés devraient être clairement définis.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les associés n'agissent pas comme une entreprise mais comme les membres d'une société, par conséquent ce point est sans fondement.</p> <p>Forum des îles du Pacifique : L'utilisation d'une gestion des données appropriée devrait inclure les logiciels sans licence.</p> <p>Regional Dakar Council : Le rôle des « collectivités locales » comme membres à part entière de la société civile ne nous semble pas bien mis en valeur dans le document. La notion de collectivité locale est intégrée quand on parle de villes et de pouvoirs locaux dans l'ensemble de la société civile. Cependant, quand il s'agit de fournir des exemples d'actions concrètes, dans l'ensemble du document, c'est la notion d'ONG qui transparaît uniquement.</p> <p>Application :</p>

		<p>Dans le projet de plan d'actions, SECTION II point 3 « Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement » Item [17] « Collaboration de tous les partenaires » Il faudrait peut-être ajouter également : - Créer des réseaux nationaux et régionaux d'association et de liaison entre collectivités locales. UNESCO : suggère : - d'assigner des responsabilités pour l'application des divers éléments du Projet de Plan d'Action ; - d'encourager l'établissement d'un consensus entre les états, les organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux, la société civile et le secteur privé, sur un certain nombre de concepts de base, de valeurs partagées, de principes éthiques, d'objectifs et de politiques, afin de progresser vers une société de l'information équitable. Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme: Renforcer les partenariats entre tous les partenaires visant à renforcer les capacités des femmes afin qu'elles puissent participer pleinement à la société de l'information et bénéficier de tous ses avantages, y compris la gouvernance électronique lorsqu'elle existe et est développées, ainsi que les approches participatives. Rehabilitation International : Participation La déclaration et le plan d'action doivent reconnaître le droit des partenaires de la société civile à participer aux processus décisionnels et proposer des moyens concrets pour favoriser cette participation, en portant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés, notamment celui des personnes handicapées.</p>
16A		<p>CERN/UNESCO/ICSU : - Inclure le paragraphe qui suit dans la Section I.A. en tant que nouveau paragraphe 2.16 : « Il convient de promouvoir la publication électronique, les programmes de prix différentiels et les initiatives appropriées dans le domaine des logiciels à code source ouvert pour rendre l'information scientifique abordable et accessible sur une base équitable dans tous les pays. »</p>
	<p>17. Coopération entre les partenaires : il est nécessaire de renforcer la coopération et le partenariat entre les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, le secteur privé, la société civile et les médias, pour concevoir et appliquer efficacement des initiatives liées à la société de l'information, en donnant la priorité aux ressources humaines localement disponibles :</p>	<p>DT/2 : [17] Coopération entre les partenaires : Promouvoir les initiatives bénévoles d'entreprises ou employés liées aux TIC pour le développement, pour faciliter le partage au sein du secteur privé des compétences, expertises et ressources, afin d'exploiter ces dernières de façon constructive dans des initiatives de TIC pour le développement. La société civile doit : - développer des projets visant à diffuser la culture numérique dans toutes les catégories sociales, en se concentrant sur les handicapés ; - participer pleinement à la formulation et à l'application des stratégies dans le domaine des TIC et du développement durable ;</p>

<p>- Le secteur public devrait explorer des voies innovantes pour corriger les défaillances du marché et encourager la concurrence afin que la société de l'information se déploie dans tous les secteurs de l'économie et de la société, notamment parmi les personnes vivant dans la pauvreté.</p> <p>- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.</p> <p>-- La société civile et les ONG devraient collaborer étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives liées aux TIC.</p> <p>-- Les médias de masse – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, au développement sociétal et à la cohésion sociale.</p> <p>-- Les organismes internationaux et régionaux, y compris les institutions de financement et de développement, devraient jouer un rôle important pour favoriser l'intégration de l'utilisation des TIC dans le processus de développement et mettre à disposition les ressources requises.</p> <p>- Il conviendrait de mandater les organismes internationaux afin qu'ils intègrent les TIC à leurs programmes de travail et de leur demander de préparer des plans d'action pour soutenir la réalisation des objectifs indiqués dans la déclaration de principes et dans le présent plan d'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer des projets qui encouragent le dialogue au sein des civilisations et entre elles via les réseaux électroniques ; - établir des réseaux associatifs et des liens entre les ONG ; - contribuer au développement de programmes d'éducation à distance ; - promouvoir la valeur des partenariats avec les représentants des mouvements syndicaux à tous les niveaux (international, régional, national, local, et au niveau de l'entreprise) dans les efforts pour combler la fracture numérique. Les syndicats représentent tout à la fois un secteur important de la société civile et un élément fondamental de l'industrie mondiale. Les travailleurs, en association avec la société civile, le secteur privé et les gouvernements, doivent créer un mouvement commun afin de surmonter la fracture sociale et numérique. <p>Les gouvernements nationaux et les autorités locales doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir et faciliter la construction des infrastructures, assurer des formations et créer un environnement favorable pour que les TIC soient accessibles à tous, sans jouer le rôle de régulateurs de la circulation et du contenu de l'information ; - favoriser et promouvoir les initiatives locales en matière de TIC pour desservir les communautés locales, nationales et régionales ; - réaffirmer le rôle des Nations Unies en tant que forum véritablement légitime pour la gouvernance mondiale, avec un système plus transparent, participatif et effectivement démocratique ; - renouveler leur engagement envers des principes et des mécanismes de gouvernance ouverts, transparents, décentralisés et responsables, du niveau local à l'échelle mondiale et dans tous les secteurs de la société, y compris ceux liés à la gouvernance des systèmes d'information et de communication. - promouvoir des programmes de recherche ultérieurs sur les questions liées aux objectifs approuvés par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, spécialement dans les pays en voie de développement ; - faire participer activement les peuples indigènes à la société de l'information au moyen de partenariats multilatéraux et intergénérationnels. <p>Société civile africaine : (point 3) : <i>Ajouter</i> : La société civile et les ONG devraient collaborer étroitement avec les communautés <u>et les autres secteurs</u> pour renforcer les initiatives liées aux TIC.</p> <p>Association internationale de la radiodiffusion : nous proposons d'ajouter en tant que 5^{ème} point :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>« Il est nécessaire de respecter pleinement les principes de la Liberté d'Expression et d'Information, reconnus à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à l'Article 10 de la Déclaration de Sofia de l'UNESCO de 1997, ainsi que par la Déclaration de Chapultepec, ratifiée par une majorité écrasante des gouvernements américains. »</u> <p>ATD Quart Monde :</p>
---	---

<p>...- Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté. <u>Il devrait également s'attacher à mettre en lien et promouvoir les efforts des différents acteurs de la société pour la mise en oeuvre des TIC avec les publics défavorisés.</u></p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les moyens corporatifs ne garantissent pas la cohésion sociale, patrimoine de la nation libre, bien au-delà des moyens de communication qu'elle possède.</p> <p>FAO : Développer des partenariats et mobiliser des ressources pour la société de l'information : établir des partenariats multipartites nouveaux et innovants entre le secteur public et le secteur privé, en donnant la priorité aux initiatives nationales et régionales intégrant les TIC et visant à réduire la pauvreté. Cette Ligne d'Action devrait être développée davantage, en mettant l'accent sur l'amélioration de la coordination entre les initiatives de renforcement des capacités liées aux systèmes d'information, aux télécommunications, à la technologie et à la gestion dans divers secteurs, en particulier celles qui visent à réduire la pauvreté dans les zones rurales. Des mécanismes sont nécessaires pour promouvoir la collaboration entre les principaux acteurs du secteur des TIC afin d'améliorer l'accès, la diffusion et l'utilisation des informations, par exemple par l'intermédiaires de forums tels que la Consultation sur la gestion des informations agricoles (Consultation on Agricultural Information Management - COAIM), qui rassemble les acteurs principaux concernés par les informations liées à la sécurité alimentaire et au développement rural.</p> <p><i>Modifications :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur public devrait explorer des voies innovantes pour corriger les défaillances du marché et encourager la concurrence afin que la société de l'information se déploie dans tous les secteurs de l'économie et de la société, notamment parmi les personnes vivant dans la pauvreté <u>et les communautés mal desservies.</u> - Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC. - La société civile et les ONG (<u>femmes, environnement, jeunesse...</u>) devraient collaborer étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives liées aux TIC. - Les médias de masse sous leurs diverses formes, <u>les annonces et films publicitaires</u>, sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, au développement sociétal, à la cohésion sociale <u>et à l'égalité entre les sexes.</u> <p>IANWGE : Modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur public devrait explorer des voies innovantes pour corriger les défaillances du marché et encourager la concurrence afin que la société de l'information se déploie dans tous les secteurs de l'économie et de la société, notamment parmi les personnes vivant dans la pauvreté <u>et les communautés mal desservies.</u>

	<p>- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.</p> <p>-- La société civile et les ONG (femmes, environnement, jeunesse...) devraient collaborer étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives liées aux TIC.</p> <p>- Les médias de masse sous leurs diverses formes, les annonces et films publicitaires, sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, à la constitution d'une opinion publique, au développement sociétal, à la cohésion sociale, aux mouvements sociaux et à l'égalité entre les sexes.</p> <p>IAPA: Les médias de masse – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, au développement sociétal et à la cohésion sociale. <u>La nécessité de respecter pleinement les principes de la liberté d'expression et d'information est ici reconnue, comme elle l'est à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à l'Article 10 de la Déclaration de Sofia de l'Unesco de 1997, ainsi que par la déclaration de Chapultepec de 1994, ratifiée par une large majorité des gouvernements des trois Amériques.</u></p> <p>IRIS-HRIS (membres du caucus) : Il faut garantir l'accès à l'infrastructure à des conditions économiques acceptables, en faisant en sorte que les régions puissent être tout à la fois des fournisseurs et des consommateurs de l'information. Cette garantie implique la négociation d'accords portant sur les connexions contractuelles entre les différentes régions du monde et les états de ces régions, dont le coût doit être équitablement partagé. Cela implique également l'existence et la durabilité d'opérateurs de télécommunications locaux.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un nouveau point</i> :</p> <p><u>« Les gouvernements et les autres partenaires devraient fournir les conditions nécessaires pour assurer l'accès équitable des femmes à l'information et au savoir et pour garantir leur participation équitable à la formulation et à la prise de décisions sur tous les aspects liés à la conception de politiques et de cadres réglementaires dans le domaine des TI. »</u></p> <p>Telefonica : Il convient que les Etats adoptent des engagements qui renforcent l'implication du secteur privé dans le développement de la société de l'information et promeuvent la création d'alliances durables entre le secteur public et le secteur privé en vue du développement et de l'application de cyberstratégies nationales. Les institutions publiques, avec la coopération d'acteurs du privé, doivent avoir une démarche proactive lorsqu'elles conçoivent et appliquent leurs stratégies.</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter un nouveau point</i> :</p> <p><u>- Les gouvernements et le secteur privé devraient fournir un soutien financier à la société civile, y compris aux ONG, pour réaliser l'accès aux TIC.</u></p> <p>UNEP : Recommande que les gouvernements et le secteur privé développent, et appliquent d'ici 2005, différents instruments permettant de tirer profit au maximum des TIC sur le plan environnemental, et d'accélérer le développement de solutions durables au sein de la société.</p> <p>UNESCO :</p>
--	--

	<p>- apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'ils soient maintenus dans sa version finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coopération entre tous les partenaires pour assurer une conception et une mise en œuvre efficaces de diverses initiatives. - Donner la priorité aux ressources humaines localement disponibles <p>- <i>Ajouter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>« Il convient de concevoir les modes de coopération les plus favorables pour assurer la participation effective de tous les pays en tant que producteurs et consommateurs de l'information et du savoir. »</u> • <u>« Il convient d'augmenter l'utilisation efficace des TIC pour une meilleure transmission et un meilleur partage des connaissances scientifiques, y compris par l'établissement d'universités virtuelles et en tenant compte des connaissances et ressources humaines locales et indigènes. »</u> <p>UNECLAC : En ce qui concerne la coopération entre les partenaires et le rôle des organismes internationaux (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous souhaitons souligner l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale est très fructueuse au niveau régional. La coopération régionale peut par exemple bénéficier de la proximité géographique pour ce qui est du développement des infrastructures (spécialement dans le cas de petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques pour ce qui est du développement de contenus (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales pour la société de l'information, en tant qu'étape intermédiaire permettant d'ajuster les stratégies nationales et mondiales, constitue donc un domaine porteur qui est souvent négligé. Les Commissions Régionales des Nations Unies représenteraient un forum approprié pour intensifier de tels efforts régionaux et pour contrôler et poursuivre le travail du WSIS à l'échelle régionale (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] « Suivi »).</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement les remarques des Observateurs.</p> <p>Mouvement fédéraliste mondial : relativement à ce paragraphe, le MFM souhaite souligner que la coopération devrait concerner toutes les étapes du processus. Le MFM suggère l'inclusion de la phrase suivante : <u>Pour obtenir l'utilisation efficace, l'acceptation universelle et la durabilité des TIC, il est essentiel que tous les partenaires concernés participent aux phases de conception et de mise en œuvre ainsi qu'aux activités de suivi.</u></p> <p><i>Dernier point :</i> le MFM accueille favorablement ce paragraphe, en notant que les organismes internationaux ont la responsabilité de démontrer et d'illustrer les objectifs et les principes de la société de l'information dans leurs propres activités.</p>
--	---

<p>18-18. Mobilisation des ressources : les partenaires sont exhortés à mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Cette mobilisation pourrait prendre les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les investissements dans l'infrastructure des télécommunications. - Renforcer les ressources humaines. - Développer des cadres politiques. - Développer des applications et des contenus locaux culturellement orientés. 	<p>[DT/2 [18] ajouter diffusion après infrastructure</p> <p>FAO et IANWGE : Modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'investissement dans l'infrastructure des télécommunications. - <u>Recherche et développement sur les technologies émergentes destinées aux analphabètes et aux personnes à l'alphabétisation récente.</u> - Renforcer les ressources humaines. - Développer des cadres politiques. - Développer des applications et des contenus locaux culturellement orientés, <u>dans les langues locales.</u> - Développer des mécanismes permettant le contrôle des moyens de communication et l'identification des abus. <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les cadres politiques doivent défendre des droits acquis et non des concessions corporatives.</p> <p>FIAB : Mobilisation des ressources : Nous sommes tout à fait d'accord avec le fait qu'il convient de mettre l'accent sur le développement de « contenus locaux culturellement orientés » mais il faut prendre garde à ce que cet argument ne soit pas utilisé pour justifier la censure. Il est nécessaire tout à la fois de créer des documents originaux sous forme numérique et de numériser les documents qui ne sont disponibles à l'heure actuelle que sous forme imprimée. Il est également important de reconnaître la nécessité urgente de préserver et conserver des documents fragiles qui rendent compte de l'histoire culturelle de civilisations et de la richesse des connaissances des peuples indigènes.</p> <p>SchoolNetAfrica : Ajouter : « - Développer des applications et des contenus locaux culturellement orientés <u>et tenant compte des sexospécificités.</u> »</p> <p>UNESCO : Ajouter : « Renforcer les capacités des institutions nationales dans les pays en voie de développement. »</p> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme : - Fournir des ressources adéquates et appropriées pour financer des médias et des programmes, projets et produits de TIC innovants, abordables, accessibles et durables qui soutiennent l'égalité entre les sexes et l'intégration de la femme, traitent des questions intéressant les femmes et les filles et fournissent un soutien aux communautés et réseaux en ligne des femmes promouvant l'égalité entre les sexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une priorité de l'attribution de ressources pour soutenir des programmes, projets et stratégies qui visent à augmenter la participation de la femme et son accès équitable à la société de l'information, tels que les programmes de formation professionnelle, scientifique et technique, d'alphabétisation et de renforcement des capacités.
--	--

<p>19-19. Capacités de fabrication des TIC : il est essentiel que les gouvernements encouragent le transfert et les investissements technologiques, y compris par capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le secteur des TIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La priorité des mesures incitatives sera donnée au renforcement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) à l'échelle locale par leur intégration à l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles commerciaux devraient être développés pour favoriser les regroupements et les partenariats entre les PME dans les pays en voie de développement et les pays industrialisés. - Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et la création d'entreprise. - Le développement d'entreprises à haute technologie devrait être encouragé par des investissements de type capital-risque, des technopoles, des pépinières d'entreprises et des mesures de franchisage TI, avec la participation des institutions académiques et des réseaux de recherche. Il convient d'encourager les efforts communs des partenaires pour aborder les obstacles locaux et chercher des solutions durables relativement aux infrastructures dans les zones défavorisées. - Les gouvernements devraient appliquer des politiques monétaires et fiscales ciblées pour soutenir le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en réduisant les droits et taxes d'importation et en lançant des fonds d'investissement). 	<p>DT/2 : [19] Capacités de fabrication des TIC : développer des programmes pour favoriser l'entrepreneuriat, y compris l'intégration des TIC par les PME, l'objectif étant de permettre des pratiques commerciales efficaces et de promouvoir plus encore l'accès universel aux TIC et à la société de l'information.</p> <p>FAO et IANWGE : <i>Ajouter</i> : <u>Les politiques gouvernementales en matière de TIC devraient prendre en compte les contraintes sexospécifiques dans l'accès aux TIC et les impacts sur les zones rurales.</u></p> <p>Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies : Infrastructure sûre et fiable : <i>Ajouter un point</i> : <u>- Si les politiques nationales actuelles d'un pays n'incluent pas le soutien aux investissements du secteur privé et une protection claire des droits de la propriété privée, il sera difficile de stimuler les investissements privés dans les nouvelles technologies. Si des mesures de contrôle des changes sont en vigueur ou risquent d'être appliquées, les investisseurs étrangers seront également prudents. Ces situations doivent être traitées pour que la société de l'information puisse être établie avec succès.</u></p>
---	---

19A		Consumer International : Participation des consommateurs à la normalisation : il est vital que les normes élaborées pour les produits et services de la société de l'information tiennent compte de l'opinion des consommateurs. Il convient de soutenir la participation et la formation des consommateurs à tous les niveaux du processus de normalisation, notamment dans les pays en voie de développement.
	4) Renforcement des capacités : développement des ressources humaines, éducation et formation	<p>Société civile africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités doit se concentrer sur l'éducation de base et fournir également de meilleures opportunités pour l'éducation permanente, en mettant l'accent sur le développement d'un éventail de compétences dans le domaine des TIC, l'alphabétisation de base, les capacités d'expression et la culture de l'information pour l'autonomisation des individus et des communautés. - Le renforcement des capacités devrait être réalisé en tirant parti des capacités existantes, en tenant compte des besoins des communautés tels qu'elles les expriment elles-mêmes, en continuant à développer un réservoir de professionnels formés aux TIC et les aspects politiques et réglementaires pertinents. - La nature de l'environnement africain exige d'utiliser un éventail d'approches innovantes en matière de formation, incluant l'apprentissage à distance et la formation basée dans la communauté. - Le renforcement des capacités doit être réalisé également au niveau institutionnel, et doit comprendre le réseautage des établissements et communautés publiques, y compris les écoles, centres de recherche et universités. - Il convient de développer des programmes sur la défense des intérêts pour permettre aux personnes de plaider leur propre cause en Afrique. - Il convient de créer un système d'éducation qui assurera la constitution de capacités de direction stratégique de qualité pour l'entrée de l'Afrique dans la société de l'information. - Le renforcement des capacités devrait avoir pour objectif d'autonomiser des communautés et des groupes, et pas simplement de permettre le développement des individus. - Il convient d'encourager les africains compétents de la diaspora à participer au développement de l'Afrique, et de leur en donner les moyens, par un éventail de programmes bien conçus, tels que des programmes de bénévolat, de mentorat, des détachements temporaires, des contrats, etc. - Dans tous les secteurs du renforcement des capacités, il est nécessaire de faire reculer activement les attitudes de discrimination sexuelle vis-à-vis des femmes et des filles en ce qui concerne l'étude et l'utilisation des TIC. Il convient d'inclure la question des sexes à tous les niveaux dans tout programme lié aux TIC et à l'éducation. Il convient d'offrir aux femmes des conditions d'égalité pour l'accès à la formation dans le domaine des TIC et la participation à la conception de la documentation de formation.
20.	Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est requise pour le renforcement des capacités.	CCBI : Un cadre politique qui promeut les investissements du secteur privé est également important pour retenir les travailleurs qualifiés et empêcher la « fuite des cerveaux ». Enfin, le télétravail devrait être soutenu par les gouvernements car il peut permettre de créer des emplois, d'augmenter l'efficacité, d'améliorer le service à la clientèle, les conditions de travail et l'équilibre familial.

<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter :</i> Il est nécessaire d'adopter des approches ambitieuses et innovantes <u>pour créer et améliorer les capacités par l'éducation et la formation dans toutes leurs modalités, en tirant parti des opportunités offertes par les TIC.</u></p> <p>CPSR Comm. L'informatique communautaire – la discipline traitant du développement des TIC pour les communautés – doit être développée et soutenue davantage pour que la société de l'information puisse apporter sa contribution aux Objectifs du Millénaire. Le Plan d'Action doit donc appeler aux actions suivantes :</p> <p>a) SOUTENIR LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : Il convient de soutenir la recherche destinée à faire évoluer l'informatique communautaire. Cela comprendrait le développement d'un programme de recherche par les praticiens, les chercheurs et les communautés ; le catalogage des projets d'informatique communautaire et l'identification des facteurs de réussite et d'échec ; ainsi que le soutien des projets de recherche et des essais de systèmes.</p> <p>b) SOUTENIR UN FORUM INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : il est nécessaire d'établir une conférence ou un forum permanent à l'échelle internationale sur l'informatique communautaire. Cela créerait un point de ralliement et un forum dans lequel les chercheurs, les praticiens et les communautés pourraient échanger leurs résultats et maintenir un programme de recherche cohérent couvrant tout les aspects, comme cela est fait dans d'autres domaines.</p> <p>c) DEVELOPPER DES NORMES D'INGÉNIERIE LOGICIELLE POUR SOUTENIR L'INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : Il convient d'encourager l'Organisation Internationale de Normalisation et la Commission Electrotechnique Internationale (ISO/CEI) ainsi que d'autres organismes compétents à développer des adaptations des normes existantes en matière d'analyse de système et d'ingénierie logicielle, telles que la norme ISO/CEI 12207 sur le cycle de vie, conçues pour répondre spécifiquement aux besoins qu'implique le développement de solutions basées sur les TIC pour les communautés. De telles normes devraient également reconnaître que la conception de la société de l'information doit être un processus démocratique et favorable à la démocratisation. Cela exige une approche de la conception des TIC participative et centrée sur les utilisateurs dans toute communauté ou contexte de la société de l'information.</p> <p>d) ETABLIR DES MECANISMES DE GOUVERNANCE QUI SOUTIENNE L'INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : le WSIS et les processus similaires doivent établir des mécanismes de gouvernance de la société de l'information à l'échelle internationale qui donnent aux citoyens les moyens d'appliquer et de gérer les processus d'informatique communautaire de façon utile. Cela inclurait la création de mécanismes en matière de propriété intellectuelle qui protègent et encouragent l'utilisation de technologies et procédures de développement à code source ouvert, ainsi que des mécanismes garantissant que l'intérêt public soit pris en compte lorsque les processus d'informatique communautaire impliquent le secteur privé.</p> <p>Ecurie Maloba : Renforcement des capacités</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme doit avoir une place importante. L'éducation de base doit être obligatoire et subventionnée avant de prétendre alphabétiser avec les NTIC. Il n'est pas de tâche plus difficile que de faire comprendre les enjeux des NTIC à un peuple qui ne sait lire ni écrire. Il faut que des mesures soient également prises sous l'égide de l'UNESCO dans ce domaine. - Le développement et la multiplication des bourses de formation et stages pour les pays moins avancés comme moyens de transfert de technologies. - La coopération multilatérale doit être renforcée et étendue pour l'échange des expériences et de connaissances. <p>FAO : « Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est requise pour le renforcement des capacités <u>en assurant l'égalité entre les sexes. Des formations différenciées en fonction du sexe et fondées sur les besoins devraient être disponibles non seulement pour les professionnels de ce secteur mais aussi pour les utilisations non professionnelles des TIC.</u> »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier :</i> « Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est requise pour le renforcement des capacités <u>en assurant l'égalité entre les sexes. Des formations différenciées en fonction du sexe et fondées sur les besoins devraient être disponibles non seulement pour les professionnels de ce secteur mais aussi pour les utilisations non professionnelles des TIC.</u> »</p> <p>ILO : Remplacer le paragraphe 20 existant : Une approche innovante et ambitieuse est requise pour éradiquer l'analphabétisme et promouvoir l'apprentissage permanent et la formation professionnelle permanente en tant que conditions indispensables pour permettre la participation à la société de l'information. Cet objectif devrait être atteint par l'utilisation d'outils tenant compte des spécificités sexuelles et culturelles, basés sur les TIC lorsque cela est possible.</p> <p>ISOC : L' ISOC continuera de fournir des programmes éducatifs et des ateliers de formation régionaux dans le domaine de l'Internet, particulièrement pour les pays en voie de développement et émergents. L' ISOC continuera son travail de divulgation sur les nouvelles technologies sans fil, le protocole IPv6, les questions liées à la vie privée et d'autres sujets assurant la fiabilité, la sécurité et l'expansion rapide de l'Internet. L' ISOC continuera de travailler dans des pays du monde entier pour développer de nouveaux mécanismes apportant des informations aux débats politiques et aux principaux décideurs. L' ISOC continuera de soutenir ses sections nationales et ses membres individuels à travers le monde dans l'influence qu'ils exercent sur des questions de politique essentielles dans leur propre pays.</p> <p>Forum des îles du Pacifique : Il est essentiel de créer des environnements favorables pour recruter, former et retenir les professionnels des TIC.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter :</i> Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est</p>
--	--

		requis pour le renforcement des capacités. <u>Le développement de l'infrastructure technologique et de l'accès doit aller de pair avec le renforcement des capacités. Ainsi l'infrastructure constituée et soutenue par le gouvernement et la société civile sera bien plus démocratique et utilisable.</u>
	<p>21-21. Les TIC dans l'éducation : l'utilisation des TIC pourrait contribuer à obtenir plus d'efficacité et une meilleure qualité des services d'éducation. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges :</p> <p>-- Il convient de faire connaître les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation par des échanges d'informations sur les meilleures pratiques, des campagnes de sensibilisation, des projets pilotes, des démonstrations et des discussions publiques.</p> <p>-- Les TIC devraient être intégrés aux programmes scolaires.</p> <p>-- Les TIC devraient être utilisés pour former des formateurs et pour assurer la prestation de meilleurs services d'éducation à tous les niveaux, y compris en dehors des structures d'éducation, sur les lieux de travail et à domicile.</p> <p>-- Les compétences des enseignants et les ressources didactiques requièrent un plus grand soutien, afin que les enseignants fassent fonction de passerelle vers la société de l'information.</p> <p>-- Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</p>	<p>DT-2[21] Les TIC dans l'éducation : il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et améliorer les capacités des organismes locaux d'enseignement et de recherche en fournissant des équipements de formation aux TIC dans les établissements de formation des enseignants et de recherche, notamment dans les pays en voie de développement ; - développer des solutions abordables comprenant du matériel et des logiciels informatiques adaptés aux besoins de tous les niveaux éducatifs et aux conditions locales, tout en promouvant l'association de différents médias, traditionnels et nouveaux ; - augmenter les ressources allouées par les gouvernements aux programmes visant à éradiquer l'analphabétisme, l'ignorance du calcul, et traitant d'autres problèmes éducatifs qui entravent la capacité des secteurs marginalisés de la société à accéder pleinement aux informations nécessaires à leur bien-être ; - utiliser les TIC pour augmenter les connaissances économiques des femmes et leur autonomisation et participation à la vie économique. <p>DT-2[21] Les TIC, de même que la presse, la radio et la télévision, et en association avec ces médias, peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que le partage des connaissances et des informations.</p> <p>APC Il convient de mentionner spécifiquement l'éducation des filles. Cet aspect devrait être également inclus dans les objectifs.</p> <p>ATD Quart Monde : <i>ajouter un point :</i></p> <p><u>- Une priorité doit être donnée dans l'équipement en nouvelles technologies aux établissements scolaires et structures d'éducation pour tous, formelles et non-formelles, accueillant des enfants issus de populations particulièrement défavorisées, sans quoi les écarts existants pourraient s'agrandir.</u></p> <p>21-CCBI : Il faut reconnaître que l'apprentissage permanent est tout aussi important pour faire en sorte que la population active ne soit pas dépassée par l'évolution technologique. De plus, une éducation de base universelle doit être établie avant que des compétences spécifiques en matière de TIC puissent être imparties.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter :</i> Les TIC dans l'éducation : l'utilisation des TIC pourrait contribuer à améliorer la qualité, l'efficacité³, l'efficacité⁴ et l'utilité⁵ des services d'éducation. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges :</p> <p>-- Il convient de faire connaître les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine de</p>

³ Optimisation de l'utilisation des ressources

⁴ Capacité à remplir les objectifs fixés

⁵ Importance des objectifs sociaux

<p>-- Il est nécessaire de renforcer par une coopération régionale et internationale la capacité des pays en voie de développement et des pays les moins avancés à appliquer efficacement les TIC dans l'éducation.</p>	<p>l'éducation par des échanges d'informations sur les meilleures pratiques <u>et sur leur évaluation</u>, des campagnes de sensibilisation, des projets pilotes, des démonstrations et des discussions publiques.</p> <p>-- <u>Les TIC devraient être intégrés à l'éducation formelle dans tous ses niveaux, au développement des programmes d'études, à la formation des enseignants, à l'administration et gestion institutionnelle et à la gestion des programmes.</u></p> <p>- <u>Il est nécessaire de soutenir la formation permanente intégrant les TIC et l'amélioration des aptitudes et ressources didactiques des enseignants afin qu'ils puissent faire fonction d'agents facilitateurs pour l'édification de la société de l'information.</u></p> <p>-- Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</p> <p>- Il est nécessaire de renforcer par une coopération régionale et internationale la capacité des pays en voie de développement et des pays les moins avancés à appliquer efficacement les TIC dans l'éducation.</p> <p>- <u>Développer et améliorer les capacités des organisations d'enseignement et de recherche locales en fournissant des équipements de formation aux TIC dans les établissements de formation des enseignants et de recherche, notamment dans les pays en voie de développement.</u></p> <p>- <u>Développer des solutions abordables, avec des applications et des équipements informatiques adaptés aux besoins de tous les niveaux éducatifs et aux conditions locales, tout en encourageant la combinaison de différents moyens traditionnels et nouveaux.</u></p> <p>- <u>Donner la priorité aux pays en voie de développement pour l'octroi de facilités qui contribuent à soutenir des programmes mis en œuvre par des organismes locaux et intégrant les TIC pour la formation permanente d'enseignants et chercheurs.</u></p> <p>- <u>Utiliser les TIC pour élever le niveau de connaissances des femmes afin de contribuer à l'élimination des barrières sexuelles.</u></p> <p>Consumer International : Ajouter point</p> <p>- <u>Les gouvernements et les autres organisations, telles que le secteur privé et les universités, devraient divulguer des informations sur les risques liés aux activités en ligne et les stratégies visant à minimiser ces risques.</u></p> <p>FAO : Les TIC dans l'éducation : l'utilisation des TIC pourrait contribuer à obtenir plus d'efficacité et une meilleure qualité des services d'éducation, <i>y compris pour le télé-enseignement</i>. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges.</p> <p><i>Modifier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les TIC devraient être intégrés à tous les programmes scolaires. Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</u> • <u>Il convient de tirer parti des capacités potentielles des TIC en termes de portée pour améliorer l'accès à l'éducation (formelle et informelle) par l'intermédiaire de programmes de télé-enseignement.</u> <p>IANWGE : Modifier : « L'utilisation des TIC pourrait contribuer à obtenir plus d'efficacité et une</p>
---	---

	<p>meilleure qualité des services d'éducation, <u>y compris pour le télé-enseignement</u>. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges :</p> <p>Les TIC devraient être intégrés à <u>tous</u> les programmes scolaires. <u>Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</u></p> <p><u>Il convient de tirer parti des capacités potentielles des TIC en termes de portée pour améliorer l'accès à l'éducation (formelle et informelle) par l'intermédiaire de programmes de télé-enseignement.</u></p> <p>Les TIC devraient être utilisés pour former des formateurs et pour assurer la prestation de meilleurs services d'éducation à tous les niveaux, y compris en dehors des structures d'éducation, sur les lieux de travail et à domicile.</p> <p>Le <u>développement des</u> compétences des enseignants et les ressources didactiques requièrent un plus grand soutien, afin que les enseignants fassent fonction de passerelle vers la société de l'information.</p> <p>FIAB : Les TIC dans l'éducation : Nous convenons que les enseignants font fonction de passerelle vers la société de l'information et que le développement de leurs compétences doit donc être soutenu. La même chose est valable pour les bibliothécaires, spécialement les bibliothécaires de lecture publique et ceux qui travaillent dans les collèges, écoles et universités, en tenant compte du fait qu'ils touchent des tranches d'âge très étendues au sein de leur communauté locale. Nous recommandons qu'une référence à la nécessité de soutenir le développement des compétences des bibliothécaires soit incluse au présent paragraphe.</p> <p>Ligue des états arabes : <i>Ajouter :</i> « <u>Il convient de renforcer par une infrastructure appropriée la liaison entre les réseaux d'éducation et de recherche des pays en voie de développement et ceux des pays développés.</u> »</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'ils soient maintenus dans sa version finale : Favoriser l'utilisation des TIC dans l'éducation, le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC et la formation de spécialistes en TIC ; - suggère de démontrer l'impact de systèmes alternatifs de prestations fondés sur les TIC par des projets pilotes, notamment pour remplir les objectifs en matière d'Education pour Tous. - <i>Ajouter :</i> <p><u>« L'utilisation de systèmes de prestations fondés sur les TIC pour l'éducation formelle et non formelle devrait être promue, en utilisant différentes associations de médias nouveaux et traditionnels et des méthodologies appropriées. »</u></p> <p><u>Il convient de soutenir de nouvelles formes de réseautage entre les établissements d'enseignement et les enseignants. »</u></p> <p>Rehabilitation International: Éducation</p> <p>- La déclaration doit reconnaître le droit et l'accès à l'éducation pour tous comme une condition</p>
--	---

	<p>fondamentale au développement de la société de l'information.</p> <p>La déclaration et le plan d'action doivent proposer des objectifs et des stratégies à l'égard des personnes handicapées afin d'améliorer leur profil éducatif et leur permettre de tirer pleinement parti des développements proposés.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un nouveau point</i> : <u>« La prise en compte des sexospécificités devrait être appliquée à tous les niveaux dans tout programme lié aux TIC et à l'éducation. »</u></p> <p>Taking ITGlobal : Encourager l'utilisation constructive des ordinateurs dans la salle de classe, par le développement de l'accès, la formation des enseignants et l'intégration aux programmes éducatifs.</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter</i> : <u>« Les TIC devraient être également intégrés aux programmes scolaires et aux centres communautaires. »</u></p> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire de l'éducation, formelle ou non formelle, une priorité, en particulier en ce qui concerne le développement des TIC, et prendre des mesures visant à promouvoir l'éducation des filles de façon à permettre l'accès des filles et des femmes aux TIC ; - prendre des mesures concrètes pour augmenter le nombre d'étudiantes à tous les niveaux éducatifs dans les filières liées aux médias et aux TIC, y compris les sciences, les mathématiques et les technologies, par des méthodes incluant l'apprentissage à distance et le télé-enseignement ; - établir ou étendre lorsqu'ils existent déjà les programmes de développement des compétences, de formation professionnelle, de préparation à l'emploi et de renforcement des capacités à l'intention des femmes et des filles, ainsi que des organismes non gouvernementaux s'occupant des femmes, qui portent sur l'utilisation, la conception et la production de TIC, y compris ceux visant à les préparer à assumer des fonctions de direction et à promouvoir leur participation au processus politique, et intégrer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans les programmes de formation en TIC des enseignants et dans les programmes de formation des professionnels des médias ; - assurer l'égalité des chances pour les femmes et contrôler la représentation des femmes dans différentes catégories et niveaux d'emploi, d'éducation et de formation dans les domaines des médias et des TIC, en vue d'augmenter la participation des femmes dans les processus décisionnels à tous les échelons dans les TIC et les médias. <p>United Methodist Church : <i>Ajouter un autre point</i> : - Il convient de privilégier les initiatives locales et communautaires dans le domaine de l'éducation et en faveur de celle-ci.</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement le texte du paragraphe 21 du Plan d'Action ainsi que les remarques des Observateurs.</p> <p>Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies : Infrastructure sûre et fiable : Les TIC dans l'éducation : <i>ajouter un point avant le dernier</i> : - <u>L'alphabétisation dans sa forme élémentaire est indispensable pour pouvoir utiliser les TIC en vue d'améliorer l'éducation. Il convient donc de mettre également l'accent sur les efforts visant à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire relativement à la scolarisation dans le primaire de tous les garçons et les filles.</u></p>
--	--

		<p>OCDE. Ajouter : «L'OCDE continuera son travail favorisant les échanges de pratiques, d'innovations et de politiques sur les meilleures façons d'utiliser les technologies dans l'éducation et l'apprentissage entre les établissements, entreprises et pays pour améliorer les résultats éducatifs des élèves, étudiants et apprenants à l'échelle mondiale. »</p>
	<p>22. Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC doivent être élevés afin d'assurer un usage optimal de la société de l'information :</p> <p>-- Il convient de promouvoir une éducation et une formation pertinentes, adaptées aux besoins locaux, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, et notamment aux personnes défavorisées.</p> <p>- Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC.</p> <p>-- Les jeunes devraient être armés de connaissances et de compétences dans le domaine des TIC qui leur donnent les moyens de participer pleinement à la société de l'information.</p> <p>-- Les personnes devraient être formées à l'utilisation des TIC par des cours d'alphabétisation électronique afin de permettre la création de contenus socialement utiles et constructifs au bénéfice de tous.</p> <p>-- Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</p> <p>-- Il convient d'assurer une éducation et une information liées aux TIC adaptées aux besoins et à la culture de tous ceux qui se trouvent hors de portée</p>	<p>DT/2 : [22] Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC doivent être élevés afin d'assurer le meilleur usage de la société de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des systèmes éducatifs et des programmes de développement des compétences devraient être créés pour tous les segments de la société en vue de donner aux populations les compétences nécessaires pour tirer pleinement parti des avantages de la société de l'information, en utilisant les TIC pour l'éducation ; - la jeunesse peut fournir ses compétences et son engagement dans le cadre d'initiatives bénévoles et communautaires utilisant les TIC pour progresser vers les Objectifs de Développement du Millénaire ; - la société de l'information exige l'extension à tous de la culture informatique et de l'éducation dans le domaine informatique. L'accès à l'information ne peut avoir de sens que si l'analphabétisme est éradiqué. La société de l'information doit également fournir une éducation de meilleure qualité par l'apprentissage permanent (enseignement primaire, secondaire, supérieur, perfectionnement de l'éducation et autres formes d'apprentissage) pour fournir la capacité d'effectuer un examen et une évaluation critique de l'information ; - faire en sorte que les femmes ne soient pas désavantagées de façon disproportionnée par les conditions et le climat de travail qui règne au sein de l'industrie mondiale des TIC, comme par exemple par les méthodes d'emploi « souple». - soutenir les initiatives de formation à la gestion et à la production de l'information qui s'adressent à des organisations locales dans les pays en voie de développement ; - mettre en œuvre des mesures pour assurer l'accès équitable des femmes à l'éducation, la formation et l'alphabétisation dans le domaine des TIC : en intégrant l'éducation sur les TIC aux programmes scolaires sur un principe d'équité entre les sexes ; en obtenant la pleine participation des filles à l'éducation dans les domaines scientifiques et techniques ; en développant des programmes pertinents d'éducation et de formation à distance sur les TIC, notamment pour les femmes et les jeune filles vivant dans des zones rurales. <p>Société civile africaine : (point 2): « Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC. » La phrase reprise ci-dessus est un peu faible. A modifier éventuellement comme suit : « <u>Il convient d'encourager les femmes et de leur donner les moyens d'accéder à l'éducation et à la formation dans le domaine des TIC, en modifiant les structures</u></p>

<p>du système éducatif traditionnel.</p> <p>-- Les médias communautaires devraient être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités.</p>	<p><u>actuelles qui y font obstacle. En outre, il convient de répondre à tous les besoins de base en matière d’alphabétisation, de capacités d’expression et d’aptitude à traiter les informations. »</u></p> <p>APC Le renforcement des capacités pour l’utilisation des TIC est très important, et constitue en fait l’un des domaines d’activité prioritaires de l’APC. Nous apprécierions qu’il soit mentionné qu’il est important de renforcer les capacités des nombreuses organisations de la société civile, petites ou grandes, qui jouent un rôle crucial dans le développement, du niveau communautaire jusqu’à celui des réseaux nationaux, régionaux et internationaux.</p> <p>Nous préférierions également que le texte déclarant que les femmes devraient bénéficier de conditions d’égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC soit modifié comme suit : « Les femmes devraient être traitées de façon prioritaire en ce qui concerne les initiatives de formation dans le domaine des TIC. »</p> <p>APC-WNSP : Développer les programmes de formation et de renforcement des capacités afin d’augmenter la participation des femmes à la création des contenus, à la prise de décisions et à l’établissement des politiques dans le secteur des TIC.</p> <p>Développer les campagnes de sensibilisation pour sensibiliser les décideurs et les stratèges aux aspects sexospécifiques de la société de l’information.</p> <p>Développer des programmes d’intervention précoce en science et technologie qui ciblent les jeunes filles afin d’augmenter le nombre de femmes dans les métiers liés aux TIC.</p> <p>Tirer parti au maximum des TIC, par exemple par le télé-enseignement, l’apprentissage à distance et d’autres systèmes de prestations fondés sur les TIC, afin d’éliminer les disparités entre les sexes en matière d’alphabétisation et dans l’enseignement primaire, secondaire et de troisième degré.</p> <p>Prendre des mesures positives pour assurer un accès équitable des femmes aux installations de TIC dans l’éducation et la formation de type formel et informel.</p> <p>Développer des programmes de formation d’enseignants sur les sexospécificités et les TIC pour sensibiliser aux facteurs qui influencent les niveaux différents d’assimilation des TIC entre les filles et les garçons.</p> <p>Créer des programmes qui dispensent une culture informatique et une culture de l’information et qui promeuvent une approche critique de l’utilisation des TIC chez les filles et les femmes.</p> <p>APEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités pour l’utilisation des TIC reflète le rôle que peut jouer la coopération multilatérale, bilatérale, régionale et mondiale pour faciliter le développement et l’utilisation des mesures de renforcement des capacités dans le domaine des TIC : le développement des ressources humaines, l’éducation et la formation. - La coopération multilatérale et bilatérale ainsi que la coopération régionale et mondiale devraient être renforcées pour faciliter le développement de la disponibilité et de l’utilisation de mesures de renforcement des capacités dans le domaine des TIC : développement des ressources humaines, éducation et formation.
--	---

<p>ATD Quart Monde : Ajouter un point : <u>- Pour faire échec à l'exclusion numérique, il est essentiel que ces nouvelles technologies puissent toucher jusqu'aux plus pauvres et être expérimentées avec eux. Toute initiative de développement des TIC devrait prévoir d'identifier quels sont les groupes les plus défavorisés, de mettre en oeuvre les moyens de les atteindre, et d'évaluer en permanence avec eux les progrès et difficultés ainsi que les stratégies pour atteindre les personnes qui ne sont pas encore touchées.</u></p> <p>Université de Buenos Aires : <i>Modifier : Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC :</i> les niveaux de connaissance <u>des TIC, de leurs possibilités et de leur utilisation</u> doivent être élevés afin d'assurer <u>une meilleure intégration à société de l'information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de promouvoir une éducation et une formation <u>permanentes</u>, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, <u>sans aucun type de discrimination.</u>(DP)⁶ -- <u>Les cours d'alphabétisation électronique doivent être destinés à former la population à l'utilisation des TIC afin de permettre la création de contenus locaux, constitués par la société et s'adressant à elle, au bénéfice de tous.</u>(DP) - <u>Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</u> (DP) - <u>L'éducation informelle impartie dans les centres communautaires, bibliothèques et autres espaces ouverts au public, tenant compte des besoins de celui-ci et de sa culture, fournira de nouvelles connaissances et informations en intégrant les TIC.</u> - <u>Les médias communautaires doivent être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités.</u> - <u>Il faut faire en sorte que les femmes ne soient pas désavantagées de façon disproportionnée par les conditions et le climat de travail qui règne au sein de l'industrie mondiale des TIC.</u>(DP) - <u>Il est nécessaire de soutenir les initiatives de renforcement des capacités de gestion de l'information et production de connaissances des organisations communautaires, spécialement dans les pays en voie de développement.</u> (DP) - <u>Il est nécessaire de mettre en oeuvre des mesures pour assurer l'accès équitable des femmes à l'éducation, la formation et l'alphabétisation dans le domaine des TIC, en intégrant l'éducation sur les TIC aux programmes scolaires sur un principe d'équité entre les sexes ; en obtenant la pleine participation des filles à l'éducation dans les domaines scientifiques et techniques ; en développant des programmes pertinents d'éducation et de formation à distance sur les TIC, notamment pour les femmes et les jeune filles vivant dans des zones rurales.</u> <p>CSDPTT: L'enseignement et la formation techniques et supérieurs est un objectif prioritaire pour les</p>
--

⁶ (DP) [Les points suivis de ce sigle sont considérés appropriés pour la Déclaration de Principes mais non pour le Plan d'Action.](#)

	<p>PeD et en particulier pour l’Afrique. Les infrastructures nationales et sous-régionales (exemple : ESMT de Dakar) doivent être considérées comme vitales pour satisfaire cet objectif. En conséquence, le retour dans ces écoles et instituts des formations actuellement disséminées dans des structures particulières à l’exemple des « académies Cisco » doit être un élément prioritaire de cet objectif. Ceci implique la réaffectation des financements publics et institutionnels, actuellement alloués à ces « académies », aux infrastructures africaines pour leur permettre de fonctionner de façon satisfaisante et de répondre aux besoins urgents et spécifiques du continent. Le partenariat avec des centres et universités <i>similaires</i> des pays industrialisés doit être privilégié, et des propositions en ce sens devront être présentées les pays volontaires du Nord, en laissant toute liberté quant aux contenus aux responsables des centres de formation africains (exemple : partenariat entre l’Institut National des Télécommunications en France avec un centre équivalent en Afrique).</p> <p>FAO : Renforcement des capacités humaines : Il est important de développer des stratégies de renforcement des capacités globales et tournées vers l’avenir, qui permettraient aux personnes d’acquérir les compétences requises pour qu’elles puissent bénéficier du potentiel de la société de l’information. La FAO souhaiterait que la question des populations qui courent le risque d’être marginalisées par la fracture numérique reçoive un traitement plus étendu, au-delà du bref exposé inclus dans le Rapport présenté par le Président du Sommet. Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour l’éducation, la formation et l’autonomisation des communautés et des personnes en zone rurale, particulièrement ceux/celles dont les moyens d’existence dépendent de l’agriculture. La FAO note que bien que les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables soient mentionnés en relation avec les contenus à fournir ou la connectivité à assurer, ces groupes ne sont pas spécifiquement cités quand il s’agit du renforcement des capacités.</p> <p><i>Modifier :</i></p> <p>Le renforcement des capacités pour l’utilisation des TIC : <u>les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC des femmes et des hommes vivant en milieu rural doivent être élevés pour qu’ils puissent faire un usage optimal de la société de l’information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Il convient de promouvoir une éducation et une formation pertinentes, adaptées aux besoins locaux, à tous les niveaux, de l’enseignement primaire jusqu’à la formation des adultes, afin d’ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, et notamment aux personnes <u>socialement et économiquement défavorisées</u>. - Les femmes devraient bénéficier de conditions d’égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC, <u>de façon à ce que les connaissances nouvellement acquises puissent leur donner accès à des emplois appropriés</u>. -- <u>Les filles et les garçons</u> devraient être armés de connaissances et de compétences dans le domaine des TIC qui leur donnent les moyens de participer pleinement à la société de l’information.
--	---

	<p>-- Les personnes devraient être formées à l'utilisation des TIC par des cours d'alphabétisation électronique afin de permettre la création de contenus socialement utiles et constructifs au bénéfice <u>des femmes et des hommes</u>.</p> <p>-- Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</p> <p>-- Il convient d'assurer une éducation et une information liées aux TIC adaptées aux besoins et à la culture de tous ceux qui se trouvent hors de portée du système éducatif traditionnel.</p> <p>- Les médias communautaires devraient être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités <u>qui tiennent compte des besoins sexospécifiques en matière de technologie et de connaissance</u>.</p> <p>IANWGE: Modifier: « Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : <u>les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC des femmes et des hommes vivant en milieu rural doivent être élevés pour qu'ils puissent faire un usage optimal de la société de l'information</u> :</p> <p>-- Il convient de promouvoir une éducation et une formation pertinentes, adaptées aux besoins locaux, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, et notamment aux personnes <u>socialement et économiquement</u> défavorisées.</p> <p>- Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC, <u>de façon à ce que les connaissances nouvellement acquises puissent leur donner accès à des emplois appropriés</u>.</p> <p>-- <u>Les filles et les garçons</u> devraient être armés de connaissances et de compétences dans le domaine des TIC qui leur donnent les moyens de participer pleinement à la société de l'information.</p> <p>-- Les personnes devraient être formées à l'utilisation des TIC par des cours d'alphabétisation électronique afin de permettre la création de contenus socialement utiles et constructifs au bénéfice <u>des femmes et des hommes</u>.</p> <p>-- Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</p> <p>-- Il convient d'assurer une éducation et une information liées aux TIC adaptées aux besoins et à la culture de tous ceux qui se trouvent hors de portée du système éducatif traditionnel.</p> <p>- Les médias communautaires devraient être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités <u>qui tiennent compte des besoins sexospécifiques en matière de technologie et de connaissance</u>.</p> <p>FIAB : Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : Nous suggérons d'ajouter que les</p>
--	--

	<p>enfants, dès leur plus jeune âge, devraient être formés et encouragés à faire usage des bibliothèques ; ils devraient être également les cibles prioritaires des programmes de lecture et d’alphabétisation fournis par les bibliothèques publiques et scolaires.</p> <p>UIT: Développement des ressources humaines</p> <p>- Le développement des ressources humaines, l’éducation, la formation, le transfert des connaissances et des savoir-faire sont essentiels pour aider les pays en voie de développement à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles, en vue d’étendre la connaissance, l’accès et l’utilisation des TIC. Il est nécessaire d’établir des programmes spécifiques de renforcement des capacités et de formation à long terme.</p> <p>- Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS pour être examinées :</p> <p>a) Un programme de formation global, à l’intention entre autres des fonctionnaires administratifs des pays développés, couvrant les principaux éléments du développement des TIC tels que l’élaboration et la mise en œuvre de cyberstratégies nationales (par exemple, cybergouvernement, télésanté, téléenseignement, commerce électronique, etc...), le renforcement des capacités réglementaires et l’élaboration de plans d’accès universels.</p> <p>b)Le développement d’une base de données en ligne sur les formations disponibles dans le monde entier.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l’UNESCO : Ajouter : « <u>Pour éliminer le harcèlement et la discrimination infligés aux mineurs et aux femmes dans le cyberspace, des efforts éducatifs et une discipline sociale sont requis. Dans le système d’éducation formelle et informelle, il convient d’inculquer la manière d’exprimer ses propres opinions tout en respectant les droits d’autrui et en tolérant la liberté d’expression d’autrui. »</u></p> <p>Société civile africaine : Ajouter</p> <p>- « <u>Pour éliminer le harcèlement et la discrimination infligés aux mineurs et aux femmes dans le cyberspace, des efforts éducatifs et une discipline sociale sont requis. Dans le système d’éducation formelle et informelle, il convient d’inculquer la manière d’exprimer ses propres opinions tout en respectant les droits d’autrui et en tolérant la liberté d’expression d’autrui. »</u></p> <p>Ligue des Etats arabes. Ajouter :”</p> <p><u>Des programmes des Nations Unies contribuant au renforcement des capacités, tels que le Programme des Bénévoles des Nations Unies, devraient être activés dans le domaine du renforcement des capacités pour le développement de programmes dans tous les pays en voie de développement. »</u></p> <p>SchoolNetAfrica : Ajouter un nouveau point :</p> <p>- <u>Les compétences permettant de gérer l’évolution technologique et d’y contribuer devraient être également considérées comme un aspect important des programmes de renforcement des capacités.</u></p> <p>Modifier : <u>Les femmes devraient bénéficier de conditions d’égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC et la participation à la conception de la documentation de formation. Il convient également d’encourager les femmes à s’engager activement dans ce secteur en recherchant des formations et en prenant part au développement et à la conceptualisation des TIC.</u></p>
--	--

	<p>Telefonica : Le secteur privé souhaite souligner qu'il est nécessaire de concevoir de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes visant à améliorer l'aptitude des citoyens à utiliser les TIC ainsi que des mesures conçues pour promouvoir la formation continue dans ce domaine.</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale : Favoriser l'utilisation des TIC dans l'éducation, le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC et la formation de spécialistes en TIC. - <i>Ajouter:</i> - <u>« Il convient d'offrir aux travailleurs des médias de meilleures opportunités d'améliorer leurs compétences dans le domaine des TIC, étant donné qu'ils peuvent contribuer de façon importante à ouvrir la société de l'information au public général. »</u> - <u>« Il convient de développer des réseaux de spécialistes et de groupes d'intérêt virtuels étant donné qu'ils sont un élément clef favorisant la coopération et les échanges efficaces au sein de la société de l'information. »</u> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider, au niveau approprié du gouvernement, d'intégrer l'éducation dans le domaine des TIC pour les filles et les femmes aux programmes de tous les niveaux éducatifs, de l'enseignement de base à celui du troisième degré et à l'éducation permanente, pour promouvoir et assurer la pleine participation des femmes à la société de l'information ; - fournir des formations à la gestion, à la négociation et au commandement à l'intention des femmes, ainsi que des systèmes de mentorat et autres stratégies et programmes de soutien visant à renforcer les capacités et le potentiel des femmes pour assurer leur promotion dans les domaines des médias et des TIC. <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire de l'éducation, formelle ou non formelle, une priorité, en particulier en ce qui concerne le développement des TIC, et prendre des mesures visant à promouvoir l'éducation des filles de façon à permettre l'accès des filles et des femmes aux TIC ; - décider, au niveau approprié du gouvernement, d'intégrer l'éducation dans le domaine des TIC pour les filles et les femmes aux programmes de tous les niveaux éducatifs, de l'enseignement de base à celui du troisième degré et à l'éducation permanente, afin de promouvoir et d'assurer la pleine participation des femmes à la société de l'information ; - prendre des mesures concrètes pour augmenter le nombre d'étudiantes à tous les niveaux éducatifs dans les filières liées aux médias et aux TIC, y compris les sciences, les mathématiques et les technologies, par des méthodes incluant l'apprentissage à distance et le télé-enseignement ; - établir ou étendre lorsqu'ils existent déjà les programmes de développement des compétences, de formation professionnelle, de préparation à l'emploi et de renforcement des capacités à l'intention des femmes et des filles, ainsi que des organismes non gouvernementaux s'occupant des femmes, qui portent
--	---

		<p>sur l'utilisation, la conception et la production de TIC, y compris ceux visant à les préparer à assumer des fonctions de direction et à promouvoir leur participation au processus politique, et intégrer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans les programmes de formation en TIC des enseignants et dans les programmes de formation des professionnels des médias ;</p> <p>- fournir des formations à la gestion, à la négociation et au commandement à l'intention des femmes, ainsi que des systèmes de mentorat et autres stratégies et programmes de soutien visant à renforcer les capacités et le potentiel des femmes pour assurer leur promotion dans les domaines des médias et des TIC.</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne le texte du paragraphe 22 du Plan d'Action ainsi que l'ensemble des remarques des Observateurs, et notamment le troisième tiret : « la société de l'information exige l'extension à tous de la culture informatique et de l'éducation dans le domaine informatique.....la capacité d'effectuer un examen et une évaluation critique de l'information. » qui est d'une grande importance.</p>
	<p>23. La formation de spécialistes en TIC : l'éducation de base et avancée devrait être améliorée afin de contribuer à la création d'un réservoir de professionnels et d'experts hautement qualifiés et compétents dans le domaines des TIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation sur le développement et l'utilisation des infrastructures de réseau est un élément essentiel pour assurer la disponibilité de services de réseau TIC efficaces, fiables, concurrentiels et sûrs. - La formation et le maintien d'une population active qui soit un pilier de la société de l'information devra être entreprise en collaboration étroite avec le secteur privé et la société civile dans son ensemble. 	<p>DT/2 : [23] La formation de spécialistes en TIC : il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et allouer des ressources aux programmes de renforcement des compétences liées aux TIC appliqués dans les collèges techniques et notamment dans les académies professionnelles avec la pleine participation de l'équipe enseignante et des directeurs. Cette action devrait remplacer les programmes établis en association avec des entreprises multinationales sur une base commerciale, qui fournissent une formation étroite centrée sur les produits de l'entreprise ; - promouvoir le transfert des connaissances d'ingénierie en vue de renforcer les capacités nationales de création dans les pays en voie de développement, et les capacités locales en matière d'ingénierie pour développer des connaissances locales adaptées aux besoins. <p>Société civile africaine : Il devrait y avoir une phrase recommandant de <u>Faire en sorte que les femmes puissent développer davantage leurs compétences pour participer au développement des formations, soient impliquées dans les processus décisionnels et contribuent à l'évolution technologique à tous les niveaux.</u></p> <p>ATD Quart Monde : <i>ajouter un point</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour assurer un impact des TIC dans la lutte contre la pauvreté, il faut prévoir la mise en place et la formation de médiateurs pour les TIC auprès des jeunes issus de milieux défavorisés. Ils auraient la mission de favoriser l'information, la participation et l'accès des personnes et familles exclues</u>

	<p>- La fuite des cerveaux du sud vers le nord devrait être empêchée, notamment par la création, aux soins du gouvernement, d'un environnement propice permettant de retenir les personnes formées.</p>	<p><u>socialement, et donc les plus éloignées de toute possibilité de promotion par ces technologies.</u></p> <p>- La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.</p> <p>Université de Buenos Aires :</p> <p><i>Ajouter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -La formation et qualification continues de la population active fondamentale pour la société de l'information devront être menées à bien en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général. (DP) -<u>Il est nécessaire de trouver les moyens d'éviter la fuite des cerveaux, principalement par la création, de la part du gouvernement et du secteur privé, de politiques de R & D qui garantissent le développement professionnel des citoyens. (DP)</u> -<u>développer et allouer des ressources aux programmes de renforcement des compétences liées aux TIC appliqués dans les collèges techniques et notamment dans les académies professionnelles avec la pleine participation de l'équipe enseignante et des directeurs. Cette action devrait remplacer les programmes établis en association avec des entreprises multinationales sur une base commerciale, qui fournissent une formation étroite centrée sur les produits de l'entreprise. (DP)</u> <p>United Methodist Church : <i>Après,</i> « La formation et le maintien d'une population active qui soit un pilier de la société de l'information devra être entreprise en collaboration étroite avec le secteur privé et la société civile dans son ensemble », <i>Insérer deux autres points :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de privilégier des mesures incitatives à l'intention des personnes qui se forment et se spécialisent dans l'intégration et l'enrichissement des bases de connaissances locales et traditionnelles. - Il convient de privilégier des mesures incitatives en direction des façons innovantes d'utiliser les TIC pour aider les personnes indigènes à acquérir les moyens de faire connaître la diversité de leurs cultures traditionnelles. <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale : Favoriser l'utilisation des TIC dans l'éducation, le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC et la formation de spécialistes en TIC. <p><i>Ajouter :</i> « <u>Il convient d'encourager le développement de descripteurs et de normes internationalement compatibles pour les didacticiels d'apprentissage à distance et de téléenseignement ainsi que pour les institutions de téléenseignement. »</u></p>
23 A		<p>Consumer International : Les produits et les services des TIC devraient être sûrs pour tous les consommateurs, y compris les enfants et les handicapés. Lorsque des normes sont développées pour les TIC, il convient d'examiner les questions ayant trait à la santé et à la sécurité.</p>
	5) Sécurité	<p>APC-WNSP : en l'absence d'un cadre de valeurs et de principes cohérent, nous pensons qu'il est peu</p>

		<p>utile de développer des points d'action.</p> <p>Société civile africaine Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient d'adopter des lois qui imposent des restrictions effectives relativement au respect de la vie privée, à l'anonymat et au chiffrement, avec un cadre permettant de faire respecter les droits reconnus par la loi, y compris, lorsqu'ils sont disponibles, les droits d'accès et les droits d'action lorsqu'une violation est survenue. - Des systèmes et des règles doivent être mis en place pour faciliter l'utilisation des formes de paiement électronique, dans un cadre légal garantissant que les consommateurs en ligne disposent d'une action si la transaction n'aboutit pas ou si les biens ou services acquis en ligne sont insatisfaisants. - Il est nécessaire de garantir aux consommateurs en ligne qu'il ne sera pas fait un usage abusif des données qu'ils fournissent en ligne. - Des normes en matière d'interception devraient être clairement et précisément exposées dans la législation accessible au public, avec suffisamment de précision pour empêcher les applications arbitraires et de façon à ce que les citoyens soient conscients des circonstances et des conditions sous lesquelles les autorités publiques sont en droit d'effectuer une telle surveillance et interception. - La législation visant à contrer la cybercriminalité ne devrait pas imposer des mandats, normes techniques ou exigences de conservation des données sur les prestations de services qui pourraient entraver davantage l'utilisation des TIC et les prestations de services dans les pays en voie de développement d'Afrique. - Les gouvernements devraient activement promouvoir l'éducation et la sensibilisation des utilisateurs sur les questions du respect de la vie privée en ligne et les moyens de protection de la vie privée.
--	--	--

<p>24.24. Infrastructure sûre et fiable : la sécurité des réseaux est l'un des problèmes fondamentaux à traiter relativement à l'utilisation des nouvelles technologies en général, et plus particulièrement pour assurer l'extension continue du commerce électronique :</p> <p>-- Tous les partenaires concernés par les TIC devraient prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et d'autres aspects liés à l'intégrité des informations et des systèmes/réseaux, afin d'éviter les risques de bouleversement et de destruction généralisés des systèmes de réseau dont nous sommes de plus en plus dépendants.</p> <p>-- Pour cela, il sera nécessaire d'établir des cadres législatifs nationaux appropriés visant à sauvegarder l'intérêt public général et à favoriser les communications et les transactions électroniques.</p> <p>-- Il faudra également assurer une meilleure connaissance générale des questions liées à la sécurité des informations, de la complexité, des capacités et de la portée toujours croissantes des TIC, de l'anonymat permis par ces technologies, et de la nature transnationale des cadres de communication.</p> <p>-- Des mécanismes spécifiques devront être mis en place pour encourager le secteur bancaire à développer des applications sûres et fiables afin de faciliter les transactions en ligne.</p>	<p>DT/2 : [24] L'adoption de toute politique liée à la sécurité devrait résulter de consultations multipartites préalables comprenant la société civile et des utilisateurs/consommateurs ainsi que le secteur privé et le gouvernement.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En conséquence : la sécurité garantit la croissance de toute la macrostructure informatique. - <i>Ajouter</i>: « ... les risques de bouleversement et de destruction généralisés des systèmes de réseau dont nous sommes de plus en plus dépendants. <u>Y compris l'intrusion dans les systèmes informatiques à des fins hostiles.</u> » - <i>Ajouter les point suivants</i> : « - L'intérêt public s'étend bien au-delà des « transactions » économiques ; il ne faut pas négliger l'accès à des informations pluralistes. - La banque doit assumer ses responsabilités qui sont de garantir, conserver, assurer la traçabilité et protéger les biens qui lui sont confiés par les citoyens, par ses propres moyens. » <p>Consumer International : Sécurité, protection de la vie privée et fiabilité <u>Infrastructure sûre et fiable : la sécurité des réseaux est l'un des problèmes fondamentaux à traiter relativement à l'utilisation des nouvelles technologies en général, et plus particulièrement pour assurer l'extension continue du commerce électronique</u> une autre question importante posée par le développement et l'utilisation des TIC.</p> <p>Société civile coréenne : ajouter</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour assurer la stabilité du réseau Internet, il convient de mettre en place un système de gestion intergouvernemental où les Etats partageraient les responsabilités et coopéreraient ensemble pour l'exploitation stable du serveur racine principal caché et de ses copies.</u> - <u>Dans le cadre des mesures de sécurité, les informations personnelles devraient être strictement protégées conformément aux procédures et institutions juridiques.</u> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> « - <u>Pour assurer la stabilité du réseau Internet, il convient de mettre en place un système de gestion intergouvernemental où les Etats partageraient les responsabilités et coopéreraient ensemble pour l'exploitation stable du serveur racine principal caché et de ses copies.</u> - <u>Dans le cadre des mesures de sécurité, les informations personnelles devraient être strictement protégées conformément aux procédures et institutions juridiques.</u> »
--	---

24 A	<p>24 A Consumer International : Protection de la vie privée : La protection de la vie privée est devenue <u>l'un des problèmes fondamentaux à traiter relativement à l'utilisation des nouvelles technologies en général, et plus particulièrement pour assurer l'extension continue du commerce électronique.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Le droit à la vie privée devrait être reconnu comme un droit de l'homme dans les documents légaux nationaux et internationaux pertinents ;</u> - <u>Les organisations devraient respecter les principes établis dans les « Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée et les flux transfrontaliers des données à caractère personnel » de 1980 (<i>Guidelines Governing the Protection of Privacy and Transborder Flows of Personal Data</i>) en tenant compte également de la « Déclaration ministérielle de l'OCDE sur la protection de la vie privée sur les réseaux mondiaux de 1998 (<i>OECD Ministerial Declaration on the Protection of Privacy on Global Networks</i>). Des lignes directrices similaires devraient être adoptées par les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, et les gouvernements devraient coopérer pour l'application des lois de protection des données à l'échelle internationale ;</u> - <u>Les gouvernements devraient adopter des lois globales protégeant les données à caractère personnel à la fois dans le secteur privé et le secteur public, et accordant clairement aux personnes le droit de contrôler le recueil, l'utilisation et la divulgation de leurs informations personnelles, et des moyens efficaces d'exercer ces droits. Il convient d'encourager les efforts volontaires des entreprises visant à établir et respecter les meilleures pratiques de protection de la vie privée, mais l'autorégulation ne devrait pas se substituer à des normes réglementaires dans ce domaine. Les gouvernements devraient assurer un contrôle et une application des lois adéquats.</u> <p><u>Les gouvernements devraient adopter une convention internationale sur la protection des données personnelles et de la vie privée. Les instruments juridiques existants fondés sur le traité CoE #108 et la Directive de l'Union Européenne sur la protection des données, devraient servir de base.</u></p> <p>Paremsvassi : Les avancées technologiques récentes ont augmenté de façon exponentielle la quantité de traces électroniques que les citoyens ordinaires laissent derrière eux dans leur vie quotidienne. Avec cet éventail, allant de données sensibles telles que le degré de solvabilité des personnes jusqu'à leurs préférences en tant que consommateurs, les gouvernements et les sociétés du secteur privé sont en position d'accéder à une grande quantité d'informations portant sur des personnes spécifiques. Il convient de mettre en place une réglementation afin de limiter les abus possibles de tels pouvoirs et de sauvegarder le droit essentiel de chacun à la vie privée.</p>
------	--

<p>25. Sécurité de l'information : L'efficacité de la sécurité de l'information pourra être garantie non seulement par le biais de la technologie mais également par celui de l'éducation et de la formation, des politiques et de la loi et par la coopération internationale. Les Nations Unies devraient être soutenues dans leur effort de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'état actuel de la sécurité de l'information, y compris tout brouillage préjudiciable ou abus dans l'utilisation des systèmes d'information et de communication et des ressources d'information. • Développer des méthodes de protection et créer une organisation capable de réagir rapidement en gérant les problèmes de violations de la sécurité et, échanger l'information et la technologie dans le but de lutter contre les violations. • Etudier la possibilité à long terme de créer une convention internationale sur la sécurité de l'information et les réseaux de communication. • Reconnaître le principe de l'accès équitable et adéquat aux TCI pour tous les pays en faisant particulièrement cas du fait que les TCI peuvent éventuellement être utilisées à des fins non conformes aux objectifs de maintien d'une stabilité et d'une sécurité internationales et qui peuvent avoir un effet défavorable sur l'intégrité de l'infrastructure au sein des Etats, au détriment de leur sécurité dans les domaines aussi bien civils que militaires. 	<p>DT/2 : [25] Une enquête mondiale sur l'impact des politiques de sécurité TCI sur les libertés publiques et les droits de l'homme devra être initiée sous la supervision de l'ONU. L'évaluation couvrira les menaces pour la vie privée, la liberté d'expression, la liberté de surveillance, etc. Une analyse comparative publique de l'évolution de cet impact sera fournie par un mécanisme scrupuleux</p> <p>DT/2 : [25] La coopération internationale devra être élargie afin de combattre toutes les formes du système de surveillance et de contrôle qui enfreignent les valeurs relatives aux droits de l'homme et à la démocratie.</p> <p>CCBI : Nous nous opposons radicalement à la demande d'un traité sur la sécurité.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter : « ... en utilisant des systèmes d'information et de communication et des ressources d'information. <u>Le droit d'accès à l'information est un droit inaliénable des hommes libres qu'aucune organisation ne devra réglementer.</u> » - Ajouter gros point : - Les conventions internationales réglementent la morale et les capacités de l'homme libre, ce point constituant une atteinte aux droits même de l'être et surtout du libre choix. - Ajouter : »... au détriment de sa sécurité tant dans le domaine civil que militaire. <p><u>Le logiciel doit posséder les capacités d'octroyer à l'utilisateur les libertés suivantes :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1-<u>Le droit de l'acquérir, y compris gratuitement.</u> 2-<u>Le droit d'accéder à la source du logiciel.</u> 3-<u>Le droit de le modifier et de l'utiliser DANS N'IMPORTE QUEL BUT.</u> 4-<u>Le droit de le copier et de le distribuer librement et de partager l'actualisation avec d'autres.</u> <p>IFLA : Sécurité de l'information et lutte contre la criminalité informatique : Nous reconnaissons que les inquiétudes relatives à la sécurité et au terrorisme ne doivent pas pouvoir restreindre le libre accès à l'information et aux idées. Il est évident que les mesures prises par certains pays depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001 enfreignent la capacité de citoyens innocents à exercer leurs droits fondamentaux. Par exemple, les bibliothécaires et libraires doivent désormais, sur ordre de la force publique, divulguer aux autorités les livres que leurs clients ont achetés ou empruntés et divulguer l'information à laquelle les utilisateurs ont eu accès sur l'Internet, sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir un mandat du tribunal.</p> <p>ITU: Confidentialité et sécurité dans l'utilisation des TCI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la société d'information doit avoir lieu dans un environnement de confiance, pour tous les acteurs. Le développement de normes techniques peut contribuer à l'accomplissement de cet objectif. - L'éventualité que les technologies de l'information et de la communication puissent être utilisées à des fins non compatibles avec les objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationale et qu'elles puissent avoir un effet préjudiciable sur la sécurité des états, aussi bien dans les secteurs civils
--	--

	<p>que militaires, est assez préoccupante.</p> <p>- Il est jugé nécessaire d'empêcher l'utilisation des ressources ou technologies de l'information à des fins criminelles ou terroristes.</p> <p>- Les actions suivantes feront l'objet d'une évaluation lors du processus préparatoire du SMSI :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Mise en place de mécanismes adaptés destinés à accroître la prise de conscience de l'importance de la sécurité de l'information et du réseau de communication ainsi que des ressources disponibles pour la communauté internationale à ce sujet. b) Prise en compte des menaces réelles et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et du réseau de communication, y compris de la présence de pirates et de virus informatiques sur l'Internet, et des méthodes et moyens de les repousser. c) Améliorer l'échange d'information technique et la coopération internationale en matière de sécurité de l'information et du réseau de communication. d) Participation, en tenant compte des compétences centrales de l'UIT, aux efforts réalisés au sein du système de l'ONU dans le but : <ol style="list-style-type: none"> 1) d'évaluer la sécurité de l'information, y compris tout brouillage préjudiciable ou utilisation détournée de l'information et des systèmes de télécommunication et les ressources informatives ; 2) de mettre en place des méthodes et organisations de réponse d'urgence en cas d'incident de sécurité, partager l'information et les technologies sur les moyens de réponse en cas d'incident ; 3) d'examiner l'élaboration à long terme d'une convention internationale sur la sécurité de l'information et du réseau de communication. <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter :</i> « - <u>Développer la structure requise pour l'application de signatures électroniques.</u> »</p> <p>The Daisy Consortium : <i>Modifier :</i> « Obstacles : Les obstacles à l'accès équitable résultent des différences de niveau d'éducation et d'instruction, de genre, d'âge, d'handicap, de revenu et de connectivité.... »</p> <p>Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies : Une infrastructure sûre et fiable : Sécurité de l'information : <i>ajouter gros point :</i> - <u>Assurer le respect de la vie privée et la liberté d'expression de l'individu dans la Société d'Information.</u></p> <p>Reconnaître le principe de l'accès équitable et adéquat aux TCI pour tous les pays en faisant particulièrement attention au fait que les TCI peuvent éventuellement être utilisées à des fins non compatibles avec les objectifs de maintien d'une stabilité et d'une sécurité internationale et qui peuvent avoir un effet défavorable sur l'intégrité de l'infrastructure au sein des Etats, au détriment de leur sécurité dans les domaines aussi bien civils que militaires. <u>Simultanément, il est vital que les libertés civiles et les droits civils soient protégés et respectés dans la Société d'Information.</u></p>
--	---

25 A		<p>OCDE. Ajouter : « L'OCDE renforcera ultérieurement et partagera avec les économies non membres son expérience en développant des politiques et des pratiques pour une confiance et une sécurité en ligne efficaces »</p>
	<p>26. Creation d'une culture mondiale de sécurité informatique : Sur le long terme, une « culture mondiale de sécurité informatique » devra être développée à partir d'une entente commune sur les réglementations et les mécanismes appropriés pour l'échange de l'information et de la technologie et la coopération internationale. Il est important de trouver le juste équilibre entre les mesures visant à améliorer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la vie privée tout en évitant de créer de nouveaux obstacles au commerce. Il est important de bien tenir compte du principe de la neutralité technologique.</p>	<p>DT/2 : [26] Promouvoir le partage approprié de l'information en ce qui concerne les questions de sécurité, l'objectif étant l'amélioration des réseaux sûrs et fiables par des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour développer une culture de la sécurité • Empêcher la criminalité informatique et appliquer les lois qui s'y rapportent • Faciliter le partage de l'information et les centres d'analyse dans le monde entier. <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter :</i> « ...tout en évitant de créer de nouveaux obstacles au commerce. La protection des données et le respect de la vie privée n'ont pas tellement de rapport avec les obstacles pour manipuler les personnes avec des schémas de commerce, ce dernier point étant le plus inadéquat de ce document. Il faut porter toute l'attention requise au principe de la neutralité technologique. <u>La neutralité technologique constitue une atteinte à la protection de l'information des citoyens par l'état.</u> ».</p>
	<p>27. Lutter contre la criminalité informatique : La protection contre les délits civils et criminels ("cybercrime") est essentielle afin de pouvoir instaurer une confiance dans les réseaux d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche sur plusieurs fronts est nécessaire pour s'attaquer au cybercrime sous tous ces aspects, en se concentrant sur des approches préventives, des directives nationales et une coopération régionale et internationale. Parallèlement, une action visant à lutter contre la criminalité informatique et à garantir la sécurité et la fiabilité de la Société d'Information, doit respecter la souveraineté des nations et préserver le respect des droits constitutionnels et autres de toutes les personnes, y compris la liberté d'expression. • Les textes légaux existants, tels que la <i>Convention du Conseil de l'Europe sur la criminalité informatique</i>, offrent à la 	<p>CEAP : Echanger des opinions sur les CERT, les ISAC de télécommunication et l'authentification électronique ; promouvoir la législation basée, par exemple, sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la criminalité informatique ; et promouvoir le renforcement des capacités pour le développement de CERT nationaux.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none"> - -La confiance se construit à partir de l'utilisation de technologies libres et prévisibles ainsi qu'à partir d'un bon système de sécurité. Le cybercrime peut ou non réguler la confiance. Tout est relatif. - -Les circonstances atténuantes latinoaméricaines, ainsi que leur manière de percevoir la réalité et d'entretenir des relations commerciales, religieuses et sociales, rendent inutiles les recommandations européennes qui témoignent d'une absence de prise en compte de notre contexte. <p>FAO : Ajouter : - <u>Développer des mécanismes et capacités de surveillance des media afin d'identifier les abus.</u> - <u>Des mesures légales pour empêcher l'exploitation des femmes et des enfants par l'intermédiaire du trafic par les TCI devraient être une priorité nationale</u></p> <p>IANWGE : Modifier : " La lutte contre le cybercrime : la protection contre les délits civils et pénaux ("cybercrime" notamment la pornographie, la pédophilie...) est essentielle pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche sur plusieurs fronts est nécessaire pour s'attaquer au cybercrime sous tous ces aspects, en se concentrant sur des approches préventives, des directives nationales et une coopération régionale et

	<p>communauté internationale des bases utiles.</p> <p>internationale. Parallèlement, une action visant à lutter contre la criminalité informatique et à garantir la sécurité et la fiabilité de la Société d'Information, doit respecter la souveraineté des nations et préserver le respect des droits constitutionnels et autres de tous les hommes, garçons, femmes et filles, y compris la liberté d'expression.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les textes légaux existants, tels que la <i>Convention du Conseil de l'Europe sur le Cybercrime</i>, offrent à la communauté internationale des bases utiles. - Développer des mécanismes et capacités de surveillance des media afin d'identifier les abus. - Des mesures légales pour empêcher l'exploitation des femmes et des enfants par l'intermédiaire du trafic par les TCI devraient être une priorité nationale. <p>Société civile coréenne :</p> <p><u>La période de conservation des données relatives à l'information personnelle comme le protocole des accès devra être encouragée ou suggérée par le biais d'incitations plutôt qu'être légalement obligatoire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour définir le cybercrime, les critères de l'intentionnalité et de l'ampleur du dommage physique doivent être délibérément envisagés.</u> - <u>Dans le cybercrime, les tiers tels que le fournisseur de services Internet ou le Centre de Données Internet ne doivent pas être tenus responsables du comportement négatif du client</u> <p><u>Droits à la vie privée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans le cas où le tiers serait autorisé à utiliser l'information personnelle de quelqu'un, le droit de consentement sélectif devra être garanti pour chaque question suivante : quel élément va être utilisé, qui va l'utiliser, à quelle fin va-t-il être utilisé.</u> - <u>Le projet de banque de données nationale pour l'information personnelle devra être évalué en tenant compte des risques de la surveillance gouvernementale. Ces banques de données devront être examinées en termes d'intérêt public ainsi qu'en référence aux droits de l'homme et au concept de démocratie.</u> - <u>Un seul et unique identifiant permettant le profilage de différents types de banques de données d'information personnelle ne devra pas être utilisé.</u> - <u>La politique des listes d'inclusion devra être utilisée pour la récupération et le traitement de l'information biologique comme l'ADN personnel ou le dossier médical.</u> - <u>Une Commission Indépendante sur l'Information Privée devra être constituée afin de pouvoir superviser toutes les politiques publiques concernées par la protection de la vie privée et fournir un service alternatif de résolution des litiges aux personnes dont la vie privée a été violée.</u> <p><u>Une évaluation de l'impact sur la vie privée devra être introduite à l'étape de planification de toute politique publique liée à la vie privée. Et cette évaluation devra également être appliquée aux sociétés privées qui traitent avec un nombre considérable d'informations personnelles sur ses clients ou qui emploient un certain nombre d'ouvrier.</u></p> <p>Commision nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter:"</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La période de conservation des données relatives à l'information personnelle comme le protocole</u>
--	---

		<p><u>des accès devra être encouragée ou suggérée par le biais d’incitations plutôt qu’être légalement obligatoire.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour définir le cybercrime, les critères de l’intentionnalité et de l’ampleur du dommage physique doivent être délibérément envisagés.</u> - <u>Dans le cybercrime, les tiers tels que le fournisseur de services Internet ou le Centre de Données Internet ne doivent pas être tenus responsables du comportement négatif du client“</u> <p>Parti Radical Transnational <i>Afin d’éviter tout abus de la législation internationale et nationale sur le cybercrime, le PRT pense qu’il est nécessaire d’insérer le texte suivant</i></p> <p>L’obligation de considérer comme un délit pénal l’accès « illégitime » aux systèmes d’information ne devrait pas s’appliquer aux activités qui n’ont que peu ou pas de conséquence (qui ne seraient pas punies si elles étaient menées « hors ligne », c’est à dire sans avoir recours aux nouvelles technologies) ou aux activités qui pourraient être considérées comme une forme d’auto-défense et/ou d’affirmation des Droits Universels de l’Homme dirigée à l’encontre des systèmes utilisés au détriment des normes contenues dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)</p>
27A		<p>Commision nationale coréenne pour l’UNESCO : Ajouter : « Droits à la vie privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans le cas où le tiers serait autorisé à utiliser l’information personnelle de quelqu’un, le droit de consentement sélectif devra être garanti pour chaque question suivante : quel élément va être utilisé, qui va l’utiliser, à quelle fin va-t-il être utilisé.</u> - <u>Le projet de banque de données nationale pour l’information personnelle devra être évalué en tenant compte des risques de la surveillance gouvernementale. Ces banques de données devront être examinées en termes d’intérêt public ainsi qu’en référence aux droits de l’homme et au concept de démocratie.</u> - <u>Un seul et unique identifiant permettant le profilage de différents types de banques de données d’information personnelle ne devra pas être utilisé.</u> - <u>La politique des listes d’inclusion devra être utilisée pour la récupération et le traitement de l’information biologique comme l’ADN personnel ou le dossier médical.</u> - <u>Une Commission Indépendante sur l’Information Privée devra être constituée afin de pouvoir superviser toutes les politiques publiques concernées par la protection de la vie privée et fournir un service alternatif de résolution des litiges aux personnes dont la vie privée a été violée.</u> - <u>Une évaluation de l’impact sur la vie privée devrait être introduite à l’étape de planification de toute politique publique liée à la vie privée. Et cette évaluation devra également être appliquée aux sociétés privées qui traitent avec un nombre considérable d’informations personnelles sur ses clients ou qui emploient un certain nombre d’ouvrier.”</u>

<p>6) Environnement propice</p>	<p>APC : Besoin d'une bonne gouvernance dans la création d'un tel environnement. Toutefois, les éléments constructifs de ce texte sont minimisés par la phrase « ... favorisant ainsi les investissements nécessaires, principalement issus du secteur privé, dans le déploiement de l'infrastructure et le développement de nouveaux services. »</p> <p>Cette affirmation est extrêmement litigieuse et problématique.</p> <p>Sans vouloir minimiser le rôle du secteur privé dans le développement de l'infrastructure, nous souhaitons préciser qu'il est de la responsabilité du secteur public d'assurer l'infrastructure nécessaire.</p> <p>Société civile africaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les marchés des pays développés devraient promouvoir et faciliter l'intégration des pays africains en développement sur les réseaux à large bande et l'utilisation par ces derniers des applications extranet/intranet soutenant l'économie mondiale, ce qui contribuerait à réduire le fossé pour les négociants africains qui souhaitent entrer et participer de manière efficace à l'économie mondiale de l'information. - La politique TCI au niveau national devra être développée afin de veiller à ce que les contextes légaux et institutionnels soient favorables. - L'infrastructure et les systèmes de données devront également être développés pour assurer que les nations sont prêtes pour une gouvernance en ligne transparente. - Une communication efficace peut être obtenue par le biais d'un environnement d'information propice qui se caractérise par : <ul style="list-style-type: none"> - orientation de politique - législation - stratégie bien définie - dérèglementation des télécommunications dans l'intérêt de l'accès universel - infrastructure de réseau fiable, extensible et efficace - développement des ressources humaines dans le domaine des TCI - gestion des connaissances - accès à l'information abordable - un voie naturelle de collaboration et de conversation - intégration sans faille des services et des réseaux - accès universel - sécurité dans le cadre de la liberté d'expression - Les nouvelles technologies sont généralement facilement disponibles pour ceux qui peuvent se les offrir. Par conséquent le développement de l'infrastructure devra largement se concentrer sur des initiatives en faveur des pauvres. <p>UIT : La politique et les cadres réglementaires sont particulièrement critiques pour la création d'un environnement qui contribuera à l'investissement.</p> <p>Les actions suivantes sont soumises à l'évaluation lors du processus préparatoire du SMSI :</p> <p>a) Programmes d'assistance améliorés pour les décideurs TCI et pour les agences qui réglementent les</p>
--	--

		<p>télécommunications.</p> <p>b) La création de forums pour l'échange d'expériences, suivant les grandes lignes du Colloque Mondial de l'UIT pour les Organismes de Réglementation.</p> <p>Forum des Iles Pacifiques :</p> <p>- La situation du marché dans la plupart des petits pays insulaires est insuffisante pour générer un soutien financier pour le développement de l'infrastructure et un contenu pertinent au niveau local.</p> <p>- Il est essentiel de supprimer les obstacles institutionnels et légaux dans les domaines des monopoles forcés, de l'alimentation en énergie et du crédit rural car ils sont l'exigence de base de l'utilisation des TCI.</p>
	<p>28. Bonne gouvernance : Pour multiplier les bénéfices économiques et sociaux de la Société d'Information, les gouvernements doivent créer un environnement légal et de réglementation fiable, transparent et non-discriminatoire capable de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, favorisant ainsi les investissements nécessaires, principalement du secteur privé, dans le déploiement d'infrastructures et le développement de nouveaux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement et la responsabilité devront être définis au niveau national et régional. • Avec la participation active de tous les acteurs, le développement d'un environnement propice devra tenir compte des droits et obligations de tous les acteurs dans des domaines tels que la liberté d'expression, la protection du consommateur, le respect de la vie privée, la sécurité, les droits de propriété intellectuelle, les solutions libres et la gestion des adresses Internet et des noms de domaines, tout en maintenant également des incitations économiques et en garantissant assurance et confiance pour les activités commerciales. 	<p>DT/2 : [28] Bonne gouvernance : Avec la participation active de tous les acteurs, le développement d'un environnement propice devra tenir compte des droits et obligations de tous les acteurs dans des domaines tels que la liberté d'expression, la protection du consommateur, le respect de la vie privée, la sécurité, les droits de propriété intellectuelle, les normes du travail, les solutions libres et la gestion des adresses Internet et des noms de domaines, tout en maintenant également des incitations économiques et en garantissant assurance et confiance pour les activités commerciales.</p> <p>DT/2 : [28] Développer des instruments techniques et de réglementation tenant compte des sexospécificités en s'adressant aux questions de politique TCI telles que l'accès universel, les cadres réglementaires, les licences, les tarifs de règlement, l'affectation des spectres, l'infrastructure, le développement de l'industrie TCI et les politiques du travail.</p> <p>APC-WNSP :</p> <p>Les processus de politique TCI doivent intégrer une analyse de sexospécificité à toutes les étapes de leur développement, depuis la conception initiale jusqu'à l'application, la surveillance et l'évaluation. Ceci requiert une analyse de l'état actuel de la participation des hommes et des femmes dans les TCI et de leur utilisation respective de ces TCI, y compris une analyse détaillée des statistiques et indicateurs répartis en fonction du sexe et les politiques en réponse qui ciblent les différences et inégalités basées sur le sexe. De plus, le processus de réglementation lui-même doit être inclusif et consultatif par le biais de la participation des groupes de parties prenantes représentatifs de tout l'éventail de la société, y compris représentant chaque sexe.</p> <p>Allouer des ressources adéquates pour que le développement de politiques intègre l'égalité des sexes dans les politiques TCI y compris les fonds pour la recherche et l'analyse qui démontrent l'impact des politiques TCI sur l'égalité des sexes ainsi que la capacité des ressources humaines à veiller à ce que l'analyse de sexospécificité soit pleinement intégrée dans le processus de réglementation TCI.</p> <p>Renforcer les rouages nationaux pour la promotion des femmes, notamment par le biais de plus de ressources financières et d'une meilleure compétence technique qui puisse faciliter leur rôle de représentation et leur action collaborative au sein des organismes gouvernementaux.</p> <p>Développer des instruments techniques et de réglementation tenant compte des sexospécificités en</p>

	<p>s'adressant aux questions de politique TCI telles que l'accès universel, les cadres réglementaires, les licences, la tarification, l'affectation des spectres, l'infrastructure, le développement de l'industrie TCI et les politiques du travail.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación: Les bénéficiaires économiques doivent favoriser l'économie du pays et non pas celle des entreprises ; de même, les cadres juridiques doivent répondre à des impératifs d'égalité, non pas aux nécessités des entreprises.</p> <p>Consumer International : <i>Ajouter gros points :</i></p> <p><u>- La participation d'organismes désignés par les gouvernements et engagés dans la réglementation des services TCI devra être équilibrée en tenant compte des intérêts souvent conflictuels des entreprises et des consommateurs. Les gouvernements et les organismes de réglementation devront utiliser des processus ouverts et transparents comme les audiences publiques, pour prendre des décisions sur des questions de prix, de qualité de service, d'expansion de service et sur toute autre question qui pourrait affecter l'intérêt du consommateur.</u></p> <p><u>- La Protection des Enfants : compte tenu de l'énorme impact que les TCI ont sur eux, il est important de faire particulièrement attention à la protection des enfants du point de vue de la sécurité, de la vie privée, etc. des normes adéquates peuvent aider les parents à contrôler l'influence non souhaitée des documents électroniques sur leurs enfants.</u></p> <p>Ecurie Maloba : Créer un environnement propice Le sommet devra aider l'adoption des mesures de révision du cadre économique, social et politique favorisant tous les acteurs. Pour cette période critique qui doit entériner de l'avènement d'une société de l'information bienfaitrice seul un environnement représentatif des desiderata des tous les acteurs peut aider la réalisation des objectifs à s'assigner au sommet.</p> <p>IFLA : Bonne gouvernance : L'IFLA fait depuis longtemps campagne pour un équilibre équitable entre les droits légitimes des créateurs et distributeurs de la propriété intellectuelle et les besoins tout aussi légitimes des utilisateurs. Nous sommes préoccupés par le fait que certaines tendances dans la défense des droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les publications électroniques, puissent entraîner à la longue un accès plus restreint. Il est particulièrement nécessaire de veiller à ce que cela ne gêne pas l'accès à l'information et à la connaissance dans le monde en voie de développement. Nous souhaiterions voir des développements plus nombreux comme le projet HINARI de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui permet d'assurer la disponibilité des journaux de la santé électronique à des prix plus abordables pour les bibliothèques des universités et les autres institutions des pays en voie de développement.</p> <p>Société civile coréenne : <i>ajouter</i></p> <p><u>- Pour assurer et refléter la participation de tous les acteurs, certains mécanismes comme l'audience et la recommandation publique devront être développés. Dans ces cas là, toutes les entrées devront nécessairement faire l'objet de réactions de retour afin que tous les autres acteurs puissent confirmer</u></p>
--	---

	<p><u>quelles sont les opinions divergentes ou conflictuelles et quelles recommandations sont reflétées.</u></p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter :</i> « <u>Pour assurer et refléter la participation de tous les acteurs, certains mécanismes comme l'audience et la recommandation publique devront être développés. Dans ces cas là, toutes les entrées devront nécessairement faire l'objet de réactions de retour afin que tous les autres acteurs puissent confirmer quelles sont les opinions divergentes ou conflictuelles et quelles recommandations sont reflétées.</u> »</p> <p>Taking ITGlobal : Impliquer les jeunes dans le processus décisionnel TCI local, national et international.</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est sensible à l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale. Promouvoir une bonne gouvernance tout en respectant les droits et obligations de tous les acteurs. <p><i>Ajouter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>« la participation accrue des citoyens dans la vie civique et dans le processus décisionnel par le biais des TCI devra être encouragée. »</u> - <u>« Le développement d'outils d'information et de communication adéquats pour soutenir le processus décisionnel et encourager le dialogue devra être promu. »</u> - <u>« Le rôle des femmes et des jeunes dans la société d'information et la diffusion de l'information sur les questions de sexospécificité et de politique TCI devra être accru. »</u> - <u>« La formation des femmes et des jeunes aux aptitudes et compétences techniques liées aux TCI devra être améliorée afin de leur permettre d'avoir tous les atouts nécessaires pour entrer dans la société d'information. »</u> <p>Nations Unies – Conseil Economique et Social / Division pour la Promotion des Femmes : Renforcer les partenariats entre tous les acteurs afin de permettre aux femmes de participer pleinement et de profiter des bénéfices de la société d'information, y compris la gouvernance en ligne, lorsqu'elle existe et telle qu'elle est développée, et les approches participatives ;</p> <p>UN-ECOSOC-CSW :</p> <p>Les gouvernements à tous les niveaux, les organismes gouvernementaux et les agences de réglementation responsables des TCI, des politiques de communication et des médias, les structures nationales pour la promotion de la femme, les organisations internationales, le système des Nations Unies y compris, les institutions académique et de recherche et la société civile devraient :</p> <p>Adopter et appliquer des mesures législatives, administratives et de réglementation afin de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines spécifiques aux technologies de l'information et de la communication ;</p> <p>Veiller à ce que les démarches soucieuses d'équité entre les sexes soient prises en compte dans le développement des documents techniques et de réglementation pour les questions de politiques telles que l'accès universel, y compris le coût et la connectivité, les licences, les tarifs, l'allocation des spectres,</p>
--	--

<p>l'infrastructure, le développement de l'industrie des TCI et les politiques en matière de travail ; Créer des cadres de surveillance, y compris les mécanismes d'établissement de rapports, et la capacité d'assurer l'application de politiques et réglementations TCI tenant compte des sexospécificités ; Veiller à ce que, lors de l'adoption de mesures relatives à la confidentialité et à la sécurité dans les TCI, les intérêts et préoccupations spécifiques des femmes, comme les questions relatives à la violence à l'encontre des femmes et le trafic de femmes, soient pleinement pris en compte ; Renforcer la capacité des appareils nationaux pour la promotion des femmes, y compris par le biais de l'apport de ressources financières et de compétences techniques, afin de jouer un rôle de défense de premier ordre eu égard aux TCI et à l'égalité des sexes, encourager et faciliter l'action collaborative entre les organismes gouvernementaux ayant des responsabilités en matière de TCI et d'égalité des sexes et participer activement aux activités préparatoires nationales pour le Sommet Mondial sur la Société d'Information, Mettre en place des mesures assurant la représentation et la participation accrue des femmes dans les organismes techniques et de réglementation à tous les niveaux du processus de formulation et d'application des politiques et dans les efforts de coordination internationale en ce qui concerne les médias, les TCI et les télécommunications ; Soutenir et fournir une formation pour les spécialistes en matière de sexospécificité et de TCI, ainsi que pour les spécialistes en matière de sexospécificité et de communication, et intégrer l'analyse des sexospécificités aux efforts de formation liés aux TCI pour les preneurs de décisions ; Inclure une mention concernant les perspectives de genre dans tous les sites web officiels des gouvernements, outre ceux qui traitent de manière spécifique les questions d'égalité des sexes ; Développer, promouvoir et appliquer des programmes de recherche sur l'impact des TCI sur l'égalité entre les sexes. Soutenir et encourager des programmes de recherche pour adapter les TCI aux besoins des femmes pauvres et, notamment, aux illétrées ; Prendre des mesures concrètes pour accroître le nombre d'étudiantes dans les domaines de la science, de la technologie et des TCI ainsi que le nombre de femmes chercheurs, scientifiques, éducatrices et administrateurs à tous les niveaux, spécialement dans le secteur tertiaire, dans les domaines techniques liés aux TCI afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes liés aux TCI à tous les niveaux, et notamment dans le développement des technologies, de la conception et de la production informatique et le génie logiciel ; Soutenir, par exemple par le biais de systèmes de formation et de mentorat, la capacité des femmes, des organisations de femmes et des journalistes à créer, accéder et partager, par le biais des TCI et des médias traditionnels, l'information qui répond aux besoins des différents groupes de femmes et de filles, y compris les femmes illétrées et les femmes souffrant d'un handicap et qui ont des besoins technologiques spécifiques et à utiliser les TCI et les autres médias afin de pouvoir participer à la vie économique, sociale et politique ;</p>
--

		<p>Encourager les défenseurs de l'égalité entre les sexes à se renseigner sur le potentiel des TCI à promouvoir l'égalité entre les sexes et à s'impliquer dans les processus d'élaboration des politiques en matières de TCI ;</p> <p>Accroître l'utilisation des langues locales et soutenir le développement d'une vaste panoplie de programmes basés sur les TCI dans les langues locales avec un contenu pertinent pour les différents groupes de femmes, comme les femmes issues de milieux ruraux ;</p> <p>Développer des mécanismes de gouvernance en ligne et des approches participatives pour soutenir les mouvements de femmes et renforcer leur capacité à contrôler l'action du gouvernement dans les domaines liés aux TCI ;</p> <p>Veiller à ce que tous les projets relatifs au développement des TCI incluent des dimensions de sexospécificité, ainsi que des activités spécifiques pour les femmes, afin d'accroître l'accès des femmes aux dispositifs et aux applications des TCI et leur participation dans le secteur des TCI ;</p> <p>Redoubler d'efforts afin de compiler des statistiques sur l'utilisation des TCI réparties par sexe et développer des indicateurs tenant compte des sexospécificités sur l'utilisation et les besoins relatifs aux TCI ;</p> <p>Identifier des indicateurs de performance mesurables afin d'évaluer l'impact des projets TCI financés sur la vie des femmes et des jeunes filles.</p> <p>Telefonica : Les Etats devront adopter des cadres réglementaires et des politiques nationales promouvant une innovation accrue et l'investissement privé dans les TCI qui, en retour, permettront le développement d'infrastructures et de nouveaux services tout en renforçant le niveau de connectivité.</p>
--	--	--

<p>29. Condition du marché : La disponibilité des infrastructures de télécommunication, de services de télécommunications abordables et de matériel TCI sont les conditions requises pour que tout le monde puisse accéder aux TCI et les utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concurrence, y compris dans le réseau d'accès local, devrait être promue afin de faire baisser les prix et assurer la modernisation en cours des réseaux et services. • L'investissement dans les communications rurales devrait être encouragé par la mise en place d'un cadre juridique attrayant. • Les taxes prélevées sur le matériel et les logiciels de TCI devraient être supprimées. • Le monopole dans la communication de masse devrait être évité et la diversité des sources d'information devrait être promue. • Afin d'assurer le règlement rapide des litiges, le règlement alternatif des litiges (ADR) devrait être envisagé en même temps que les procédures judiciaires normales. 	<p>DT/2 : [29] La concurrence est un moyen parmi tant d'autres de faire baisser les prix et d'assurer la modernisation en cours des réseaux et services.</p> <p>DT/2 : [29] Les données centrales, l'infrastructure et les systèmes soutenant les services TCI ne devraient pas être transférés des mains d'organisations démocratiquement responsables à celles d'un secteur privé non responsable. Les normes techniques libres, y compris par l'intermédiaire du mouvement logiciel libre, peuvent permettre d'assurer que ceci ne se produise pas.</p> <p>DT/2 : [29] L'application de politiques promouvant la concurrence et la demande pour les TCI et les applications TCI, l'objectif étant l'innovation continue des produits et services à des prix abordables, y compris le libre choix de produits, services et contenus.</p> <p>DT/2 : [29] Etablir des normes comptables mondiales pour l'actif incorporel afin de rendre les rapports annuels d'une société plus facilement comparables et empêcher les pratiques comptables frauduleuses. Les gouvernements devront passer des réglementations et des politiques conçues pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès libre et non-discriminatoire par les fournisseurs d'information et de services aux plateformes à large bande appartenant à d'autres ; Assurer un accès libre et non-discriminatoire aux systèmes de télévision numérique et interactive par les fournisseurs d'information ; Favoriser l'utilisation de normes TCI courantes et libres pour un accès, aussi bien par les fournisseurs de services que par les utilisateurs, aux nouveaux réseaux et services TCI, comme la diffusion numérique. <p>(CI)</p> <p>Fédération américaines des consommateurs :</p> <p>Conditions du marché. Nous préférons les formulations des « Contributions des observateurs » (voir DT/2 pour le Paragraphe 29 concernant le projet du plan de travail existant. A cet égard, nous proposons les observations suivantes :</p> <p>Tout d'abord, la promotion de la concurrence n'a pas toujours permis de faire baisser les prix. Les efforts de déréglementation ont eu un succès mitigé et ont été marqués par des erreurs significatives dans les économies qui ont cherché uniquement à se baser sur la concurrence sur le marché en tant que mécanisme assurant la viabilité. La formulation de l'observateur reconnaît implicitement ce fait.</p> <p>Deuxièmement, la responsabilité est essentielle si le déploiement mondial des TCI doit servir des objectifs aussi bien démocratiques qu'individuels. Sans une enquête publique sur les normes et les pratiques comptables, thèmes qui sont tous deux abordés dans les contributions de l'observateur sur ce paragraphe, le système qui en résulte a de plus fortes chances de connaître les pires erreurs du marché plutôt que ses plus grandes réussites.</p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros point après gros point 1 :</i></p> <p><u>- Dans la mesure où les tendances du marché ne peuvent pas fournir un accès universel aux services d'information et de communication de base à des tarifs abordables, une intervention du gouvernement et/ou réglementaire est nécessaire.</u></p> <p>APC: En réponse au paragraphe 29 traitant des conditions du marché, nous avons le sentiment qu'une mention spécifique devrait être faite au renforcement des entreprises TCI locales dans les pays en</p>
--	--

	<p>mention spécifique devrait être faite au renforcement des entreprises TCI locales dans les pays en développement. Il serait également bon de faire référence au fait que les conditions actuelles du marché des TCI sont faussées en ce sens que le marché est monopolisé par quelques grandes sociétés basées principalement en Amérique du Nord et en Europe. Le texte devra également faire référence à la nécessité de modifier cette tendance en brisant les monopoles, créant des normes et en facilitant les restrictions de propriété intellectuelle et en renforçant l'industrie TCI contrôlée localement dans les pays en développement.</p> <p>CPRS : <i>Ajouter</i> <u>Les contrats commerciaux internationaux peuvent représenter un outil extrêmement important pour la promotion du développement économique axé sur le marché. Toutefois, ils devront reconnaître que les pays en développement et les pays en transition ont besoin d'un traitement spécial et différentiel, ainsi que d'une assistance technique adéquate pour leur application.</u></p> <p>CSDPTT : demande instamment la mise en place immédiate d'un moratoire dans le processus de déréglementation des OPT dans les Pays en Développement. En effet, la nécessaire évolution des OPT ne doit pas seulement résulter d'un « copier-coller » des <i>modèles</i> et pratiques des pays industrialisés, néolibéraux en tête, mais correspondre à des spécificités, des moyens et des besoins en termes de télécommunications des pays concernés.</p> <p>D'autre part toute évolution réglementaire d'un OPT doit être conduite par des <i>organismes réellement indépendants</i>, ayant une compétence reconnue du secteur et en outre une connaissance aussi complète que possible des conditions particulières de l'OPT concerné. Des experts juridiques et économiques seront associés dans cette étude au sein de ces organisme.</p> <p>L'UIT saisira l'opportunité de revoir sa politique en faveur d'un développement réel des réseaux de télécommunications et des services aux populations des PeD. Celle-ci passe par une refondation de la coopération publique multilatérale dont elle est –par vocation et statut- la garante.</p> <p>Association internationale de diffusion :</p> <p><i>Effacer le 4^{ème} gros point</i></p> <p>Le monopole de la communication de masse devra être évité et la diversité des sources d'information devrait être promue. Le remplacer par <u>La Diversité des sources d'information et des média indépendants libres devrait être promue.</u></p> <p>IFLA : Conditions du marché : Même si nous admettons que la concurrence contribuera à faire baisser les prix, nous sommes moins optimistes quant au fait qu'elle permettra à elle-seule « d'assurer la modernisation en cours des réseaux et services ». Notamment dans les « marchés étroits » caractérisés par une faible densité de population, la distance et la pauvreté, les tendances débridées du marché peuvent réduire, voire éliminer, la concurrence, supprimant ainsi la diversité des services et les contraintes de coûts. Nous croyons que dans bon nombre de circonstances il faudra nécessairement avoir un investissement public conséquent pour l'établissement de points d'accès publics et pour assurer leur</p>
--	---

		<p>viabilité ay fur et à mesure que le matériel et les logiciels se développeront.</p> <p>IAPA: Le monopole de la communication de masse devrait être évité et la diversité des sources d'information devrait être promue.</p> <p><u>Diverses sources d'information et de média d'information libres et indépendants doivent être promues.</u></p> <p>United Methodist Church <i>Après « La disponibilité des infrastructures de télécommunication, de services de télécommunications abordables et de matériel TCI sont les conditions requises pour que tout le monde puisse accéder aux TCI et les utiliser. » Insérer <u>La possibilité d'avoir accès à une base de connaissance publique et de communiquer sa propre connaissance fait partie des droits de l'homme et ne devrait pas dépendre des concepts de rentabilité.</u></i></p>
--	--	--

		<p>Glocom : <u>Participation universelle à l'élaboration de politiques mondiales</u> : Tous les forums et organisations impliqués dans l'élaboration de politiques et de normes internationales pour les TCI doivent être ouverts, équitables et globaux dans leurs processus de prise de décision et, si nécessaire, créer des mécanismes supplémentaires tout spécialement dans le but de traiter des problèmes relatifs aux pays et aux économies en développement. Ces forums et organisations devront s'assurer que les représentants des pays et économies en développement sont capables de participer de manière éloquente à toutes les discussions et à tous les processus.</p>
30.	<p>Normalisation : Le développement de la Société d'Information doit être basé sur des plateformes de normes techniques interopérables, accessibles à tous, et l'innovation technologique des TCI, ainsi que des systèmes pour promouvoir l'échange de la connaissance au niveau mondial, régional et sous-régional, par l'intermédiaire de tout médium.</p>	<p>DT/2 : [30] Normalisation : Les gouvernements devront développer des normes techniques mondiales et régionales appropriées afin d'encourager le déploiement et l'utilisation des TCI en assurant la participation de tous les acteurs et en développant une large prise de conscience des implications éthiques et sociétales de l'introduction de ces normes.</p> <p>APC : Nous saluons l'inclusion de la normalisation dans le paragraphe 30. Nous souhaiterions que les termes « ne faisant pas l'objet de droits de propriété » soit inclus de sorte que le texte soit comme suit : « ... doit être basé sur des plateformes de normes techniques interopérables ne faisant pas l'objet de droits de propriété, accessibles à tous, etc. »</p> <p>CEAP : Le CEAP encourage l'ajout d'une description de la promotion de l'échange d'information avec les pays pertinents dans le but de l'harmonisation de l'évaluation de conformité aux normes, y compris l'identification mutuelle sur les télécommunications.</p> <p>Consumer International : ... <u>Nous passons d'une normalisation des produits traditionnels à celle de nouveaux secteurs comme l'environnement, la responsabilité sociale d'une société et les services. L'un des principaux objectifs devrait être de développer les normes afin d'assurer des niveaux adéquats de sécurité, d'interopérabilité, de sécurité de l'information et, avant tout, de l'accessibilité pour tous les consommateurs.</u></p> <p>UER : devriat être maintenu et, si possible, un peu plus développé :</p> <p>FAO : Ajouter :“<u>Etablir des tarifs régionaux (par exemple rural / urbain)</u>”</p> <p>Glocom : ...L'harmonisation internationale des normes nationales et internationales relatives aux produits et services accessibles doit être soutenue et encouragée activement. ...<u>Compte tenu de l'importance et de la nature contraignante de ces normes, des procédures concrètes doivent être mises en place et suivies dans tous les organismes normalisateurs afin d'assurer une participation suffisante de toutes les parties concernées, notamment celles des pays en développement et des secteurs marginalisés, et permettre la diversité culturelle.</u></p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> « ...pour promouvoir l'échange de la connaissance au niveau mondial, régional et sous-régional, par l'intermédiaire de tout médium. <u>Mettre en place des tarifs régionaux (par ex. rural / urbain).</u> »</p> <p>Rehabilitation International : <u>Normalisation</u> - La déclaration et le plan d'action doivent promouvoir le développement de normes ouvertes,</p>

		<p>interopérables et accessibles.</p> <p>- La déclaration et le plan d'action doivent inviter les gouvernements à adopter et à promouvoir des normes accessibles aux personnes handicapées.</p> <p>La déclaration et le plan d'action doivent proposer des stratégies concrètes afin de soutenir le travail de développement de standards accessibles.</p> <p>Unions Mondiales de Radiodiffusion – Commission technique :</p> <p>- Prendre des mesures pour arranger les infrastructures des organismes normalisateurs internationaux pour les technologies de l'information et de la communication tels que l'IEC, l'ISO et l'ITU afin de faciliter des normes internationales communes et les encourager dans leur travail primordial.</p> <p>- Prendre des mesures pour reconnaître la valeur des normes internationales communes par le biais de mesures qui soutiennent cette démarche plus exigeante dans le monde entier.</p> <p>- L'utilisation des normes ouvertes communes au niveau international offre des avantages certains à l'humanité au niveau mondial. L'une des mesures pratiques que le SMSI devrait adopter consiste à encourager des normes techniques ouvertes communes pour la production et la fourniture de média numériques. La preuve est que, même si elles sont difficiles à réaliser, les normes techniques ouvertes communes sont possibles compte tenu de l'attention qui leur est accordée. En mettant en place des normes ouvertes communes, on sert l'objectif du SMSI d'encourager la libre circulation de l'information.</p>
<p>31. Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radioélectriques devrait être géré dans l'intérêt public et général et conformément au principe de base de la légalité, en observant scrupuleusement les lois et réglementations nationales et les contrats internationaux régissant la gestion des fréquences.</p>		<p>DT/2 : [31] Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt public et général et par des cadres réglementaires indépendants et transparents pour la répartition équitable des fréquences pour une pluralité de média, y compris les média communautaires.</p> <p>Association Internationale de Radiodiffusion</p> <p>Association Internationale de Radiodiffusion : <i>Nous proposons d'ajouter : <u>Le principe de la légalité pour l'utilisation des TCI est essentiel afin d'assurer l'utilisation efficace et ordonnée des fréquences radioélectriques, comme un héritage de la communauté internationale, libre de toutes diffusions brouilleuses ou illégales.</u></i></p> <p>APC : Dans le paragraphe 31 sur la gestion du Spectre, il n'est pas mentionné que le spectre fait partie des biens communs publics mondiaux même si le texte stipule qu'il devrait être géré dans l'intérêt public.</p> <p>IAPA : ... <u>Dans l'utilisation des TCI, le principe de la légalité est essentiel afin d'assurer l'usage efficace et ordonné du spectre des fréquences radioélectriques ainsi que pour le bien-être de la communauté internationale, libre de toutes transmissions brouilleuses ou illégales.</u></p> <p>Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires : <i>Remplacer actuel paragraphe par :</i> <u>« Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radio-électriques devrait être géré dans l'intérêt public par le biais de cadres réglementaires indépendants et transparents afin de permettre la répartition équitable des fréquences parmi une pluralité de média, y compris les média communautaires. »</u></p>

<p>32. Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information.</p>	<p>Fédération Américaine des Consommateurs : Il sera insuffisant de se contenter de « faire dûment attention aux droits des » consommateurs qui s'engagent dans des transactions de commerce électronique, notamment lorsqu'il s'agit de transactions transnationales. La plupart de ces droits n'ont pas été suffisamment exprimés ou appliqués. Le commerce électronique facilite un élargissement du marché de la localité du consommateur à quasiment n'importe quel endroit de la planète. Tous les acteurs des nations industrialisées sont désormais engagés dans des tentatives de formulation de systèmes volontaires et réglementaires afin de définir et appliquer des règles pour assurer ces droits. Au fur et à mesure que la connectivité augmente, la nécessité concomitante de développement des économies va également s'imposer pour ces systèmes. Les Principes et le Plan de Travail devraient énoncer clairement les responsabilités des acteurs, y compris des gouvernements, à provoquer cela.</p> <p>A ce jour, l'expérience avec les TCI dans les économies suffisamment développées pour avoir une classe de consommateur disposant d'un revenu discrétionnaire, montre que les acteurs commerciaux se lancent rapidement dans l'utilisation des technologies pour agrandir considérablement la géographie du marché. Cela représente certains avantages mutuels aussi bien pour les acteurs commerciaux que pour les consommateurs. Toutefois, il existe aussi quelques inconvénients pour les consommateurs dans les transactions où le vendeur et l'acheteur résident dans différentes juridictions où s'appliquent des lois différentes. Il reste aussi des inconvénients liés à l'application de la loi dans les situations où le vendeur s'engage dans une fausse déclaration commerciale ou une fraude civile ou pénale.</p> <p>L'accomplissement même des objectifs du SMIS vont exacerber ce problème mondialement à moins qu'il n'y ait aussi, simultanément au développement et au déploiement de l'infrastructure technique, un développement et un déploiement d'une infrastructure mondiale de protection du consommateur.</p> <p>Nous croyons qu'il est important que le Plan de Travail traite du thème de la protection du consommateur selon des termes plus spécifiques que les Paragraphes 28, 29 ou le Paragraphe 32 ne le font aujourd'hui. Les besoins de protection du consommateur sont bien plus vastes que ces paragraphes ne le décrivent actuellement. Et il est important d'associer toutes les demandes de protection du consommateur dans une seule déclaration.</p> <p>Par conséquent, nous recommandons que la dernière phrase du Paragraphe 29, concernant le règlement alternatif des litiges, soit associée à la déclaration de protection du consommateur existante dans le Paragraphe 32 et que le paragraphe 32 soit complété afin d'apparaître de la manière suivante :</p> <p>Protection du consommateur. Les acteurs devront exprimer les droits et obligations volontaires et réglementaires des parties dans les transactions réalisées par le biais des TCI. Les pratiques et règles devront aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les effets pratiques et légaux de la distance et des différences de juridictions entre les parties ; - les droits au respect de la vie privée des utilisateurs des TCI aussi bien dans l'utilisation transactionnelle que non-transactionnelle de la technologie ; - la protection des mineurs contre les contenus inadaptés. - les structures de coopération inter-gouvernementales visant à donner effet aux exigences
---	---

		<p><u>réglementaires au niveau transnational.</u> <u>- L'utilisation du règlement alternatif des litiges (ADR) afin d'assurer la résolution rapide des litiges et des procédures judiciaires normales.</u></p> <p>Société civile coréenne : Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. <u>Même lorsque certains contenus doivent être réglementés, la portée de la réglementation devra être clairement spécifiée par la loi au nom de la liberté d'expression.</u> L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information.</p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. <u>Même lorsque certains contenus doivent être réglementés, la portée de la réglementation devra être clairement spécifiée par la loi au nom de la liberté d'expression.</u> L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> : Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information. Il faut <u>promouvoir la protection des droits de la femme contre l'exploitation sexuelle en ligne et la violence liée au sexe sans pour autant compromettre les droits des femmes à l'information et à la communication.</u></p>
32 A		<p><u>Les gouvernements doivent actualiser leurs lois et règles de procédure intérieure sur la protection du consommateur de manière à pouvoir aborder les nouveaux problèmes causés par l'utilisation des TCI, notamment le commerce électronique, de telle façon que les consommateurs disposent au moins du même niveau de protection en ligne que hors ligne.</u></p> <p><u>Les lois facilitant le commerce électronique doivent toujours permettre aux consommateurs de refuser d'utiliser la communication électronique et devront protéger les consommateurs de toute entreprise dépendant de manière déraisonnable de ce mode de communication ;</u></p> <p><u>Les Directives de l'OCDE et de la CEAP concernant la Protection du Consommateur dans le Commerce Electronique devront être appliquées par tous les pays membres d'ici 2007 ;</u></p> <p><u>Des normes similaires devront être adoptées par d'autres régions et pays, probablement par le biais d'une organisation de l'ONU ;</u></p> <p><u>Les pratiques d'auto-réglementation des entreprises qui satisfont ou surpassent ces normes devront être encouragées. Notamment, les entreprises en ligne devront être incitées à améliorer la crédibilité de l'information qu'elles fournissent de manière à ne pas tromper ou décevoir les consommateurs ;</u></p> <p><u>Les gouvernements devront coopérer dans l'application transfrontalière des lois conçues pour combattre</u></p>

		<p><u>les manoeuvres commerciales frauduleuses, trompeuses ou injustes :</u></p>
<p>33. Gouvernance de l'Internet : Une gouvernance de l'Internet transparente et démocratique constituera la base du développement d'une culture mondiale de sécurité informatique. Une organisation [internationale][intergouvernementale] devra assurer la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines, des noms de domaines et de l'attribution d'une adresse de Protocole Internet (IP).</p>		<p>DT/2 : [33] Gouvernance de l'Internet : Pour accroître la participation de tous les acteurs dans le développement mondial ascendant de politiques et dans les processus décisionnels, des Groupes de Travail sur la politique publique et les questions techniques qui y sont liées (Serveur racine, Noms de Domaine Multilingues, Sécurité Internet, IPv6, ENUM, Litiges relatifs aux Noms de Domaine, etc.) ont pu être établis. Ces Groupes de Travail inter-gouvernementaux devront promouvoir la sensibilisation, distribuer la connaissance et produire des rapports qui aideront tous les acteurs à obtenir une meilleure compréhension des problèmes et à coopérer avec les organismes pertinents tels que ICANN, IETF, RIRs, ccTLDs et autres</p> <p>CAPTEF : En coopération avec les acteurs concernés, les gouvernements doivent travailler pour internationaliser la gestion des ressources Internet tout en respectant la souveraineté et la sécurité des Etats nations afin d'accomplir une capacité de représentation universellement juste. Les responsabilités découlant de la politique publique (l'utilisation des langues nationales, le partage équitable des ressources Internet comme les adresses IP, l'attribution de noms de domaine nationaux et l'établissement du cadre général des noms de domaine génériques ainsi que la gestion des serveurs racines et de leur sécurité) doivent être gérés par l'intermédiaire d'un organisme international approprié. Dans ce but, un outil légal, soulignant la responsabilité, les droits et obligations des parties concernées et tenant compte des intérêts du secteur privé et de la société civile, devra être négocié par les gouvernements dans le cadre international le plus approprié et être disponible pour sa signature dans la seconde phase du SMSI à Tunis »</p> <p>Consumer International : La mission de l'ICANN devra être limitée afin qu'il n'ait pas plus de contrôle que nécessaire sur cette ressource publique extraordinairement importante. L'ICANN devra rendre des comptes au public en ce qui concerne son administration du bien public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports financiers et non-financiers de l'ICANN devront être ouverts au public ; - Les budgets de l'ICANN et tous les contrats de l'ICANN devront être soumis à l'examen des pays qui font partie de la charte ICANN. <p>CCBI : Le CCBI soutient la position de leader du secteur privé dans l'administration des noms et numéros Internet réunie dans l'ICANN. Par conséquent, les entreprises ne peuvent pas accepter de</p>

<p>référence à une organisation inter-gouvernementale s'engageant dans cette administration.</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I.A 6.33 « Gouvernance de l'Internet » après le paragraphe existant : « Reconnaître que la science a un rôle important à jouer dans le développement et l'application des nouveaux mécanismes de gouvernance qui sont nécessaires dans la société d'information. »</p> <p>Glocom : <u>Administration des noms et adresses Internet : La coordination ouverte et transparente de l'Internet constituera la base du développement d'une culture mondiale de sécurité informatique. Une organisation du secteur privé opérant dans l'intérêt public mondial de manière ouverte et transparente préservera et développera la stabilité opérationnelle, la fiabilité, la sécurité et l'interopérabilité mondiale des systèmes d'identification uniques de l'Internet.</u></p> <p><u>Action : Le Sommet Mondial sur la Société d'Information (SMSI) encourage les gouvernements, les secteurs privés et les sociétés civiles du monde à soutenir et à participer dans la mission importante et spécifique de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Il faudra tout particulièrement veiller à ce que les technologues de l'Internet des nations en développement soient capables de participer et d'apporter leur contribution aux mécanismes existants pour l'administration, la coordination et le fonctionnement des systèmes d'identification uniques de l'Internet. »</u></p> <p>ISOC : Nous sommes <u>très</u> préoccupés par les déclarations faites dans les projets de documents qui impliquent la nécessité que de nouvelles organisations intergouvernementales « administrent » l'Internet. Notamment, les propositions de remplacement de l'ICANN pour créer un nouveau mécanisme pour l'administration des serveurs racines, des noms de domaine et des adresses IP sont inutiles, <u>entraîneront des perturbations importantes et ont peu de chances de réussite</u>. La croissance et l'innovation sans précédent que nous avons connues dans le secteur de l'Internet sont en grande partie dues au manque de réglementation et de contraintes en ce qui concerne le développement de la technologie. <u>De surcroît, les processus employés ont été ouverts, démocratiques et globaux et il est difficile de savoir comment ils pourraient être améliorés par un nouvel organisme intergouvernemental</u>. En 1985, personne n'aurait pu prédire ou prévoir la croissance explosive de l'Internet et du World Wide Web. Aujourd'hui, le réseau, les services du Web et les nouvelles technologies Internet sans fil promettent de transformer à nouveau la manière dont nous recueillons, traitons et partageons l'information et c'est pourquoi nous devons continuer à soutenir l'innovation décentralisée et ascendante qui a fait de l'Internet l'outil puissant qu'il est aujourd'hui. Les organisations non-gouvernementales comme l'Internet Engineering Task Force, l'ICANN, et le World Wide Web <u>Consortium</u>, se sont montrées très flexibles et agiles et ont permis à la communauté Internet mondiale de trouver rapidement un consensus sur la meilleure façon d'adopter et d'utiliser les nouvelles technologies Internet. Les gouvernements individuels peuvent et doivent soutenir ces organisations et s'assurer de la totale participation de leurs citoyens à leurs activités.</p> <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Alternative de texte</i> « Gouvernance de l'Internet : une gouvernance transparente et démocratique de l'Internet constituera la base du développement d'une culture mondiale</p>

		<p><u>de sécurité informatique. Une organisation inter-gouvernementale devra assurer l'administration multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines, des noms de domaine et de l'adressage du Protocole Internet (IP). »</u></p>
	<p>34. Droits de propriété intellectuelle : Il est important d'assurer un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle (DPI) et l'intérêt public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alors que les DPI jouent un rôle vital en encourageant l'innovation dans les domaines du logiciel, du commerce électronique et du commerce et de l'investissement connexes, il est nécessaire de promouvoir les initiatives afin d'assurer un juste équilibre entre les DPI et les intérêts des utilisateurs de l'information, tout en tenant compte également du consensus mondial qui a été atteint concernant les questions de DPI dans les organisations multilatérales. • Un cadre légal approprié devra être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissance. • Une protection contre l'utilisation abusive de la connaissance indigène devra être développée. 	<p>DT/2 : [34] Droits de propriété intellectuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coopération et l'échange au niveau international devront être favorisés et le développement des meilleures pratiques volontaires devra être envisagé. • Protection contre l'exploitation abusive de la connaissance et de la propriété intellectuelle indigène. • L'utilisation de la technologie du poste à poste devra être promue pour partager la connaissance scientifique personnelle et les textes préliminaires et réimpressions écrits par des auteurs scientifiques qui ont renoncé à leur droit de paiement. • Un statut spécifique concernant les pays en développement et en transition devra être reconnu en ce qui concerne les DPI. • Le droit d'établir des liens hypertextes , d'encadrer et de créer des sites miroir sur l'Internet ne devra pas être restreint, à la condition que le nom et l'URL du site original soient convenablement indiqués et identifiés. • La libre modification et adaptation d'une page web soumise à un copyright sera autorisée pour une utilisation personnelle non-commerciale comme moyen de libre expression. • Il faut encourager les auteurs à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas les transférer automatiquement aux éditeurs ou autres intermédiaires. • Un règle pour le dépôt des brevets basée sur le concept du « premier à inventer » et non pas sur celui du « premier à faire breveter » devra être adoptée afin de mieux préserver les droits des scientifiques universitaires et des inventeurs à faible revenu. • Usage loyal : • La nature et l'étendue des exceptions et limitations doit être évaluée en appliquant le test en trois étapes défini dans les traités internationaux administrés par l'OMPI : les exceptions sont restreintes aux cas spéciaux qui n'entrent pas en conflit avec une exploitation normale du travail et ne nuisent pas de manière déraisonnable aux intérêts légitimes du vrai détenteur. • Susciter une prise de conscience plus importante sur la question des exemptions de droits d'auteur et la propriété de la connaissance par le biais de l'éducation et des secteurs de formation. • Les exemptions pour usage loyal de l'information devront être harmonisées et l'extension du domaine public garantie comme un moyen d'assurer l'accès à l'information pour tous. • L'usage non commercial et les copies privées du contenu numérique devront être considérés

	<p>comme un usage loyal et être protégée en tant que tels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le libre accès à toutes les données et informations scientifiques et techniques qui sont disponibles dans les archives, bibliothèques et instituts de recherche. • Il faut élargir les normes existantes en matière de prêt dans les bibliothèques traditionnelles sans que cela n'ait un impact sur les médias numériques inhérents aux bibliothèques en ligne. • Banques de données : • Le travail de compilation réalisé dans le cadre de l'élaboration de banques de données et les travaux non créatifs ne seront pas protégés par la loi sur les droits d'auteur. • Les banques de données construites à l'aide de contenu scientifique en accès libre devront être accessibles à un tarif raisonnable proportionnel au revenu moyen dans le pays du client. • Les logiciels informatiques ne devront pas être protégés par un droit d'auteur ou, au moins, la période de protection du logiciel informatique devra être raccourcie. En principe, un logiciel ne doit pas pouvoir faire l'objet d'un brevet. <p>APC : Les Droits de Propriété Intellectuelle sont mentionnés, le document ne reconnaît pas de manière suffisante l'impact des DPI sur l'accès à l'information et à la connaissance, pas plus que sur l'innovation technologique.</p> <p>De même, pour ce qui est de « tenir compte du consensus mondial qui a été atteint sur les questions de DPI dans les organisations multilatérales », nous souhaiterions noter qu'il est impératif que ces délibérations soient menées avec ouverture et transparence et que ces processus soient ouverts à la participation de tous les acteurs.</p> <p>Nous sommes partiellement d'accord avec le texte sur la propriété intellectuelle paragraphe 34. Ce qui manque, c'est un texte indiquant que les DPI jouent également un rôle négatif en limitant l'innovation dans le secteur des TCI et qu'il est essentiel de réformer les DPI actuels afin de créer une situation équitable qui permette l'utilisation des TCI pour promouvoir le développement et la justice économique.</p> <p>CCBI : Ces deux phrases devront être supprimées : « Un cadre légal approprié devra être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissance ». « La protection contre l'usage déloyal de la connaissance indigène devra être développée. »</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les droits de propriété intellectuelle ne conditionnent pas la croissance technologique. Tel est le cas du</p>
--	---

copyleft.

Ajouter :

– Bien que les DPI occupent une fonction vitale dans le développement de l'innovation en matière d'applications informatiques, de commerce électronique et de transactions et investissements connexes, il est nécessaire de promouvoir des initiatives visant à assurer un juste équilibre entre les DPI et les intérêts des utilisateurs de l'information.

– Il faut définir un cadre juridique adéquat pour cultiver le domaine public de l'information et de la connaissance.

– Il faut instaurer une protection contre l'usage illégal des connaissances autochtones.

– Le droit d'établir des liens hypertextes, d'encadrer et de créer des sites miroir sur l'Internet ne devra pas être restreint, à la condition que le nom et l'URL du site original soient convenablement indiqués et identifiés.

– Il faut encourager les auteurs à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas les transférer automatiquement aux éditeurs ou autres intermédiaires.

Divulguer, à travers l'éducation et la formation, l'information sur les exemptions de droit d'auteur et la propriété des connaissances.

– L'usage non commercial et les copies privées du contenu numérique devront être considérés comme un usage loyal et être protégés en tant que tels.

Il faut élargir les normes existantes en matière de prêt dans les bibliothèques traditionnelles sans que cela n'ait un impact sur les médias numériques inhérents aux bibliothèques en ligne.

Consumer International : *ajouter gros points :*

- Processus de normalisation : de nouvelles politiques en matière de DPI devront être adoptées, basées sur les principes d'ouverture des normes et sources, qui sont disponibles pour le public, convenues en toute transparence et exploitables du point de vue commercial sur une base juste, raisonnable et non-discriminatoire.
- Technologies de gestion des droits numériques : l'accès au contenu en ligne devra être équitable, raisonnable et non-discriminatoire, avec une attention toute particulière pour les technologies assistée pour les personnes âgées et handicapées.

IFLA : Droits de propriété intellectuelle : Nous appuyons totalement la nécessité d'établir un juste « équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public ». Nous avons mentionné ailleurs la nécessité de veiller scrupuleusement à ce que les régimes d'attribution de licence et autres réglementations adoptées dans l'environnement de l'électronique ne fassent pas pencher la balance au détriment de l'intérêt public. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Association Internationale des Editeurs afin d'adopter des mesures mutuellement acceptables qui permettront d'accomplir cet équilibre. Nous adhérons aussi pleinement à la nécessité de protéger la connaissance indigène contre toute utilisation abusive.

Membres du Caucus IRIS-HRIS : Le respect de la propriété intellectuelle ne devra pas prévaloir sur le

		<p>droit à l'éducation et à la connaissance. Ce droit doit en effet être exercé par le biais du concept de l'usage loyal, c'est à dire une utilisation à des fins non commerciales, pour l'éducation et la recherche ;</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : Ajouter : «</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les mesures techniques pour la protection des droits d'auteur devront être automatiquement annulées après l'expiration de sa durée de validité - Dans les litiges relatifs aux noms de domaine, les exigences en ce qui concerne l'utilisation légitime devront être élargies afin que les droits de l'utilisateur ne puissent pas être enfreints par le détournement inverse des entités commerciales. - Les sites web publics de tous les organismes gouvernementaux et autorités publiques devront assurer l'accessibilité de la plupart des navigateurs. - Les logiciels publics comme l'utilisation de la banque en ligne, l'accès aux instituts publics ou les banques de données d'information publique devront assurer une disponibilité multiplateforme. - Les tiers, comme les fournisseurs de services Internet ou les centres de données Internet, ne devront jamais faire preuve d'impartialité lorsqu'ils traitent du comportement de leur utilisateur ou ne devront pas être tenus responsables des comportements illégaux éventuels de l'utilisateur. - La plupart des informations publiques devront être disponibles sous forme de données numériques par l'intermédiaire d'une bibliothèque numérique. Dans la bibliothèque numérique, tout document numérique incluant un domaine non public aura un accès autorisé en lecture. A la place, une solution technique ou un soutien financier devront être envisagés afin que les droits du titulaire du copyright ne puissent pas être violés. - Le développement d'un nouveau modèle commercial devra être encouragé, promu et soutenu par des fonds publics afin que les créateurs puissent subvenir aux besoins de leur activité de création sans trop dépendre des bénéficiaires des droits d'auteur. - L'établissement de liens hypertexte, l'encadrement ou la réflexion devront être autorisés si l'URL ou le nom de domaine original sont indiqués de manière adéquate. - Les politiques publiques domestiques, comme la licence obligatoire ou l'importation parallèle qui limitent les droits du détenteur du brevet dans l'intérêt du public, devront être autorisées sans l'intervention des pays étrangers. - Les droits d'auteur sur un programme informatique ou son manuel ne peuvent pas être protégés de la même manière que les autres supports en raison de ses caractéristiques uniques. Il devra être exclu du champ de protection ou, du moins, son délai de protection sera considérablement réduit. - Les tentatives d'extension de l'objet du brevet, même à toutes les activités humaines y compris à l'idée abstraite telle que le modèle commercial et l'algorithme du logiciel, ne devront pas être autorisées et si un cas s'était déjà vu inclus de cette manière, il devra être annulé. - L'entité vivante devra être exclue du champ d'application du brevet même lorsqu'elle a été
--	--	--

		<p>séparée et confirmée à part. Une telle chose est un héritage courant de l'histoire naturelle et de cette manière, aucun droit de monopole ne peut être accordé à un individu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de surveillance comme l'adressage IP automatique, la surveillance du comportement du client par les fournisseurs de services Internet ou la vérification de la boîte aux lettres individuelle qui est utilisée dans le but de protéger les DPI devront être interdites. - En tant qu'utilisation non commerciale, le comportement changeant des pages web faisant l'objet de droits d'auteur devra être autorisé en même temps que la protection de la liberté d'expression. <p>IFJ : Il est nécessaire d'accorder aux auteurs une rémunération juste en contrepartie de l'utilisation de leur travail. Le projet de Plan d'Action suggère à juste titre que les auteurs doivent être encouragés à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas transférer automatiquement ces droits aux éditeurs ou autres intermédiaires. Le paragraphe 34 devra refléter que les exemptions de droits d'auteur seront limitées et que les détenteurs de droits d'auteur seront clairement habilités à recevoir une rémunération juste.</p> <p>Syndicats mondiaux : Il doit y avoir une protection pour les détenteurs de droits, y compris la nécessité d'accorder une rémunération juste aux détenteurs de droits en contrepartie de l'utilisation de leur travail. Le projet de Plan d'Action suggère à juste titre que les auteurs doivent être encouragés à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas transférer automatiquement ces droits aux éditeurs ou autres intermédiaires. Nous insistons sur le fait que les exemptions de copyright devront être limitées (paragraphe 34, projet de Plan d'Action)</p> <p>MDPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes commerciales ne seront pas protégées par les lois sur les brevets. - Les noms de domaine génériques ne seront en aucune manière soumis aux lois sur les marques commerciales. - L'utilisation du poste à poste sera promue pour partager la propriété intellectuelle du domaine public (pas uniquement pour les données scientifiques). <p>Société civile coréenne :</p> <p>Droits de propriété intellectuelle <i>Ajouter</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Toutes les mesures techniques pour la protection des droits d'auteur devront être automatiquement annulées après l'expiration de sa durée de validité</u> - <u>Dans les litiges relatifs aux noms de domaine, les exigences en ce qui concerne l'utilisation légitime devront être élargies afin que les droits de l'utilisateur ne puissent pas être enfreints par le détournement inverse des entités commerciales.</u> - <u>Les sites web publics de tous les organismes gouvernementaux et autorités publiques devront assurer l'accessibilité de la plupart des navigateurs.</u> - <u>Les logiciels publics comme l'utilisation de la banque en ligne, l'accès aux instituts publics ou les banques de données d'information publique devront assurer une disponibilité multiplate-forme.</u>
--	--	--

- Les tiers, comme les fournisseurs de services Internet ou les centres de données Internet, ne devront jamais faire preuve d'impartialité lorsqu'ils traitent du comportement de leur utilisateur ou ne devront pas être tenus responsables des comportements illégaux éventuels de l'utilisateur.
- La plupart des informations publiques devront être disponibles sous forme de données numériques par l'intermédiaire d'une bibliothèque numérique. Dans la bibliothèque numérique, tout document numérique incluant un domaine non public aura un accès autorisé en lecture. A la place, une solution technique ou un soutien financier devront être envisagés afin que les droits du titulaire du copyright ne puissent pas être violés.
- Le développement d'un nouveau modèle commercial devra être encouragé, promu et soutenu par des fonds publics afin que les créateurs puissent subvenir aux besoins de leur activité de création sans trop dépendre des bénéfices des droits d'auteur.
- L'établissement de liens hypertexte, l'encadrement ou la reflexion devront être autorisés si l'URL ou le nom de domaine original sont indiqués de manière adéquate.
- Les politiques publiques domestiques, comme la licence obligatoire ou l'importation parallèle qui limitent les droits du détenteur du brevet dans l'intérêt du public, devront être autorisées sans l'intervention des pays étrangers.
- Les droits d'auteur sur un programme informatique ou son manuel ne peuvent pas être protégés de la même manière que les autres supports en raison de ses caractéristiques uniques. Il devra être exclu du champ de protection ou, du moins, son délai de protection sera considérablement réduit.
- Les tentatives d'extension de l'objet du brevet, même à toutes les activités humaines y compris à l'idée abstraite telle que le modèle comercial et l'algorithme du logiciel, ne devront pas être autorisées et si un cas s'était déjà vu inclus de cette manière, il devra être annulé.
- L'entité vivante devra être exclue du champ d'application du brevet même lorsqu'elle a été séparée et confirmée à part. Un telle chose est un héritage courant de l'histoire naturelle et de cette manière, aucun droit de monopole ne peut être accordé à un individu.
- Les techniques de surveillance comme l'adressage IP automatique, la surveillance du comportement du client par les fournisseurs de services Internet ou la vérification de la boîte aux lettres individuelle qui est utilisée dans le but de protéger les DPI devront être interdites.

En tant qu'utilisation non commerciale, le comportement changeant des pages web faisant l'objet de droits d'auteur devra être autorisé en même temps que la protection de la liberté d'expression.

SchoolNetAfrica : *Ajouter* :

La protection contre l'utilisation déloyale de la connaissance indigène et locale devra être développée.

UNESCO : apprécie l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans la version définitive. Assurer un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle (DPI) et l'intérêt du public.

Confédération mondiale des enseignants : souligne le texte du paragraphe « Droits de Propriété

		Intellectuelle.
34 A		<p>DT/2 : [34 A] Média : Les valeurs du service public dans la Société d'Information devront être encouragées, y compris la radiodiffusion véritable du service public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les médias contrôlés par l'état devront être transformés en organisations médiatiques de service public indépendantes sur le plan de la rédaction. • La concentration de la propriété médiatique doit être évitée et une base légale ainsi qu'un financement public pour les médias communautaires et sans but lucratif doivent être fournis. • Le soutien financier public, la formation, l'accès privilégié aux licences, les fréquences et technologies pour la promotion des médias communautaires, y compris la facilitation des liens entre médias traditionnels et nouveaux, et pour réduire l'écart numérique entre les riches et les pauvres. • <p>Union Européenne de Radiodiffusion DT/2 : [34A] devra être pleinement soutenu par les gouvernements et intégré dans la Section I.</p> <p>Conseil Economique et Social des Nations Unies / Division pour la Promotion de la Femme : Renforcer et encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication existantes, telles que la radio, la télévision, ainsi que les télécommunications et la presse en parallèle avec le développement de l'utilisation de nouvelles technologies pour l'égalité des sexes et l'octroi de droits économiques, politiques et sociaux aux femmes en tant que leaders, participants et consommateurs, et reconnaître que les femmes et les jeunes filles sont potentiellement de gros consommateurs, utilisateurs et producteurs de TCI et de media ;</p> <p>Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires : <i>Ajouter à la fin :</i> L'allocation de fréquences convenables, d'un accès équitable aux licences, d'une formation et d'un soutien financiers et technologiques publics, devra être développée afin de promouvoir les médias communautaires.</p>
34 B		<p>DT/2 : [34 B] Limitation de la responsabilité du fournisseur de services Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La détermination du contenu qui sera accessible restera la responsabilité de l'utilisateur individuel de l'Internet et les parents auront la principale responsabilité de décider à quoi leurs enfants devront accéder. • Aucune délégation implicite ou explicite du pouvoir judiciaire ne devra être accordée ou imposée aux Fournisseurs de Services Internet (connexion, hébergement de site) dans le but qu'ils aient à établir des conclusions sur la nature et le contenu de toute information, où que cette information soit stockée, et quelle que soit la manière dont cette information est transmise. Aucune dérogation

		à cette règle ne sera permise, même dans le cas d'une évidence présumée.
		<p>Conseil Economique et Social des Nations Unies / Division pour la Promotion de la Femme : Problèmes d'équité entre les sexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner la priorité à l'intégration des perspectives de genre et assurer la participation précoce et complète des femmes dans le développement et l'application des politiques nationales et législations, programmes, projets, stratégies et documents techniques et réglementaires dans le domaine des technologies de la communication et de l'information (TCI) et des médias et communications ; et créer des mécanismes de surveillance et de responsabilité pour assurer l'application de politiques et réglementations tenant compte des spécificités et analyser l'impact de ces politiques en termes de genre en consultation et en collaboration avec les spécialistes féminins de la technologie de l'information, avec les organisations de femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes ; - Encourager les organismes de réglementation, lorsqu'ils existent, à promouvoir la participation totale des femmes dans la propriété, le contrôle et la gestion dans les secteurs des TCI et des médias ; - Permettre aux femmes le même accès aux activités économiques basées sur les TCI, telles que les petites entreprises et le travail à domicile, aux systèmes d'information et aux améliorations technologiques ainsi qu'aux nouvelles opportunités d'emploi dans ce domaine et envisager le développement de télécentres, de centres d'information, de points d'accès communautaires et de pépinières d'entreprises ;
7) Promotion des applications TCI pour tous axées sur le développement	Société civile africaine	<ul style="list-style-type: none"> - L'application des TCI aux industries traditionnelles telles que l'agriculture et les pêcheries pourrait entraîner un gain important de rentabilité en améliorant l'accès à l'information du marché ainsi qu'aux marchés existants et nouveaux. L'accès à une meilleure information sur les méthodes d'agriculture et de pêche, des modèles pour optimiser les rendements, et une information météorologique pour déterminer les cycles de plantation, pourront également être utilisés à bon escient. - Les applications TCI pour la santé, la documentation sur le savoir et les connaissances indigènes en matière de santé, et le multimédia pour actualiser les compétences des travailleurs de la santé dans les zones rurales doivent être soutenus et développés. - Les TCI pour une bonne gouvernance devront être promus, notamment en assurant des procédures de vote depuis les bureaux de vote éloignés, une gestion transparente des finances publiques, la décentralisation des systèmes administratifs et une plus grande coopération entre secteur privé et secteur public. - Face à l'évolution rapide des avancées technologiques et au coût exorbitant du matériel informatique et des solutions logicielles propriétaires, qui établissent une discrimination contre l'Afrique qui tente de

		<p>participer au TCI dans le but de se développer, des solutions de source libre sont apparues comme une option viable, rentable et durable pour la participation de l’Afrique au TCI pour le développement et devra être promue par l’Afrique et la communauté internationale.</p> <p>CEAP : l’idée des applications basées sur la demande devra être ajoutée à ce chapitre.</p>
<p>35. Les TCI peuvent soutenir le développement social et économique. Mais il est également important de veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, afin que les non-utilisateurs des TCI ne soient pas marginalisés. Les exemples suivants visent à illustrer le potentiel pour cela.</p>		<p>DT/2 : [35] Des outils devront être développés pour évaluer l’impact social des TCI et contribuer à l’éradication de la pauvreté. Ceci devra être réalisé avec l’implication de tous les acteurs, y compris les pauvres eux-mêmes, aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.</p> <p>DT/2 : [35] Les radiodiffuseurs du service public en particulier peuvent jouer un rôle important dans l’information des citoyens sur les TCI, l’administration en ligne, le commerce en ligne, la formation en ligne et la télésanté.</p> <p>APC : Nous soutenons l’inclusion du paragraphe 35, mais nous souhaiterions ajouter « et communautaires » afin que la phrase figure de la manière suivante : « veiller à ce que les modèles traditionnels et communautaires soient reconnus et respectés, afin que les non-utilisateurs ne soient pas marginalisés. »</p> <p>Ecurie Maloba : <u>Des applications orientées des TIC</u> L’usage des NTIC devra être intégré dans tous les domaines de la vie. Cette intégration devra prouver le sens de l’amélioration qu’elle procure aux utilisateurs. A ce stade un vaste travail est ouvert pour tous les acteurs africains dans la revalorisation et production des patrimoines locaux.</p> <p>Glocom : ... <u>Dans tous ces exemples, une attention particulière doit être portée aux besoins d’accessibilité des personnes âgées et handicapées.</u></p> <p>Telefonica : Des engagements doivent être pris pour stimuler le développement du gouvernement en ligne, de la télémédecine, des applications d’inclusion en ligne et, en général, de toutes autres applications innovantes basées sur les nouvelles technologies, qui apportent les bénéfices de la Société d’Information à la population entière.</p> <p>UNCTAD :</p> <p><i>Effacer la dernière phrase. Ajouter : <u>Ci-dessous sont indiqués les secteurs où les applicaions des TCI ont de fortes chances d’aboutir à de très grandes réussites en ce qui concerne le développement social et économique.</u></i></p> <p>UNESCO : <i>Ajouter après « ... niveau local » « <u>où les média communautaires, y compris les centres multmédia communautaires, devront être développés en tant que moyens importants d’assurer la participation des communautés dans le :</u></i></p> <p>UN-ECOSOC-DAW : Renforcer et encourager l’utilisation des technologies de l’information et de la communication existantes telle que la radio, la télévision, ainsi que les télécommunications et la presse en parallèle avec le développement de l’utilisation de nouvelles technologies pour l’égalité des sexes et l’octroi de droits économiques, politiques et sociaux aux femmes en tant que leaders, participants et</p>

		consommateurs, et reconnaître que les femmes et les jeunes filles sont potentiellement de gros consommateurs, utilisateurs et producteurs de TCI et de media ;
	<p>36. Gouvernement en ligne : Les administrations publiques devront utiliser les outils de TCI pour accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité – à tous les niveaux de gouvernement, et en particulier au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la fourniture de services publics aux citoyens et aux entreprises. • Dans la conception de services en ligne, adaptés aux besoins des citoyens et des entreprises. • Dans une meilleure gestion des ressources et des biens financiers, humains et publics. 	<p>APC : En ce qui concerne le paragraphe 36, nous voulons soutenir le texte sur le gouvernement en ligne. Toutefois, les cibles spécifiques, incluant la planification des sexes spécifiques, doivent être liées à ce texte, notamment pour veiller à ce que les gouvernements se concentrent sur l'utilisation des TCI pour fournir des services aux gens qui, actuellement, ont moins accès aux services du gouvernement (par exemple dans les régions isolées).</p> <p>Nous avons le sentiment qu'il faudra aussi mentionner l'utilisation des TCI pour mener la gouvernance en ligne et construire des institutions et processus démocratiques en impliquant le public dans le processus décisionnel et en soutenant la liberté d'information.</p> <p>APC-WNSP : Les gouvernements et autres acteurs, y compris les syndicats, les associations commerciales et professionnelles et les organisations internationales telles que ILO et UNCTAD, devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des systèmes d'information basés sur les TCI, avec un contenu pertinent pour que les femmes développent leurs opportunités économiques et leurs capacités d'entreprise, y compris l'information concernant les politiques et programmes économiques et commerciaux nationaux. - Utiliser les TCI pour accroître le niveau de connaissance économique des femmes et leur autonomisation et leur participation économique. - Veiller à ce que les femmes aient accès aux nouvelles opportunités d'emploi dans le domaine des TCI, y compris en augmentant l'accès des femmes aux connaissances et aptitudes de TCI à tous les niveaux, et veiller également à ce que les femmes ne soient pas désavantagées de manière disproportionnée par les conditions de travail et le climat organisationnel courant au sein de l'industrie mondiale des TCI, comme les pratiques d'emploi « flexible ». - Veiller à ce que les femmes travaillant dans le secteur des TCI soient protégées par les normes internationales du travail et que les programmes soient développés en contribuant à améliorer leurs rôles dans le secteur. <p>Promouvoir le débat critique et les projets de sensibilisation pour combattre l'utilisation des TCI pour la transmission de la pornographie, notamment la pornographie violente, et pour les crimes informatiques</p>

	<p>tels que le racolage en ligne et l'exploitation sexuelle.</p> <p>CEAP : L'importance de l'infrastructure et de l'application en ce qui concerne la promotion des gouvernements en ligne et vers la promotion pratique des gouvernements en ligne, tient compte des besoins de l'utilisateur, de la collaboration des gouvernements centraux et locaux, de la coopération entre le secteur privé et le secteur public pour promouvoir les gouvernements en ligne et l'importance des effets du gouvernement en ligne en tant que force directrice dans le marché concernant les services en ligne à plusieurs facettes.</p> <p>IFLA : Gouvernement en ligne : Nous sommes d'accord sur le fait que l'administration publique peut utiliser de manière efficace les outils de TCI pour accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité dans la prestation de services publics. Les bibliothèques publiques dans de nombreux pays se sont montrées capables de meilleures pratiques dans ce domaine, avec un investissement approprié.</p> <p>Paremvassi : La TCI offre aux citoyens une opportunité unique d'accroître leur participation dans le processus décisionnel du gouvernement. Nous soutenons le développement des initiatives de Démocratie Electronique dans chaque communauté au niveau local, national ou mondial. Le Forum en ligne créé pour que les citoyens et les ONG participent aux processus de la Convention Européenne est un bon exemple de cette utilisation. De plus, la TCI peut augmenter la <i>transparence</i> des organisations publiques et privées. Les initiatives du gouvernement en ligne devront devenir interactives afin que la participation citoyenne et la surveillance du processus décisionnel du gouvernement deviennent possibles.</p> <p>Conseil Régional de Dakar :</p> <p>Par ailleurs, comme vous le savez probablement, il y a énormément de problèmes liés à la fiabilité des registres d'état civil au niveau des centres d'état civil (principalement dans les pays en développement, aujourd'hui encore, en mai 2003). Ces problèmes poursuivent souvent les individus dans leur existence civique et les mettent au banc de la société toute leur vie pour l'inscription à l'école, l'obtention d'une carte d'identité nationale, la mariage, l'inscription dans les listes électorales, etc.</p> <p>Il serait par conséquent souhaitable d'ajouter « L'introduction et le développement des TIC dans les centres d'état civil »</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> :</p> <p>Gouvernement en ligne : Les administrations publiques devront utiliser des outils TCI, <u>intégrant anciens et nouveaux média</u>, pour accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité à tous les niveaux du gouvernement et notamment au niveau local :</p> <p>Telefonica : Les gouvernements et administrations publiques devront assumer leur rôle en tant que promoteurs de la Société d'Information et mettre en mouvement leur capacité à stimuler la demande en TCI en intégrant de nouvelles technologies dans leurs processus administratifs, avec pour résultat, l'augmentation de l'efficacité et de la transparence dans l'accès aux services publics.</p> <p>UNECLAC : La démocratie électronique n'est pas uniquement un outil efficace pour renforcer les processus démocratiques, elle peut aussi être l'instigatrice des initiatives de gouvernement en ligne, notamment dans les pays en développement. Une « combinaison équilibrée de prestation de service</p>
--	---

		<p>électronique (administration en ligne) et de formes de participation électronique (démocratie électronique) » devra par conséquent être une caractéristique de base du gouvernement en ligne depuis le départ.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW : La gouvernance en ligne se concentre sur la manière dont les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour renforcer la voix du public en tant que force pour remettre en forme les processus démocratiques et reconcentrer la gestion, la structure et la surveillance du gouvernement pour mieux servir l'intérêt public. 22 A présent, les politiques de gouvernance électronique, lorsqu'elles existent, sont essentiellement indifférentes aux sexospécificités et ne reconnaissent pas l'existence des fossés entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux services du gouvernement et aux processus politiques, notamment des femmes vivant dans des zones rurales ou éloignées ou qui sont marginalisées d'une toute autre manière.</p> <p>Mouvement Fédéraliste Mondial : Le MFM soutient ce texte, notant que les TCI en tant que technologies interactives, multinodales sont uniquement capables d'améliorer la transparence et la responsabilisation des administrations publiques. Le MFM aimerait suggérer l'insertion du mot « participation » dans cette phrase, comme dans « transparence, responsabilisation, participation et efficacité. » <i>Ajouter</i> : - <u>Dans les processus d'établissement des politiques du gouvernement, accroître l'inclusion des opinions et préoccupations des citoyens.</u></p>
36 A		<p>OCED. Ajouter: « Outre la fourniture d'un cadre analytique pour l'analyse des initiatives du gouvernement en ligne, l'OCDE contiendra à fournir un forum de discussion et d'exemples de meilleures pratiques en rapport avec le gouvernement en ligne. »</p>
	<p>37. Commerce électronique : Les entreprises, et notamment les PME, peuvent utiliser les TCI pour encourager l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des transactions et bénéficier des effets induits du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par l'adoption d'un environnement propice et basé sur une infrastructure à large bande amplement disponible, les gouvernements devront chercher à stimuler l'investissement privé, les nouvelles applications et le développement de contenu et encourager les partenariats public / privé. • Les gouvernements devront adopter une approche en deux temps : établir les règles 	<p>DT/2 : [37] Commerce électronique : Les centres d'information et de communication communautaires devront fournir des services de développement commercial aux PME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consumer International : <i>ajouter gros point</i> : <u>Dans la fourniture de l'information sur les lois de protection du consommateur et les recours.</u> <p><u>Les gouvernements devront utiliser les outils de TCI pour faciliter l'implication du public dans les processus décisionnels qui contribuent à la construction d'institutions démocratiques et mènent à une gouvernance de l'Internet efficace. La liberté d'information en ligne est cruciale pour la réalisation de ces objectifs.</u></p> <p><u>Les gouvernements devront fournir des services de renforcement des capacités et de formation aux petites entreprises et aux fournisseurs de contenus, concentrés sur l'application des directives et des meilleurs pratiques pour la protection du consommateur en ligne.</u></p> <p>APC Nous validons également le texte sur le commerce électronique dans le paragraphe 37, mais craignons que l'accent soit mis sur le rôle du commerce électronique dans l'utilisation des TCI pour le</p>

<p>et utiliser le Commerce électronique dans leur interaction avec la communauté des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les TCI peuvent être utilisées pour apporter des bénéfices au consommateur et accroître sa satisfaction en élargissant le choix de fournisseurs potentiels, au-delà des contraintes de lieu. Le secteur privé devra contribuer à la sensibilisation et à la formation sur les questions spécifiques liées au Commerce électronique. <p>L'utilisation des technologies numériques peut accroître le rôle des entreprises dans la promotion de l'esprit d'entreprise, la libéralisation du commerce, l'accumulation de la connaissance, l'actualisation des compétences augmentant ainsi la productivité, les revenus et les emplois et en promouvant l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle.</p>	<p>développement au détriment de l'accent sur le rôle essentiel du secteur public pour assurer que les citoyens reçoivent les droits et services auxquels ils ont droit.</p> <p>CCBI : Seuls les gouvernements peuvent libéraliser le commerce conformément aux engagements de libéralisation du commerce.</p> <p>FAO : « Commerce électronique : Les entreprises, notamment les <u>PME, les femmes et les hommes</u> peuvent utiliser les TCI pour encourager l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des transactions et tirer avantages des effets induits du réseau :</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> : « ... Commerce Electronique : Les entreprises, notamment les PME, les femmes et les hommes peuvent utiliser les TCI pour encourager l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des transactions et tirer avantages des effets induits du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - L'utilisation des technologies numériques (<u>notamment dans les zones rurales par l'intermédiaire des Télécentres Communautaires Polyvalents, TCP</u>) peut accroître le rôle des entreprises dans la promotion de l'esprit d'entreprise, la libéralisation du commerce, l'accumulation de la connaissance, l'actualisation des compétences, augmentant ainsi la productivité, les revenus et les emplois et promouvant la qualité de la vie professionnelle. » <p>Ligue des Etats Arabes. <i>Ajouter</i> : « ... Les gouvernements devront chercher à stimuler les investissements privés, en développant des banques de données, de nouvelles applications et un nouveau contenu et en encourageant les partenariats public / privé. »</p> <p>Taking ITGlobal : <i>Ajouter</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes, notamment dans l'industrie des TCI par le biais de formations, des pépinières et fonds de soutien à la création d'entreprise etc.</u> <p>Telefonica : Les Etats devront adopter des stratégies et des politiques nationales pouvant faciliter la pénétration des technologies de l'information dans les petites et moyennes entreprises et susceptibles de faciliter et de fournir un encouragement à la création de nouvelles sociétés, de nouveaux produits et services dans le secteur des TCI.</p> <p>UNCTAD</p> <p><i>Remplacer le dernier point par</i> : <u>L'utilisation des TCI peut accroître la capacité productive des PME, notamment dans les pays en développement, et accroître leur compétitivité à l'export en rendant les processus commerciaux et les services de soutien commercial plus efficaces, en améliorant l'organisation et la gestion de l'entreprise, en multipliant les contacts avec les clients et les partenaires commerciaux, en créant de nouvelles opportunités commerciales dans les biens et services liés aux TCI et en modernisant les produits et activités sur la chaîne de valeur.</u></p>
---	---

		<p>UN-ECOSOC-DAW : Permettre aux femmes d'avoir accès de manière équitable aux activités économiques basées sur les TCI, comme les petites entreprises et les emplois à domicile, aux systèmes d'information et aux améliorations technologiques ainsi qu'aux nouvelles opportunités d'emploi dans ce secteur, et envisager le développement de télécentres, de centres d'information, de points d'accès communautaires et de pépinières d'entreprises.</p>
37A		<p>[37A] Telefonica : Des engagements doivent être pris pour stimuler le développement du commerce en ligne en harmonisant les diverses lois et en adoptant des outils nationaux et en promouvant des mécanismes d'auto-réglementation qui accroîtront la confiance du consommateur et garantiront la sécurité des transactions et la confidentialité des données.</p>
37B		<p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe suivant en tant que nouvelle application dans la Section 7 : « Science en ligne : - Les TCI jouent un rôle central dans la pratique, la diffusion et l'avancement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Les scientifiques instaurent des partenariats et des consortiums internationaux, ils mènent des expériences, coordonnent les activités des laboratoires et communiquent leurs découvertes à leurs homologues et au public. - Les TCI ne sont pas uniquement le produit de la science mais aussi une force fondamentale pour formuler le programme de la recherche scientifique et déterminer comment l'avenir de la connaissance scientifique se déroulera et sera utilisé. - <i>Les TCI fournissent une opportunité historique de réduire l'écart scientifique : elles améliorent et augmentent le transfert de la connaissance scientifique entre les pays développés et les pays en développement, elles renforcent les universités et centres de recherche dans le monde entier et elles facilitent l'implication des scientifiques des pays en développement dans les entreprises scientifiques de leur choix dans le monde.</i> - Il existe un besoin urgent de soutenir la recherche scientifique sur : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation des technologies de l'information existantes et innovantes dans les secteurs clés, comme la santé, l'éducation et le développement durable. • La valeur socio-économique de l'information faisant partie du domaine public et les régimes d'accès ouvert, tels qu'illustrés par le World-Wide Web ».</p>

<p>38. Apprentissage en ligne : L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au développement économique, social et culturel et en tant que moyen de renforcement personnel de pouvoir, de développement communautaire et d'efficacité commerciale. Sans négliger l'alphabétisation traditionnelle, les réseaux TCI ont le potentiel d'offrir de nouvelles opportunités d'enseignement à tous les groupes dans tous les secteurs, ainsi qu'une fourniture plus vaste de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage en ligne devra contribuer à obtenir une éducation primaire universelle mondiale par le biais d'une meilleure dispense de l'enseignement et une meilleure formation des professeurs, et à offrir de meilleures conditions pour l'apprentissage permanent, englobant des personnes qui sont en dehors du processus éducatif « normal » et pour améliorer les capacités professionnelles. • L'application de programmes éducatifs, de contenus, de réseaux à large bande, et de matériel informatique abordables et universels devra être promue. • L'introduction et le développement des TCI dans différentes écoles et autres institutions d'apprentissage sera soutenue par le biais de l'établissement et du maintien d'un réseau de ressources humaines qui institutionnalise la formation en cours des professeurs et instructeurs qui sont le pivot de l'innovation. • Il faudra tirer avantage des meilleures pratiques afin de créer un outil d'enseignement de haute qualité et facilement accessible depuis le monde entier afin de faciliter le transfert de connaissance 	<p>DT/2 : [38] Apprentissage en ligne : Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la production de programmes d'apprentissage en ligne internationaux intègre les contenus, le contexte et la vision des pays en développement afin de contribuer à la diversité culturelle. <p>Développer, promouvoir et soutenir des programmes éducatifs tenant compte des sexo-spécificités ainsi que des environnements d'apprentissage appropriés intégrant l'apprentissage en ligne pour accroître l'accès des femmes à l'éducation.</p> <p>AEGEE : L'apprentissage en ligne doit trouver un compromis entre l'apprentissage sur Internet et la communication face à face afin de pouvoir être efficace. L'apprentissage en ligne ne nécessite pas seulement de se concentrer sur la fourniture d'information basée sur du texte mais il pourra être associé à des visioconférences, en tant que moyen de préserver l'interaction humaine dans le processus éducatif.</p> <p>L'apprentissage en ligne peut également entraîner un manque d'engagement communautaire puisqu'il fournit un accès à l'information qui peut ne pas être adapté aux circonstances locales et réduit la diversité culturelle.</p> <p>L'utilisation de l'apprentissage en ligne ne peut pas être perçue comme une solution de substitution à la mobilité des étudiants et à la communication en personne.</p> <p>Afin de faire bon usage des opportunités de l'apprentissage en ligne, plusieurs conditions préalables doivent être respectées :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Accès : L'Internet et les TCI doivent être facilement disponibles pour tout le monde b) Renforcement des capacités : Formation des ressources humaines qui utiliseront et enseigneront comment tirer avantage des applications de l'apprentissage en ligne. c) Matériel et logiciel : Le matériel nécessaire et les applications appropriées doivent être largement disponibles. d) Reconnaissance et assurance qualité : Les normes pour la reconnaissance des cours en ligne doivent être établies et de nouvelles formes d'assurance qualité doivent être développées. <p>Plusieurs acteurs devront être identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les fournisseurs de contenus (sociétés, universités, bibliothèques) ;</i> - <i>Les fournisseurs d'infrastructure (institutions publiques et privées) ;</i> - <i>Les étudiants en tant que bénéficiaires ;</i> <p>Les sociétés devront avoir l'opportunité de former à nouveau leur personnel. Les universités et les bibliothèques devront mettre leurs ressources universitaires à disposition en ligne.</p> <p>APC-WNSP : Développer, promouvoir et soutenir des programmes de soutien tenant compte des</p>
---	---

<p>au niveau national.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière devra être accordée à la formation multilingue et à l'utilisation et au développement d'un logiciel de traduction. 	<p>sexospécificités ainsi que des environnements d'apprentissage appropriés intégrant l'apprentissage en ligne pour développer l'accès des femmes à l'éducation.</p> <p>Appliquer des mesures pour assurer l'accès équitable des femmes à l'éducation, la formation et la connaissance des TCI en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrant l'enseignement des TCI dans les cursus scolaires tenant compte de l'égalité entre les sexes et des besoins pratiques et stratégiques des femmes. - Concrétisant la totale participation des filles dans l'enseignement des sciences et de la technologie. - Développant des programmes pertinents de formation et d'éducation à distance sur les TCI, notamment pour les femmes et jeunes femmes des zones rurales ; <p>Mener des projets pilotes pour examiner les modèles de présentation de l'information qui répondent aux styles d'apprentissage préférés des femmes, et développer un ensemble de contenus TCI approprié.</p> <p>CEAP : L'importance de la largeur de bande pour la création d'un environnement favorable pour que le secteur privé investisse dans le développement de nouveaux services et pour conserver la viabilité commerciale de l'infrastructure et de l'accès aux zones rurales/éloignées.</p> <p>ATD Quart Monde : Télé-enseignement : <i>add bullet :</i></p> <p><u>- Ces innovations devraient être expérimentées en priorité avec les plus défavorisés, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, pour mettre au point des applications et des méthodologies d'utilisation capables de permettre à tous de partager les savoirs.</u></p> <p>Université de Buenos Aires :</p> <p><i>Ajouter :</i></p> <p>L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au développement économique, social et culturel et c'est un moyen de qualification personnelle, de développement communautaire. <u>En tant que complément</u> à l'éducation traditionnelle, les TIC ont le potentiel d'offrir de nouvelles opportunités éducatives à tous les groupes dans tous les domaines, avec une capacité de diffusion accrue :</p> <p><i>Ajouter un gros point :</i></p> <p>Il faudra étudier avec soin l'accréditation et l'homologation de titres d'études universitaires et techniques, en mettant l'accent sur la qualité des connaissances demandées et acquises des centres d'études non locaux.</p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros points :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les acteurs devront travailler ensemble pour développer et appliquer des campagnes médiatiques conçues pour encourager et autoriser les utilisateurs individuels des TCI.</u> - <u>Les cours éducatifs sur la technologie de l'information dans les écoles et universités devront inclure la protection du consommateur et de la vie privée comme élément clef.</u> <p>FAO : « Apprentissage en ligne : L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au</p>
--	--

		<p>développement économique, social et culturel, à l'égalité des sexes et c'est un moyen de qualification personnelle, de développement communautaire et de rentabilité commerciale. En tant que complément à l'éducation traditionnelle, les réseaux TIC ont le potentiel d'offrir de nouvelles opportunités éducatives à tous les groupes dans tous les domaines, avec une capacité de diffusion accrue. »</p> <p>IANWGE : Modifier: « ...la connaissance est essentielle au développement économique, social et culturel, <u>à l'égalité des sexes</u> et... »</p> <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter:</i> « L'apprentissage en ligne devra contribuer à <u>l'élimination de l'analphabétisme</u>, l'éducation primaire universelle... »</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un gros point</i></p> <p><u>« - Les nouvelles compétences développées grâce à l'utilisation des TCI et non incluses dans le cursus conventionnel, devront être incluses dans les documents de formation et les plans de cours.</u></p> <p><u>L'enseignement des compétences collaboratives, en utilisant le potentiel des TCI, devra être développé. »</u></p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> "Apprentissage en ligne : L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au développement économique, social et culturel et c'est un moyen de qualification personnelle, de développement communautaire et de rentabilité commerciale. » Insérer : <u>Parce qu'il existe une capacité de promouvoir l'enseignement traditionnel et la sagesse qui se trouvent dans les connaissances de base indigènes, ainsi que de fournir un accès aux TCI de la société moderne pour les sociétés traditionnelles.</u></p> <p><i>Après :</i> « L'apprentissage en ligne devra contribuer à obtenir une éducation primaire universelle mondiale par le biais d'une meilleure fourniture de l'enseignement et une meilleure formation des professeurs, et à offrir de meilleures conditions pour l'apprentissage permanent, englobant des personnes qui sont en dehors du processus éducatif « normal » et pour améliorer les capacités professionnelles » Insérer : <u>La fourniture de l'éducation primaire universelle possible par le biais de l'apprentissage en ligne devra toujours être au service des pratiques et des priorités de développement durable centrées sur la communauté et au service des Objectifs de Développement du Millénaire.</u></p> <p><i>Après :</i> « ...Application de programmes éducatifs abordables et universels »</p> <p><i>Insérer :</i> <u>Dont les contenus et les valeurs peuvent être développés localement devra être promue.</u></p> <p><i>Après :</i> « Il faudra tirer avantage des meilleures pratiques afin de créer un outil d'enseignement de haute qualité et facilement accessible depuis le monde entier afin de faciliter le transfert de connaissance au niveau national. »</p> <p><i>Ajouter :</i> <u>Et au niveau communautaire</u></p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants : La CME est totalement d'accord avec le texte de ce paragraphe au sujet de l'apprentissage en ligne ainsi qu'avec les deux tirets des remarques des Observateurs.</p>
		<p>DT/2 : [38 A] L'éducation par le biais de la radio et de la télévision peut être entremêlée et prolongée par l'apprentissage en ligne personnalisé.</p>

<p>39. E-santé : L'accès à l'information et aux services de santé est un droit fondamental. De nombreux pays manquent d'installations et de personnel adéquat, notamment dans les zones rurales et les régions reculées. Les TCI devraient être incorporées sur une échelle de masse dans le domaine des soins de santé dans le but d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction du patient, les soins personnalisés et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et du secteur universitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les TCI devront être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de santé ainsi qu'en permettant aux citoyens de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus de santé. • Des solutions et options innovantes doivent être conçues pour fournir des services de santé dans les régions mal desservies. • Une autre priorité de e-santé sera la prévention, le traitement, la surveillance et le contrôle de l'étendue des maladies dangereuses et contagieuses – plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria – en particulier par la création d'un système d'information commun. • Les TCI peuvent être utilisées pour fournir des soutiens de e-santé à des groupes spécifiques (tels que les personnes âgées, les malades chroniques et les enfants). • Un réseau de e-santé basé sur les TCI devra être mis en place afin de fournir une assistance médicale après une catastrophe ou des urgences humanitaires. • Un système devra être établi pour fournir 	<p>DT/2 : [39] E-santé : Il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des systèmes de santé qui utilisent les TCI pour accroître la productivité et l'efficacité dans le cadre de la prestation de services de santé au niveau mondial. • Promouvoir l'utilisation des TCI comme un outil efficace de diffusion de l'information sur la violence liée au sexe et en s'affichant contre cette violence. • Préparer et diffuser une information accessible qui renforce les programmes de prévention promouvant la santé de la femme telle que l'éducation et l'information sur les questions de sexualité et de santé reproductive ainsi que sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA. <p>APC : Nous recommandons le sous-comité pour le texte sur l'apprentissage en ligne et l'e-santé mais une fois encore, nous souhaitons préciser que sans objectifs et repères spécifiques peu de choses risquent de se produire. Nous avons le sentiment que dans la section sur la e-santé (paragraphe 39) les femmes devraient être mentionnées comme un groupe spécifique à cibler. Nous soutenons le fait que les enfants soient déjà mentionnés.</p> <p>Il faudra faire référence à la nécessité de normes éthiques élevées dans les pays en développement.</p> <p>CEAP : L'importance de la largeur de bande pour la création d'un environnement propice aux investissements du secteur privé dans le développement de nouveaux services et pour préserver la viabilité commerciale de l'infrastructure et l'accès aux zones rurales/ reculées.</p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros point</i> : <u>Des mesures adéquates devront être prises pour veiller à ce que l'information sur la santé dispensée sur l'Internet soit précise, actualisée, fiable et libre de tous intérêts commerciaux.</u></p> <p>FAO : <i>Modifier</i> : « - Des solutions et options innovantes doivent être conçues dans le but de fournir des services de santé dans les régions mal desservies et dans les <u>communautés mal desservies</u>. - Les TCI peuvent être utilisées pour fournir des soutiens de e-santé <u>aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux sous-groupes spécifiques pendant toute le cycle de la vie (tels que les mères, les personnes âgées, les malades chroniques, les enfants et les adolescents, garçons comme filles)</u>.</p> <p>IANWGE: <i>Modifier</i> : - Des solutions et options innovantes doivent être conçues dans le but de fournir des services de santé dans les régions mal desservies et dans les communautés mal desservies. - Une autre priorité de e-santé sera la prévention, le traitement, la surveillance et le contrôle de l'étendue des maladies dangereuses et contagieuses – plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria – en particulier par la création d'un système d'information commun. - Les TCI peuvent être utilisées pour fournir des soutiens de e-santé <u>aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux sous-groupes spécifiques pendant toute le cycle de la vie (tels que les mères, les personnes âgées, les malades chroniques, les enfants et les adolescents, garçons</u></p>
--	---

	des services de e-santé aux populations des régions les plus reculées de la planète.	<p>comme filles).</p> <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter :</i> « <u>Les applications électroniques de l'éducation en ligne devront être développées afin de fournir une formation continue aux médecins.</u> »</p> <p>RACS : L'e-santé a des bénéfices potentiels sur la population mondiale. L'e-santé a la capacité d'enregistrer des données personnalisées sur les individus et d'analyser les tendances des sous-groupes et des populations nationales. Ceci pourrait créer un énorme bénéfice pour la prestation de service (efficacité, pratiques et par conséquent bénéfice économique) et pour les épidémiologistes et autres chercheurs de la santé qui pourraient mieux comprendre l'étiologie, le traitement et/ou les vecteurs des malades, aussi bien communicables que non-communicables.</p> <p>Toutefois, l'e-santé TCI peut causer des préjudices si elle n'est pas contrôlée convenablement ou si elle est menée avec un motif caché. Les dossiers médicaux personnalisés, par exemple, pourraient être vendus ou illégalement mis à la disposition des employeurs ou assureurs potentiels. Ces dossiers pourraient également être utilisés par les Gouvernements dans plusieurs objectifs, dont la plupart s'avèreraient préjudiciables pour les libertés civiles, les droits individuels à la vie privée et/ou l'avantage économique. Il est important d'inclure une remarque d'avertissement pour aider à protéger la vie privée et les droits de la société civile.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter :</i> <u>« -les TCI devront être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de santé ainsi qu'en permettant aux citoyens de mieux gérer leur propre santé, à avoir accès à leur dossier médical et à participer plus efficacement au processus de santé. ».</u></p> <p>United Methodist Church :</p> <p>Un nouveau gros point :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les meilleures pratiques les plus possibles doivent être encouragées dans chaque communauté. Une diversité de travailleurs et de pratiques de la santé communautaire doit être intégrée dans la base connaissance de la santé.
39 A		<p>UNESCO : <i>Ajouter:</i> « <u>Des documents appropriés devront être développés en format multimédia en accès libre et traduits et adaptés au contexte des Pays les Moins Développés (PMD), pour les personnes chargées du développement comme le personnel des ONG, les officiers de la santé et les dirigeants locaux.</u> »</p>

<p>40. E-emploi : les TCI peuvent fournir des outils pour la création de nouveaux emplois et améliorer la compétitivité ainsi que la productivité par le télétravail, l'informatique d'entreprise et la mise en relation efficace entre chercheurs d'emploi et employeurs. De meilleures pratiques et un nouveau droit du travail pour les e-travailleurs devront être développés à un niveau international. En ce sens, le rôle joué par l'OIT est fondamental. Le télétravail devra être favorisé afin de permettre aux cerveaux les plus brillants du monde du développement d'évoluer dans leur société et de travailler où que ce soit.</p>	<p>OIT : remplacer le paragraphe 40 existant par : E-emploi : des politiques devront être adoptées pour améliorer les effets positifs des TCI sur le monde du travail et neutraliser leurs effets négatifs. Les TCI peuvent changer comment, quand et où les gens travaillent. Elles peuvent améliorer la productivité des entreprises et fournir de nouveaux emplois dans toute l'économie, et devenir ainsi des outils essentiels de l'éradication de la pauvreté. La coopération internationale devra être renforcée pour diffuser le savoir-faire requis, concevoir les politiques économiques appropriées et conseiller sur les stratégies de mise en oeuvre à employer pour faire des TCI des éléments générateurs d'emploi. Des normes internationales du travail devront être adoptées ou développées pour protéger les droits des travailleurs occupant de nouveaux emplois ou employés dans de nouvelles conditions de travail. Des normes de renforcement du dialogue social tripartite devront également être appliquées afin de faciliter l'adoption de nouvelles technologies. Le rôle de l'OIT dans ces divers domaines est fondamental.</p> <p>FIJ : l'avant-projet de plan d'action devra encourager la reconnaissance et l'application des droits fondamentaux et des principales normes du travail de tous les travailleurs de la société d'information. Le paragraphe 40 devra refléter le fait que <i>“les e-travailleurs doivent pouvoir travailler dans des conditions respectant les normes internationales du travail et reconnaissant le droit à la liberté d'association, à l'égalité des chances et à des normes de travail décentes”</i>. Les propositions concernant un nouveau droit du travail devront être renforcées. Lorsque les services d'information sont soumis aux règles régissant les contenus, ils ne doivent pas être indiscrets ni s'arroger des droits non prévus par les lois.</p> <p>Global Unions :</p> <p>La reconnaissance et l'application des droits fondamentaux et des principales normes du travail pour tous les travailleurs de la société d'information. Tous ceux qui travaillent dans la société d'information doivent pouvoir bénéficier de conditions de travail respectant les normes internationales du travail et reconnaissant les droits à la liberté d'association, à l'égalité des chances et à des normes de travail décentes. Les propositions concernant un nouveau droit du travail (paragraphe 40 de l'avant-projet du Plan d'action) devront être renforcées.</p> <p>Le besoin existe pour des conditions de travail sûres et saines, sécurisantes et justes, construites sur les principes de la justice sociale et de l'égalité des sexes, conditions de travail dont devront pouvoir bénéficier tous les travailleurs de la société d'information.</p> <p>Actions pour affronter les fractures numérique et sociale et combattre les effets sociaux négatifs de l'introduction de nouvelles technologies d'information. Ce n'est que par la création d'emplois décents, par un enseignement primaire et un apprentissage permanent, par l'amélioration des services de santé et le combat contre les inégalités entre les sexes que la pauvreté pourra être éradiquée. Afin d'atteindre les objectifs du millénaire des Nations Unies, l'adoption de stratégies de technologies d'information respectant l'emploi, globales et productives est requise.</p> <p>Une protection légale et uniforme de la confidentialité des communications doit être assurée afin d'éviter les interférences et le monitoring du trafic Internet et des communications personnelles. Le Plan d'action devra refléter clairement le fait que seules des circonstances exceptionnelles pourront justifier le</p>
---	--

	<p>monitoring des communications privées de la main-d'œuvre (article 40 A). Lorsque les services d'information sont soumis aux règles régissant les contenus, ils ne doivent pas être indiscrets ni s'arroger des droits non prévus par les lois.</p> <p>Société civile coréenne : <i>Ajouter</i> : <u>Les travailleurs devront avoir le droit d'utiliser l'Intranet dans un but de communication ou pour les besoins de leur syndicat.</u></p> <p>- <u>L'attention doit tout spécialement être portée sur les travailleurs marginaux tels que les femmes, les travailleurs émigrés, les handicapés et les travailleurs irréguliers afin qu'ils puissent accéder à l'information de la même façon que les autres.</u></p> <p>- <u>Les dispositifs de monitoring ou de surveillance, s'ils sont nécessaires, devront comme convenu être installés par les travailleurs eux-mêmes mais devront être retirés dès lors que leur but aura été atteint ou si leur nécessité n'a pas été clarifiée. A la demande spécifique de la personne spécifiée, l'objectif de la collecte d'informations personnelles, la période et l'étendue de la collecte, les caractéristiques et le fonctionnement du dispositif de collecte ainsi que les données recueillies devront être révélés.</u></p> <p>- <u>Les données recueillies ne devront pas être utilisées à des fins autres que celles de la collecte d'information qui leur a été attribuée. Et aucune discrimination ou gestion injuste des ressources humaines ne pourra être basée sur elles.</u></p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> :</p> <p><u>"E-emploi : les TCI peuvent fournir des outils pour la création de nouveaux emplois et améliorer la compétitivité ainsi que la productivité par le télétravail, l'informatique d'entreprise et la mise en relation efficace entre chercheurs d'emploi et employeurs. De meilleures pratiques et un nouveau droit du travail pour les e-travailleurs devront être développés à un niveau international. En ce sens, le rôle joué par l'OIT est fondamental. Le télétravail devra être favorisé afin de permettre aux cerveaux les plus brillants du monde du développement d'évoluer dans leur société et de travailler où que ce soit."</u></p> <p><u>Les TCI devront également être utilisées pour encourager les femmes à tirer le meilleur parti possible de la Société d'information et à participer activement à l'environnement de l'emploi. Des programmes sociaux favorisant l'esprit d'entreprise devront être soutenus par les secteurs public et privé pour fournir aux femmes des mécanismes de soutien. Les femmes bénéficieront ainsi d'une aide pour surmonter les obstacles de la pauvreté en exploitant le potentiel des TCI.</u></p> <p>Taking ITGlobal : garantir des normes de travail justes pour les jeunes travailleurs de l'industrie des TCI et notamment dans les secteurs du matériel informatique, des logiciels et des centres d'appels.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW : dans l'industrie des TCI, le travail est soumis à une ségrégation extrême. 20 Les femmes sont concentrées dans les postes s'adressant au consommateur, les postes peu qualifiés et les moins rémunérés liés au traitement de l'information, aux services de banque, d'assurance, d'impression et d'édition, tandis que les emplois externalisés occupés par les femmes sont fournis par des centres d'appels, des services d'information, des systèmes de saisie de données, des systèmes d'informations géographiques ainsi que la programmation de logiciels. Par contre, les femmes ne constituent qu'un faible pourcentage des effectifs de management, de maintenance et de conception de réseaux, de systèmes</p>
--	--

	<p>d'exploitation et de logiciels. S'il existe de plus en plus de programmatrices de logiciels, le nombre de femmes occupant des postes de conception de matériel informatique reste encore très faible. Les femmes constituent la majorité des personnes occupant des postes d'assemblage d'ordinateurs et électronique, mais la première génération de femmes travaillant dans les industries des TCI, d'abord dans les pays développés puis dans ceux en voie de développement, n'est pas formée à de nouveaux emplois plus qualifiés. Dans le domaine des technologies de l'information, les femmes n'atteignent que rarement des postes de haut niveau aussi bien au niveau technique qu'aux niveaux du management ou de la prise de décision. La concentration du pouvoir économique dans les multinationales mondiales n'a pas accru les opportunités de postes de direction pour les femmes. Les TCI peuvent également mettre en danger les moyens d'existence des femmes lorsqu'elles mènent à l'élimination d'emplois occupés par les femmes. Dans de nombreux pays, les femmes investissent de plus en plus le monde du développement et de la conception Web. Cela dit, peu de femmes sont aujourd'hui des femmes entrepreneurs dans le domaine des TCI. Pour faire bénéficier un grand nombre de femmes des avantages d'une économie basée sur les TCI, certains domaines doivent être améliorés, par exemple l'accès, infrastructures y compris, les coûts et la connectivité, ainsi que la concentration sur les contenus et les langues. Cela se révèle particulièrement important pour les femmes travaillant dans le secteur non structuré de l'économie et celles habitant dans des zones rurales. Les politiques d'e-commerce ne s'adaptent que rarement aux activités des femmes commerçantes et on constate un manque d'intermédiaires ou de courtiers qui permettraient de simplifier le processus.</p> <p>Les limites du temps de travail dans la société technologique ne prennent pas en compte les multiples rôles des femmes et des hommes et les divers droits du travail sont susceptibles d'empêcher la pleine participation des femmes à l'économie de l'information. Des conditions commerciales mondiales inévitables sont synonymes de bas salaires et de mauvaises conditions de travail pour de nombreuses femmes travaillant dans la fabrication offshore des TCI. Le risque élevé de chômage dans le secteur des TCI, fréquemment associé avec des contrats de travail désavantageux, met en situation de détresse les femmes travaillant dans ce secteur. Certains aspects extrêmement lucratifs de l'économie des TCI, la pornographie en particulier, exploitent sexuellement les femmes.</p> <p>Les gouvernements ainsi que les organes de contrôle, les organisations internationales, Nations Unies y compris, et d'autres acteurs tels que les syndicats et les organisations commerciales, professionnelles et de médias ainsi que le secteur privé devront :</p> <p>Développer l'esprit d'entreprise dans le secteur des TCI, y compris Promouvoir et renforcer celui des femmes en soutenant des modèles et des programmes de mentorat ainsi qu'en encourageant la création de réseaux et de programmes de soutien commercial et de mises en relation sur un plan national, régional et international ;</p> <p>Développer des programmes pour permettre aux femmes entrepreneurs de s'adapter aux changements rapides des technologies et d'accroître leurs opportunités économiques dans le domaine des TCI ;</p> <p>Développer des systèmes d'information basés sur les TCI et à contenus pertinents, comportant notamment</p>
--	---

	<p>des informations ayant trait aux politiques et programmes commerciaux et économiques nationaux, afin de permettre aux femmes d'accroître leurs opportunités économiques et de développer leur esprit d'entreprise ;</p> <p>Garantir l'accès des femmes à des opportunités prometteuses de nouveaux emplois dans le domaine des TCI, notamment en augmentant à tous les niveaux l'accès des femmes à l'apprentissage des TCI et aux compétences dans ce domaine. Egalement garantir que les femmes ne soient pas désavantagées de façon disproportionnée par les conditions de travail et le climat organisationnel typiques de l'industrie mondiale des TCI et par les pratiques d'emploi flexible en particulier ;</p> <p>Développer des opportunités économiques basées sur les TCI pour les femmes et particulièrement les femmes du monde rural : télécentres, points d'accès communautaires et pépinières d'entreprises ;</p> <p>Prendre des mesures, notamment en offrant formation aux TCI, apprentissage et accès au crédit ainsi qu'en promouvant et recrutant davantage de femmes à des niveaux de prise de décision du secteur des TCI, et ce afin de garantir que les femmes entrepreneurs, y compris celles étant à la tête de petites ou micro-entreprises, puissent profiter des opportunités de l'e-commerce ;</p> <p>Accroître le recours aux TCI afin d'augmenter les connaissances économiques et l'automatisation économique des femmes entre autres en favorisant l'enseignement et la formation aux TCI à tous les niveaux, en encourageant les femmes instruites à acquérir des compétences en TCI, en développant la participation des femmes dans les entreprises ayant recours aux TCI, notamment en multipliant et soutenant les projets pilote efficaces, en créant des pépinières d'entreprises et enfin en établissant des programmes de mentorat ;</p> <p>Définir des objectifs pour établir et monitorer l'égalité entre les sexes parmi les effectifs dans les médias et dans divers niveaux et catégories d'emploi dans les médias, y compris les domaines techniques de fonctionnement ;</p> <p>Etablir des politiques et des procédures pour le recrutement, la rémunération, la promotion, l'attribution des tâches et d'autres aspects affectant l'accès professionnel, l'emploi et l'avancement, qui sont régis par un engagement pour l'égalité des sexes ;</p> <p>Fournir une formation au management, aux négociations et à la direction aux femmes afin de les aider à réussir dans les entreprises du monde des médias ;</p> <p>Mener et soutenir des activités de recherches ayant trait aux schémas de l'emploi des femmes et des hommes dans les médias ainsi qu'aux freins empêchant l'ascension des femmes, publier les résultats et mettre en oeuvre des mesures permettant de garantir aux femmes les moyens d'investir le milieu des médias et d'y rester ;</p> <p>Soutenir les médias citoyens en tant que formes de médias accessibles aux femmes ;</p> <p>Encourager l'égalité entre les sexes dans les médias privés et citoyens, dans le cadre du processus d'attribution de licences aux diffuseurs ;</p>
--	--

		<p>Garantir que les considérations d'ordre sexuel soient intégrées dans les enquêtes d'audience et que ces dernières fournissent des données classées par sexe et par information d'ordre spécifiquement sexuel</p> <p>UN-ECOSOC-DAW :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'égalité des chances pour les femmes et monitorer la représentation des femmes, dans différentes catégories et divers niveaux de travail, d'éducation et de formation dans le domaine des médias et des TCI, et ce dans le but d'augmenter la participation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux des TCI et des médias ; - Respecter la valeur des langues locales et promouvoir et encourager les systèmes de connaissances locaux, ainsi que les contenus produits localement dans les médias et les communications. Le cas échéant, soutenir le développement dans les langues locales d'une large gamme de programmes basés sur les TCI, dont les contenus devront s'adresser aux diverses communautés de femmes, et former les filles et femmes à développer des contenus TCI ; <p>Confédération mondiale des enseignants : la CME approuve entièrement le rôle fondamental de l'OIT en matière d'e-emploi. La CME peut également approuver le texte des Observateurs au point 40 A "Droits des travailleurs" venant en complément du paragraphe 40.</p>
40 A		<p>DT/2 : [40 A] Droits des travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les lieux de travail où les TCI sont utilisées à mauvais escient à des fins de surveillance et de monitoring, notamment de systèmes de télévision à circuit fermé, de cartes à puce et de systèmes de monitoring de réseau, la vie privée des travailleurs devra être protégée. Dans le cas de l'introduction de nouvelles technologies ou politiques susceptibles d'empiéter sur la vie privée des travailleurs, un accord devra être conclu à l'avance et de manière claire et transparente avec les travailleurs ou les syndicats. • Etendre les droits des travailleurs et de leurs syndicats à l'utilisation d'Internet et de l'Intranet d'entreprise et ce à des fins de communication et de solidarité • Tous les travailleurs de la Société d'information, devront pouvoir bénéficier de conditions de travail sûres et saines, sécurisantes et justes, construites sur les principes de la justice sociale et de l'égalité des sexes. • Reconnaissance et application des droits fondamentaux et des principales normes de travail de tous les travailleurs de la Société d'information, du droit à la vie privée et à l'accès libre à l'Intranet des entreprises pour les travailleurs, les représentants des travailleurs et les syndicats. <p>Renforcement du dialogue entre les syndicats, les employeurs et les gouvernements pour faciliter les changements répondant aux développements économiques associés à la progression de la Société d'information. Forger un partenariat social est également vital pour mobiliser de façon efficace les TCI en tant qu'outils de développement</p> <p>"Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter :” E-emploi</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs devront disposer du droit d'utiliser l'Intranet à des fins de communication ou pour les activités de leurs syndicats. - L'attention doit tout spécialement être portée sur les travailleurs marginaux tels que les femmes, les travailleurs émigrés, les handicapés et les travailleurs irréguliers afin qu'ils puissent accéder à l'information de la même façon que les autres. - Les dispositifs de monitoring ou de surveillance, s'ils sont nécessaires, devront comme convenu être installés par les travailleurs eux-mêmes mais devront être retirés dès lors que leur but aura été atteint ou si leur nécessité n'a pas été clarifiée. A la demande spécifique de la personne spécifiée, l'objectif de la collecte d'informations personnelles, la période et l'étendue de la collecte, les caractéristiques et le fonctionnement du dispositif de collecte ainsi que les données recueillies devront être révélés. - Les données recueillies ne devront pas être utilisées à des fins autres que celles de la collecte d'information qui leur a été attribuée. Ces dernières ne devront pas donner lieu à discrimination ou à une gestion injuste des ressources humaines.
	<p>41. E-environnement : des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement.</p>	<p>DT/2 : [41] E-Environnement : les TCI devront être mobilisées pour répondre au cas spécifique des petites îles dont l'environnement est menacé par divers risques et notamment par le réchauffement de la terre</p> <p>Conseil arctique : les connaissances scientifiques relatives aux modifications écologiques et climatiques dans l'Arctique constituent un indicateur de ce qui est susceptible de se produire ailleurs dans le monde. Un système d'information de grande échelle faciliterait considérablement l'aide fournie aux gouvernements nationaux et locaux pour développer des politiques de réponse appropriées basées sur la base de données commune, fruit de la compilation et de la diffusion des résultats scientifiques du Conseil, des informations concernant les meilleures pratiques à adopter et des leçons données par l'Arctique.</p> <p>FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) : Ajouter : E-environnement : des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>Les TCI jouent également un rôle clé dans la gestion du management de catastrophes naturelles déterminées par les ressources. La FAO a un rôle important à jouer pour promouvoir un management respectant la parité hommes-femmes de catastrophes naturelles affectant les ressources.</u></p> <p>IANWGE (Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes) : Modifier :” des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>Les TCI jouent également un rôle clé dans la gestion du management de catastrophes naturelles déterminées par les ressources. La FAO a</u></p>

		<p><u>un rôle important à jouer pour promouvoir un management respectant la parité hommes-femmes de catastrophes naturelles affectant les ressources.</u></p> <p>Société civile coréenne : des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>En outre, les TCI devront être utilisées pour développer un système mondial d'alerte rapide visant à éviter les catastrophes naturelles.</u></p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter</i> :”... représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>En outre, les TCI devront être utilisées pour développer un système mondial d'alerte rapide visant à éviter les catastrophes naturelles.</u>”</p> <p>Le Consortium Daisy : <i>Ajouter</i> :”... de logiciels pour les consommateurs. <u>Pour renforcer le concept du Design pour Tous dans les TCI dans des délais et pour un coût minimum, les besoins spécifiques en design de toutes les parties prenantes, y compris les personnes handicapées, doivent être encouragés dès les premiers stades du développement standard</u></p>
		<p>DT/2 : [41 A] Il y a un besoin de prioriser et développer les usages des TCI pour le développement par exemple de l'agriculture ou de systèmes d'alerte rapide.</p> <p>IFRC (Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge) : les TCI jouent un rôle important dans l'ensemble de l'approche de développement visant à lutter contre les vulnérabilités et à réduire les risques associés aux catastrophes naturelles et technologiques. La réduction des risques est un composant essentiel du développement durable. Sans la mise en place de telles mesures, les risques naturels et d'origine humaine prennent des proportions désastreuses, retardant ainsi le développement. Les gouvernements devront reconnaître l'importance des TCI quant aux catastrophes naturelles, à la réduction des risques et au renforcement des capacités locales de réponse. Il faut également tenir compte du fait que dans les situations d'urgence, les premières 24 heures sont les plus cruciales pour sauver des vies et les premières personnes à réagir sont issues des communautés locales. Ceci signifie qu'il est nécessaire non seulement de garantir aux institutions la disponibilité des équipements, connexions et formation mais aussi garantir l'accès à ces outils à un niveau citoyen ainsi qu'aux organisations qui recrutent, forment, motivent et déploient des volontaires dans les communautés.</p> <p>OMM (Organisation météorologique mondiale) : la société d'information et l'E-Environnement pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, de phénomènes météorologiques extrêmes et d'urgences écologiques : mise à disposition d'informations et d'alertes d'ordres météorologique, hydrologique et climatique</p>
41 B		<p>PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) : intégrer les technologies de communication et d'information au développement durable.</p>

	<p>Les principaux domaines d'action devront être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Dématérialisation (réduction du recours aux ressources naturelles et réduction des déchets)b. Schémas de consommation et de production (rôle joué par les TCI pour réduire les impacts écologiques) <p>OMM la société d'information et l'E-Environnement pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, de phénomènes météorologiques extrêmes et d'urgences écologiques : mise à disposition d'informations et d'alertes d'ordres météorologique, hydrologique et climatique</p>
--	---

	<p>FAO : [41 C] le SMSI devra accorder une attention particulière à l'implication des TCI pour respecter les engagements du Sommet mondial de l'alimentation visant à affronter les problèmes causés par la faim et la sous-alimentation.</p> <p>Ligne d'action n°1 - intégrer les technologies de communication et d'information aux efforts menés pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire (MDG). Devra exploiter la totalité du potentiel des technologies de l'information et de la communication.</p> <p>L'importance des TCI pour atteindre les MDG est reconnue et les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer de façon significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement rural. Cette Ligne d'action devra prendre en compte le rôle essentiel de l'accès aux connaissances et aux informations pour la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement et devra par conséquent également prendre à compte le besoin de garantir l'existence de mécanismes pour l'échange de ces connaissances et de ces informations. Parmi ces mécanismes, on pourra trouver : l'amélioration du potentiel des infrastructures de télécommunication et la réduction des coûts des télécommunications en zone rurale ; améliorations de la capacité des pays à développer et faire fonctionner des systèmes d'information et des technologies de communication ; investissements dans une couverture linguistique plus large ; adoption de normes internationales de gestion de contenus, schémas de classement et glossaires agréés.</p> <p>Ligne d'action n°2 - Etablissement de partenariats interinstitutionnels pour l'échange systématique d'informations concernant les thèmes de l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'alimentation, conformément à des procédures et des normes ayant été convenues, et ce afin de fournir aux responsables politiques et conseillers politiques, aux chercheurs et au public un accès immédiat à des informations et des connaissances complètes, actuelles et détaillées.</p> <p>La FAO diffuse des informations complètes ayant trait à l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'alimentation. D'autres agences peuvent fournir des informations complémentaires en fonction du domaine, ou des informations plus détaillées sur des pays ou des régions du monde spécifiques. Grâce à des arrangements de partenariats, les informations peuvent être réunies, résumées et partagées de manière plus systématique aux niveaux national, régional et international, permettant ainsi de fournir aux utilisateurs des informations plus complètes et plus utiles sous une forme facilement accessible. Ces informations devront être liées de façon utile pour une utilisation pratique sur le terrain.</p>

41 D		<p>41 D : les TCI et l'agriculture - L'application des TCI à la réduction de la pauvreté doit nécessairement s'attaquer au rôle des populations rurales dans l'agriculture et les secteurs qui y sont liés, dans le domaine de la sécurité alimentaire et enfin dans celui des moyens d'existence de ces populations. Les TCI doivent jouer un rôle majeur pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accroissement de la productivité agricole et l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les communautés rurales pauvres ; - le développement et la préservation des ressources naturelles ; - l'expansion des infrastructures rurales (dont la capacité à assurer la sécurité alimentaire et la santé des plantes et des animaux) et un accès plus universel au marché ; - le renforcement de la capacité à générer et diffuser des connaissances (recherche, élargissement, éducation et communication) ; <p>l'automatisation de communautés rurales et de citoyens ordinaires</p>
41 E		<p>FAO : "E-agriculture : un accès universel et abordable aux connaissances et aux informations, particulièrement dans les communautés rurales, reste l'un des plus gros défis pour remédier à la fracture numérique et atteindre ainsi les Objectifs de développement du millénaire (MDG). Relever ce défi ne sera pas possible sans les TCI et le développement d'applications et de services TCI. Les initiatives de l'e-agriculture devront encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion de cadres politiques et de réglementation pour les informations d'ordre agricole au niveau international et national ; - L'amélioration des capacités d'infrastructures de télécommunications et la réduction des coûts des télécommunications dans les zones rurales ; - Les investissements sur une couverture linguistique plus large ; - L'adoption de normes, procédures, schémas de classement et lexiques multilingues agréés pour l'échange systématique d'informations sur les thèmes de l'agriculture, la pêche, la sylviculture et la sécurité alimentaire ; - l'intégration de questions interdisciplinaires concernant le sexe, les informations, la communication ainsi que les TCI dans des politiques et des programmes.
41 F		<p>UN-ECOSOC-CSW : un manque de sensibilisation aux spécificités sexuelles affecte également les perceptions relatives aux besoins et aux préférences des utilisateurs. La mobilité des femmes, en termes d'accès aux transports et de possibilité pour elles de quitter leur foyer, est souvent plus limitée que celle</p>

		<p>des hommes. Etant donné les rôles et responsabilités familiales multiples des femmes, les décisions concernant l'emplacement des télécentres et autres points d'accès communautaires, les heures d'ouverture et l'affectation du personnel peut désavantager cette population et les empêcher d'utiliser les opportunités liées aux TCI. Par exemple, les femmes sont susceptibles de se heurter à des obstacles sociaux-culturels plus élevés pour travailler dans un télécentre situé près d'un lieu fréquenté habituellement par les hommes que dans un télécentre se trouvant près d'une école et géré par des femmes</p>
	<p>8) Identité culturelle et diversité linguistique, contenus locaux et développement des médias</p>	<p>APC-WNSP (Programme d'Appui aux Réseaux de femmes de APC) : développer, en accord avec la liberté d'expression, des mécanismes de réglementation favorisant des représentations équilibrées et diverses de femmes par les médias et les systèmes de communication internationaux, représentations favorisant elles-mêmes une participation accrue des femmes et des hommes dans la production et la prise de décision.</p> <p>Ajouter des contenus liés aux questions des spécificités sexuelles et féminines dans tous les sites Web gouvernementaux officiels, en complément des sites Web qui abordent spécifiquement les questions de l'égalité des sexes.</p> <p>Concevoir des contenus sur la base des recherches menées sur les besoins en informations déclarés par les femmes, dans les langues locales et sous des formats de support accessibles.</p> <p>Encourager des combinaisons innovantes de nouvelles technologies et de technologies traditionnelles augmentant les chances des femmes d'accéder aux informations</p> <p>Société civile africaine : les producteurs de contenus africains ont besoin d'être aidés pour accéder aux facilités de production, de distribution et d'investissement leur permettant de prendre part aux marchés de contenus mondiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il devra être mis en place un mécanisme de communication entre les gouvernements nationaux, les systèmes d'autorité traditionnels des communautés rurales et la société civile. - Le multimédia et notamment les médias communautaires en tant qu'outils de documentation et de développement de l'héritage rural de l'Afrique devront être favorisés. - Les initiatives TCI devront être pertinentes vis-à-vis du contexte local et être établies sur les capacités existantes locales de communication et de connaissances orales. - L'intégration des médias citoyens à Internet devra être garantie afin de faciliter l'usage des langues locales sur Internet. - Des partenariats impliquant la société civile / des organisations de médias devront être développés, et ce à l'instar de programmes de formation, en coopération avec le secteur privé. - Les langues africaines devront être promues dans le but d'éviter l'exclusion et de renforcer l'unité et la reconnaissance dans le monde entier. - La Société d'information devra protéger de l'exploitation les droits de propriété intellectuelle des populations pauvres et indigènes. Elle devra en outre permettre à ces dernières d'acquérir des informations et des connaissances et de tirer parti de leurs propres connaissances. Les cadres de réglementation devront inclure aussi bien des droits que des obligations.

		<p>- Un langage tenant compte des spécificités sexuelles devra être utilisé de façon systématique.</p>
	<p>42. Diversité culturelle et linguistique. La diversité linguistique et culturelle enrichit le développement de la société en exprimant un éventail de valeurs et d'idées différentes. Dans cette optique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations devront être présentées dans la langue et le contexte culturel les plus familiers à l'utilisateur, ce qui permettra d'encourager davantage encore le recours aux TCI . • Pour stimuler la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle devra être préservée et favorisée, par la création de contenus d'information variés et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel. • Les TCI devront être employées pour contribuer à préserver la diversité ainsi que les traditions et connaissances indigènes. • Des moyens, en particulier des outils de traduction en ligne, devront être développés pour permettre l'accès à des sources d'information en plusieurs langues. • Des moyens devront être développés pour traiter l'information dans les langues locales : jeux de caractères et des codes langage standard, des dictionnaires, des logiciels généraux et d'applications, etc. • Les langues non-écrites devront être préservées par l'emploi de supports audio. 	<p>DT/2 : [42] Diversité culturelle et linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes alternatifs de primes d'encouragement et de récompense favorisant la création et la diffusion de contenus culturellement et linguistiquement variés. • Tous les citoyens devront avoir accès à des services de radio et de télévision pluralistes et indépendants correspondant à leur culture et disponibles dans leur langue. • Les fabricants de logiciels et les organes nationaux et internationaux concernés devront donner la priorité au développement de logiciels et à la transmission de protocoles dans les langues locales. <p>Le développement de politiques, de procédures et d'outils garantissant le multilinguisme dans le cyberspace ainsi que dans toutes les autres formes de systèmes de données et de communication doit respecter les diverses communautés linguistiques dans le cadre du développement de normes internationales..</p> <p>Ecurie Maloba : <u>Diversité culturelle et linguistique</u> La société de l'information devra considérer la dimension culturelle de chaque peuple. Dans ce sens, la production des contenus devra être aussi diversifiée que possible en langues et mœurs. C'est pourquoi chaque peuple doit bien s'appropriier les NTIC afin de les intégrer dans sa vie et ses habitudes.</p> <p>FAO : <i>Ajouter :</i> <u>l'intégration des TCI à la radio locale comme moyen d'atteindre les communautés rurales et isolées</u></p> <p>IANWGE: <i>Modifier :</i> "Les TCI devront être employées dans le but d'aider à la préservation de la diversité et des connaissances et traditions indigènes (les TCI pourront être utilisées pour diffuser des approches de gestion des ressources locales en vue du développement de nouvelles technologies)</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter une puce :</i> "Un langage tenant compte des spécificités sexuelles devra être utilisé de façon systématique.</p> <p>CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) : l'avant-projet de plan d'action devra bénéficier de l'inclusion de ce langage clair en faveur d'une législation anti-monopole dans l'industrie des médias. Le concept de Société d'information implique trop l'existence d'une industrie des médias libre, diversifiée et compétitive pour que le risque soit pris qu'elle soit dominée par une poignée de puissantes entreprises.</p>

		<p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans la version finale : Garantissant la diversité culturelle et linguistique - <i>Ajouter :</i> - <u>“Doivent être encouragés la diversité linguistique ainsi que la production, la préservation et la diffusion de contenus diversifiés sur les réseaux de données et d'informations globales.”</u> - <u>“Le rôle des services publics de radio et de télévision dans le développement de productions audiovisuelles de qualité devra être favorisé.”</u> <p>Confédération mondiale des enseignants : ce texte sur la diversité culturelle et linguistique ainsi que les remarques des Observateurs ont une importance capitale..</p>
	<p>43. Contenus : la création de contenus locaux devra être soutenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La politique publique devra encourager la création de contenus d'information variés, et ce afin de préserver et de diffuser la culture locale et nationale, la langue et l'héritage mais aussi afin de protéger la cohésion familiale et communautaire. • La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur sont d'une importance capitale. 	<p>DT/2 : [43] Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'un investissement public dans un renforcement des capacités centré sur la création de contenus sensibles au public, produits localement et répondant aux besoins locaux et aux attentes des communautés marginalisées. • Dans tous les pays, la créativité locale devra être soutenue, particulièrement par la promotion de contenus locaux, pour répondre aux particularités et aux besoins locaux. • La création ainsi que la préservation des connaissances traditionnelles et indigènes devront être favorisées. • Développer des programmes en collaboration étroite avec les populations indigènes de sorte qu'elles puissent faire partie prenante de la Société d'information et utiliser de nouveaux outils, si besoin est, dans leur production culturelle et pour le développement de leur communauté. • Ajouter des contenus liés aux questions des spécificités sexuelles et féminines dans tous les sites

<ul style="list-style-type: none"> • Les pays en voie de développement doivent être en mesure de développer du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contenus correspondant à divers segments de leur population. • Basé sur un partenariat public-privé, le référencement des contenus, qui vise à rendre les contenus Web plus accessibles, devra être encouragé. • Les autorités locales ont un rôle important à jouer. En effet, elles représentent pour les citoyens le premier niveau de contact avec les administrations et elles sont susceptibles également de stimuler le développement des communautés locales : le développement de contenus locaux, l'archivage numérique, diverses formes de données numériques, ainsi que la traduction et l'adaptation de contenus devront être soutenus. • Des logiciels d'alphabétisation devront être produits dans les langues locales. • Des documents devront être archivés dans un souci de préservation de la mémoire de l'humanité, et des systèmes devront être développés pour garantir un accès permanent aux informations numériques archivées et aux contenus multimédias. <p>Bibliothèques et archives devront être promues en tant que fournisseurs de contenus.</p>	<p>Web gouvernementaux officiels, en complément des sites Web qui abordent spécifiquement les questions de l'égalité des sexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes d'information basés sur les TCI et à contenus utiles pour les femmes (informations sur les politiques et programmes économiques nationaux par exemple) afin d'augmenter les opportunités et l'esprit d'entreprise de ces dernières. • Renforcer des programmes pertinents et diversifiés centrés sur des aspects tenant compte des spécificités sexuelles dans l'éducation formelle et informelle pour tous et améliorant les connaissances en communication et en médias des femmes. • Les projets citoyens contribuant au progrès de la démocratie, et notamment les sites Web auto-publiés abordant des thèmes d'intérêt local, devront bénéficier d'un soutien public. • Renforcer les capacités pour la création de contenus sensibles au public, produits localement et répondant aux besoins locaux. • Editeurs et bibliothèques devront jouer un rôle primordial pour la promotion de la connaissance, de la créativité et des sciences et devront être totalement impliqués dans la Société d'information. • La société civile devra prendre une part active à la promotion de la sensibilisation du public à la qualité des contenus d'information • circulant. • Les industries de contenus doivent disposer d'un accès facilité aux TCI et à la formation, et ce afin de pouvoir être au fait des nouveaux modèles de création, de production et de diffusion de contenus. <p>APC : au paragraphe 43, qui a trait aux contenus, sont mentionnées la majorité des informations utiles. Cependant, à notre sens, le point essentiel est absent. A moins que les contenus d'intérêt public ne soient disponibles dans le domaine public (sous la forme de contenus ouverts ou grâce à des contrats de licence communs et créatifs), seuls pourront bénéficier des contenus ceux qui pourront payer de leur poche. Il suffit de mentionner la difficulté des universités des pays en développement à accéder aux publications scientifiques pour faire valoir l'importance de ce point.</p> <p>APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) : le paragraphe 43 devra inclure l'idée de création de contenus par les utilisateurs locaux.</p> <p>ATD Quart Monde : <i>ajouter puce</i> :</p> <p>- Un type de contenu local à soutenir tout particulièrement est celui que peuvent fournir les populations vivant dans l'extrême pauvreté. Elles peuvent apporter notamment leur histoire de lutte contre l'exclusion, une histoire le plus souvent non recueillie, issue d'une résistance au quotidien; ce contenu est indispensable pour un vrai dialogue avec tous les acteurs de la société, en vue de combattre la pauvreté.</p> <p>Orbicom: à long terme, les archives garantissent l'authenticité et l'intégrité des informations. Elles permettent la reconstitution du passé et aident ainsi les sociétés à être mieux armées contre les problèmes du présent et de l'avenir. En tant qu'institutions accessibles au public, elles sont l'expression du droit démocratique à l'information. Elles constituent la base pour des citoyens informés, contiennent la preuve</p>
---	--

	<p>de l'existence de leurs droits et représentent les conditions requises d'une administration et d'un gouvernement efficaces, consciencieux et contrôlés démocratiquement. Les archives sont les sources d'informations accessibles au public les plus abondantes et offrent aux citoyens un usage illimité des informations du domaine public.</p> <p>Les bibliothèques et les services d'information sont des acteurs clé de la mise à disposition d'un accès libre aux ressources essentielles pour le progrès économique et culturel. De cette manière, ils contribuent efficacement au développement et au maintien de la liberté intellectuelle, en protégeant les valeurs démocratiques et les droits civils universels. Ils encouragent l'inclusion sociale en s'efforçant de servir tous les utilisateurs de leurs communautés sans distinction aucune. Les communautés pour lesquelles ils travaillent sont susceptibles d'être basées géographiquement sur la technologie ou des intérêts communs ou, de plus en plus, être liées uniquement par ces deux aspects.</p> <p>Coalition de créateurs de contenus : Ainsi que les fournisseurs et les utilisateurs de télécommunications, les créateurs, éditeurs et producteurs de contenus sont des acteurs clé de la société d'information et nous sommes convaincus que le SMSI et l'ensemble de ses programmes doivent s'en faire l'écho.</p> <p>La mise à disposition de travaux et de contenus créatifs et variés est un moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les créateurs, éditeurs et producteurs de contenus jouent de ce fait un rôle primordial dans la promotion des connaissances, de la créativité et des sciences. En tant que tels, ils sont totalement impliqués dans la société d'information, qui offrent des moyens améliorés de communication, de diffusion et de transmission des connaissances.</p> <p>Les points de vue des créateurs, éditeurs et producteurs de contenus doivent tous être pris en compte à chacun des stades du SMSI et devront constituer un chapitre clé de la déclaration de principes et du plan d'action prévus.</p> <p>Coalition de créateurs de contenus : Ajouter La création et la diffusion de contenus numériques requièrent temps, efforts, compétences et investissements. Rien ne stimule mieux la créativité que la protection des droits d'auteur. Les droits d'auteur favorisent le progrès et la diversité et constituent une condition requise plutôt qu'un frein à la mise à disposition de contenus aux utilisateurs. "Accès libre à l'information" ne peut et ne doit pas signifier "gratuit". Le potentiel des droits de la propriété intellectuelle peut être utilisé pour stimuler la création d'emploi, la prospérité et la diffusion d'informations et de savoir-faire. La protection de la propriété intellectuelle favorise innovation et investissements et contribue au développement d'un marché pour une grande variété de contenus en-ligne et hors-ligne.</p> <p>Principe : pour que la société d'information puisse offrir des incitations créatives sur une étendue la plus vaste possible, créateurs, éditeurs et producteurs de contenus devront également disposer pleinement de leur droit à la liberté d'expression, qui inclut le droit de publier, comme cela est convenu de façon internationale.</p>
--	---

		<p>Consumer International : les autorités locales ont un rôle important à jouer. En effet, elles représentent pour les citoyens le premier niveau de contact avec les administrations et elles sont susceptibles également de stimuler le développement des communautés locales : le développement de contenus locaux, l'archivage numérique, diverses formes de données numériques, ainsi que la traduction et l'adaptation de contenus devront être soutenus. <u>L'e-liberté d'information est l'une des conditions requises pour atteindre cet objectif.</u></p> <p>FAO : <i>Ajouter</i> : “Les pays en voie de développement doivent être en mesure de développer du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contenus correspondant à divers segments de leur population. <u>Il faudra tenir compte du fait que dans toutes les sociétés, et particulièrement dans les zones rurales, les femmes constituent un segment distinct de la population du fait de rôles et de droits basés sur le sexe.</u></p> <p>IANWGE : <i>Ajouter</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pays en voie de développement doivent être en mesure de développer du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contenus correspondant à divers segments de leur population. <u>Il faudra tenir compte du fait que dans toutes les sociétés, et particulièrement dans les zones rurales, les femmes constituent un segment distinct de la population du fait de rôles et de droits basés sur le sexe.</u> <p>UER (Union Européenne de Radio-Télévision) : devra être maintenue et, si possible, développée davantage</p> <p>FIABB (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) : Contenus : les autorités locales ont un rôle important à jouer. Dans de nombreux pays, les autorités locales sont responsables des bibliothèques publiques. Ces dernières peuvent ainsi jouer elles aussi un rôle primordial en tant que points de service accessibles fournissant un accès électronique à un large éventail d'autres services du gouvernement local et peuvent aussi aider les personnes défavorisées à produire et diffuser leurs propres contenus, contribuer au respect de la valeur de langues locales et diverses, promouvoir et encourager des systèmes de connaissances locales, ainsi que des contenus produits localement dans les médias et les communications,</p>
--	--	--

	<p>et aider au développement dans les langues locales d'une large gamme de programmes basés sur les TCI, dont les contenus devront s'adresser aux diverses communautés de femmes, et former les filles et femmes à développer des contenus TCI ;</p> <p>RACS <i>Ajouter</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux citoyens, dans toute leur diversité, constituent un processus fondamental, continu et social de production et d'utilisation de connaissances comparable à tout autre processus dans les secteurs éducatif et culturel. • Les institutions éducatives et culturelles existantes sont actuellement soutenues par des fonds gouvernementaux pour encourager la production, l'utilisation et la protection publiques des connaissances (ex : université, instituts de recherche, radiotélévision publique, bibliothèques, archives, musées, organisations d'arts du spectacle, instituts sportifs, etc.). Cependant, aucun cadre de soutien institutionnel continu n'existe pour les réseaux citoyens. • Il est temps maintenant que la première génération des programmes à court-terme de la société d'information (le programme "Networking the Nation program" australien par exemple) soit convertie en politiques, financements et arrangements institutionnels permanents afin de soutenir les réseaux citoyens comme moyens de création et de partage de connaissances, et ce au bénéfice des citoyens d'aujourd'hui et du futur. • De tels changements peuvent être effectués en repensant les rôles des institutions publiques existantes de connaissances et/ou par la création de nouvelles institutions pour favoriser les réseaux citoyens. <p>CEA : l'avant-projet de plan d'action devra bénéficier de l'inclusion de ce langage clair en faveur d'une législation anti-monopole dans l'industrie des médias. Le concept de Société d'information implique trop l'existence d'une industrie des médias libre, diversifiée et compétitive pour que le risque soit pris qu'elle soit dominée par une poignée de puissantes entreprises.</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans la version finale : Garantissant la diversité culturelle et linguistique - <i>Ajouter</i> : - <u>Le recours aux TCI par les industries culturelles dans les pays en voie de développement devra être encouragé.</u> - <u>“Les échanges internationaux de biens et de services culturels grâce au développement d'industries culturelles et le recours aux TCI pour des expositions et pour promouvoir et commercialiser des oeuvres culturelles devront être favorisés.”</u> - <u>“Les pays en voie de développement doivent augmenter leurs capacités de communication, et notamment leur capacité à produire des contenus locaux pour les médias.”</u> - <u>“Une structure internationale de préservation de l'héritage numérique devra être développée.”</u> - <u>“La contribution du secteur privé pour accroître la diversité culturelle dans la Société</u>
--	---

		<p><u>d'information devra être encouragée.”</u></p> <p>UN-ECOSOC-DAW Respecter la valeur de langues locales et diverses, promouvoir et encourager des systèmes de connaissances locales, ainsi que des contenus produits localement dans les médias et les communications, et aider au développement dans les langues locales d'une large gamme de programmes basés sur les TCI, dont les contenus devront s'adresser aux diverses communautés de femmes, et former les filles et femmes à développer des contenus TCI ;</p> <p>Telefonica Favoriser l'accès universel Le secteur privé considère que les alliances avec le secteur public devront être renforcées afin de promouvoir le développement d'applications et de contenus locaux répondant aux demandes et aux besoins de chaque pays ou région du monde</p> <p>Confédération mondiale des enseignants : la création de contenus locaux est d'une importance capitale pour la participation de tous. Lorsque cela est possible, écoles et enseignants peuvent se rendre utiles</p>
--	--	--

<p>44. Médias: Les TIC(Technologies de l'Information et de la Communication) et les médias dans leur ensemble doivent stimuler la diversité culturelle et linguistique, y compris en permettant l'échange de contenu local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut investir dans le contenu des médias régionaux ainsi que dans les nouvelles technologies . • Il faut encourager la production indépendante et les médias pluralistes. • Les réseaux multilatéraux de télévision adaptés doivent être encouragés. 	<p>DT/2 : [44] Médias: La participation publique à la société de l'information pourra se faire par des applications des TIC, appropriées et d'un prix abordable, permettant la création de contenu local, comme les médias de communautés, les médias sans but lucratif, et les applications Web interactives.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces médias seront essentiels pour donner du pouvoir aux communautés marginalisées, en particulier les jeunes, les femmes, les peuples indigènes, les enfants et les minorités . • Les médias des communautés locales seront reconnus et soutenus, ce qui contribuera à créer un contenu local et à conserver et développer la diversité culturelle et linguistique. • Ils développeront, en même temps que la liberté d'expression, des mécanismes de contrôle encourageant les descriptions objectives et variées de femmes par les médias et les systèmes de communication internationaux et encourageant une participation accrue des femmes et des hommes à la production et à la prise de décision. <p>International Association of Broadcasting Supprimer le 2e point - Il faut encourager la production indépendante et les médias pluralistes le remplacer par: - <u>Il faut encourager la production indépendante et la pluralité des médias</u></p> <p>EBU: conserver et, si possible, développer:</p> <p>APC: Dans le paragraphe 44 sur les médias, nous pensons qu'il faudrait mentionner que la politique et la réglementation devraient garantir la diversité dans la propriété et le contrôle des médias. Sans une telle réglementation, les médias, y compris l'Internet, sont de plus en plus sous le contrôle d'un plus petit nombre de sociétés, et les opinions reflétées sont de plus en plus étroites, au détriment de la diversité des opinions et des cultures.</p> <p>IAPA: Il faut encourager la production indépendante et les médias pluralistes. <u>Il faut encourager la production indépendante et la pluralité des médias</u></p> <p>Nations Unies-Conseil économique et social / Division pour l'Avancement des Femmes:</p> <p>Problèmes des rapports hommes-femmes:</p> <p>- Inviter , lorsque cela est nécessaire, les médias publics et communautaires à oeuvrer pour l'égalité des sexes, grâce à des partenariats , ou à des directives internes sur les rapports hommes-femmes et des directives sur les questions liées au sexe pour la couverture et la représentation par les médias , en gardant à l'esprit l'importance de fournir des ressources financières et autre soutien; Prendre des mesures efficaces, dans la mesure de la compatibilité avec la liberté d'expression, pour combattre la sexualisation croissante et l'utilisation de la pornographie dans le contenu des médias, et, vu le développement rapide des TIC, encourager les médias à éviter de présenter les femmes comme des êtres inférieurs et de les exploiter comme des objets sexuels et des marchandises , lutter contre la violence contre les femmes dans les TIC et les médias y compris l'utilisation des TIC pour le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles, et encourager le développement et l'utilisation des TIC comme moyen d'action des femmes et des filles, y compris à celles qui sont victimes de violence, de sévices et d'autre formes d'exploitation sexuelle ;</p>
--	--

	<p>IFJ: L'IFJ est satisfaite du soutien à la pluralité des médias dans le paragraphe 44 du Projet d'action. Elle suggère toutefois l'ajout d'une référence à <i>“la nécessité de supprimer les obstacles à la couverture par les médias d'événements intéressant le public qui est une valeur ajoutée à la pluralité, à l'indépendance et à la qualité des médias. Les médias indépendants et pluralistes doivent être soutenus et protégés par des lois spécifiques garantissant la protection des journalistes et limitant la concentration de la propriété des médias”</i>.</p> <p>Orbicom : Les médias traditionnels de même que les nouveaux médias sont en mesure de fournir aux citoyens des informations objectives et une pluralité d'opinions pour la participation démocratique. Par conséquent les nouveaux médias doivent avoir droit à la même liberté d'expression que les médias traditionnels. Des règles efficaces sont nécessaires pour sauvegarder l'indépendance et le pluralisme des médias, pour garantir l'accès aux informations, et pour protéger la dignité humaine, la vie privée, et la propriété intellectuelle. Le principe de l'égalité est essentiel non seulement pour la protection des droits et des libertés, mais aussi, par exemple, pour assurer l'utilisation rationnelle et disciplinée des bandes de fréquence. La concentration des médias, dans tous les domaines y compris ceux des TIC, doit être soumise aux lois et aux contrôles anti-monopole généraux, conformément aux pratiques et usages nationaux et/ou régionaux respectant la diversité et le pluralisme.</p> <p>De plus, les médias traditionnels, en particulier la radio et la télévision, sont des outils efficaces pour favoriser l'information du public, le développement sociétal et la cohésion sociale, et restent la principale forme d'accès à la société de l'information pour la plupart de la population mondiale. Les médias électroniques et la radio et la télévision de service public en particulier, sont chargés de produire, recueillir et distribuer un contenu de qualité varié pour répondre aux besoins politiques, sociaux et culturels des sociétés démocratiques. Il faut un service public indépendant de radio et télévision pour s'adresser à tous les secteurs de la population, y compris les groupes vulnérables et minoritaires, en fournissant une large gamme de contenu sous diverses formes, englobant les productions audiovisuelles, un matériel reflétant les cultures nationales et régionales et un contenu pertinent pour les communautés locales, leurs cultures et leurs langues (contenu local). A cet égard, le rôle des médias des communautés locales est particulièrement pertinent. Les médias contrôlés par l'état devraient être transformés en organisations de service public avec des rédactions indépendantes.</p> <p>Taking ITGlobal: Soutien des initiatives de création de jeunes ou concernant les jeunes dans les médias pour développer et distribuer leur contenu, et améliorer leurs compétences.</p> <p>Développement de la communication inter-culturelle par les réseaux de jeunes mondiaux en ligne.</p> <p>Encouragement de l'esprit d'entreprise des jeunes, en particulier dans les TIC, par la formation à la création d'entreprise, les “incubateurs”, les financements etc.</p> <p>UNECLA: Il serait profitable pour le projet de plan d'action d'y inclure ce langage clair en faveur de la législation anti-monopole dans les médias. Un secteur des médias concurrentiel, varié et libre est trop important pour le concept d'une société de l'information, pour risquer de le laisser dominer par quelques puissantes sociétés.</p>
--	---

		<p>UNESCO: <i>Ajouter: “Les médias des communautés doivent être soutenus”.</i></p> <p>UN-ECOSOC-DAW (Division pour l’avancement des femmes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter, lorsque cela est nécessaire, les médias publics et des communautés à oeuvrer pour l’égalité des sexes, par des partenariats, ou par des directives internes sur les rapports hommes-femmes et des directives internes sur les questions liées au sexe pour la couverture ou la représentation par les médias, en gardant à l’esprit l’importance de fournir des ressources financières et autre soutien; - Soutenir la recherche sur tous les aspects de l’influence des médias et des TIC sur toutes les femmes et les filles, en particulier sur leurs besoins d’information et leurs intérêts, en outre examiner les politiques existantes des médias et des TIC , et trouver le moyen d’adapter les TIC aux besoins des femmes pauvres et en particulier des illettrées, afin de surmonter les obstacles et de renforcer les moyens d’action des femmes; - Prendre des mesures efficaces, dans la mesure de leur compatibilité avec la liberté d’expression, pour lutter contre la sexualisation croissante et l’utilisation de la pornographie dans le contenu des médias, et vu le développement rapide des TIC, encourager les médias à ne pas présenter les femmes comme des êtres inférieurs et les exploiter comme des objets sexuels et des marchandises, lutter contre la violence contre les femmes dans les TIC et les médias, y compris l’utilisation délictuelle des TIC pour le harcèlement sexuel, l’exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles, et soutenir le développement et l’utilisation des TIC pour renforcer les moyens d’action des femmes et des filles, y compris celles qui sont victimes de violence, de sévices et autres formes d’exploitation sexuelle; - Recueillir, échanger, reconnaître et diffuser largement les bonnes pratiques pour s’opposer à la fabrication de stéréotypes liés au sexe, à la description négative et à l’exploitation des femmes, dans toutes les formes de médias et de TIC, dans leurs tentatives pour éliminer la discrimination et la violence contre les femmes; <p>Eglise Méthodiste Unifiée: <i>Après “il faut investir dans . . . “Insérer Communautaire and après “Il faut soutenir la production indépendante et les médias pluralistes” Insérer <u>Les cadres réglementaires publics doivent décourager les monopoles</u></i></p>
44 A		<p>CERN/UNESCO/ICSU: - Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I.A.8.44: “Encourager les initiatives pour accroître l’instruction scientifique et la prise de conscience par les consommateurs de la façon de choisir et d’interpréter les informations scientifiques publiées sur le web, en reconnaissant le rôle-clé des médias dans la diffusion de la science aussi bien que le rôle-clé de la science dans les communications ”.</p>
	<p>9) Identifier et surmonter les obstacles à la réalisation de la Société de l’Information dans une perspective humaine</p>	<p>APC-WNSP: Développer, promouvoir et appliquer des programmes de recherche qui permettent une analyse continue et complète de l’impact des TIC sur l’égalité des sexes et le renforcement des moyens d’action des femmes, en particulier par le développement d’indicateurs appropriés, de cadres conceptuels et de méthodologies d’évaluation qualitative</p> <p>Soutenir et encourager des programmes de recherche pour concevoir, développer et adapter</p>

	<p>l'infrastructure, les outils et applications des TIC répondant aux besoins des femmes pauvres , et en particulier des illettrées</p> <p>Commander une étude sur les interactions entre l'égalité des sexes et les TIC, qui devrait inclure le développement d'outils conceptuels, une analyse de base de l'égalité des sexes et des TIC, la création d'indicateurs appropriés, et des études de cas sur l'influence des TIC pour parvenir à l'égalité des sexes, afin d'apporter des informations pour le dialogue du Sommet.</p> <p>Africa civil society: La société de l'information doit avoir pour but d'être le moyen d'encourager l'instruction, l'échange d'informations et de connaissances et la compréhension et le respect mutuels .</p> <p>FAO:<i>Ajouter:</i>“- Obstacles culturels à l'accès des femmes aux TIC. Il y a un besoin de développer des politiques d'accès universelles tenant compte du sexe et mettant l'accent sur les points d'accès publics (par ex les MCT ou télécentres communautaires polyvalents) par opposition à des choix nécessitant un investissement plus important et de s'assurer que les lieux des points d'accès publics tiennent compte du sexe (par exemple qu'ils ne sont pas dans des bars ou des stations-services).”</p> <p>IANWGE: <i>Ajouter:</i>” <u>Obstacles culturels à l'accès des femmes aux TIC. Il y a un besoin de développer des politiques d'accès universelles respectives tenant compte du sexe et mettant l'accent sur les points d'accès publics (par ex MCT) par opposition à des choix nécessitant un investissement plus important, et de s'assurer que les lieux des points d'accès publics tiennent compte du sexe(par exemple qu'ils ne sont pas dans des bars ou des stations-services).</u></p> <p>Ligue Arabe: <i>Ajouter:</i>” - <u>Propositions d'appui pour développer le rôle de l'UIT(Union Internationale des Télécommunications) comme source de connaissances et d'expérience et comme catalyseur dans la fourniture des TIC pour tous, dans l'application des TIC pour le développement, et dans l'accroissement de la fiabilité et de la sécurité dans l'application des TIC .</u> - <u>Etudes d'appui des challenges et besoins nationaux, régionaux et internationaux d'une société de l'information.</u> - Développer la connaissance de l'électronique par des programmes spéciaux centrés sur les avantages des TIC pour la société, et par les médias publics.”</p> <p>SchoolNetAfrica <u>Il faut développer des programmes pour:</u> - <u>réformer les processus de prise de décision dans les secteurs des télécommunications et des TIC pour garantir une bonne administration, plus de responsabilité envers toutes les parties prenantes et pour améliorer la participation et la représentation des femmes et des défenseurs de l'égalité des sexes à tous les niveaux d'élaboration des politiques y compris la participation de différentes générations. Ces programmes doivent aussi développer des mécanismes de contrôle à tous les niveaux dans le secteur des télécommunications et des TIC pour évaluer l'amélioration de l'accès pour les femmes et le contrôle sur</u></p>
--	---

		<p><u>les ressources nécessaires pour renforcer leurs moyens d'action et pour apporter un soutien au renforcement des capacités permettant une plus large participation des femmes et des spécialistes des problèmes des femmes à l'élaboration des politiques et des décisions .</u></p> <p><u>- faciliter la participation active des femmes au secteur des télécommunications et des TIC en mettant en application des projets qui encouragent et soutiennent l'esprit d'entreprise et l'emploi des femmes, y compris l'accès des femmes aux marchés internationaux</u></p> <p><u>- maximaliser la contribution des TIC aux objectifs de paix, d'égalité et de développement en développant et en encourageant les applications innovantes des TIC visant à diminuer la pauvreté, éliminer la séropositivité et le SIDA , promouvoir la résolution des conflits et la construction de la paix, soutenir les femmes dans leurs rôles de reproduction et de production, faciliter l'éducation et l'alphabétisation, et réduire la violence à l'égard des femmes</u></p>
	B. Objectifs	
45. Les exemples d'éventuelles actions d'ensemble concrètes pourraient inclure:		<p>DT/2 : [45]: Les exemples d'éventuelles actions d'ensemble concrètes pourraient inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • que 100 % de la population mondiale ait accès aux services d'une radio nationale d'ici 2010 • que 100% de la population mondiale ait accès aux services d' une télévision nationale d'ici 2015 • Les programmes de développement de l'information et des médias pour promouvoir les services de contenu local dans toutes les régions du monde devraient être mis en place dans les trois ans. • Dans les pays où elles sont encore sous le contrôle de l'état, des projets devraient être mis en place dans les trois ans pour transformer les principales stations nationales en organisations de service public à rédaction indépendante. • Comme la télévision numérique, avec ses améliorations interactives, sera un outil essentiel pour que les services de la société de l'information soient largement accessibles, les projets pour la transition vers la télévision numérique devraient être en place dans tous les pays d'ici 2010 • Introduction de contrôles et de lois anti-monopole sur la concentration des médias, y compris les secteurs impliquant les TIC, dans tous les pays d'ici 2010. • Afin d'assurer que les médias seront capables de jouer leur rôle dans la société de l'information, des lois devraient être mises en place dans tous les pays d'ici 2010 pour garantir aux journalistes le libre accès aux événements intéressant le public, y compris le droit de faire des enregistrements et d'établir des liaisons sans ingérence des pouvoirs publics <p>APEC : Il serait peut-être opportun d'inclure des suivis des repères dans les économies des pays-membres à faire pour 2005 Phase II (Tunis). L'APEC reconnaît aussi que le prix et le financement sont pour beaucoup d'économies les principaux obstacles à la réalisation des buts fixés au paragraphe 45.</p> <p>European Broadcasting Union: Les 5e et 7e alinéas de DT /2 [45] devraient être totalement soutenus par les gouvernements et intégrés à la Section I</p> <p>ATD Quart Monde :</p>

		<p>...Etablissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015 <u>avec des médiateurs formés pour permettre l'accès des plus défavorisés. ...</u></p> <p>d) Indice de développement du numérique: <u>y compris le point de vue des populations pauvres et exclues, dans toutes les parties du monde).</u></p> <p>IFLA: Catalyser le réseau de bénévoles constitué pendant l'année internationale des bénévoles 2001 avec des noyaux dans plus de 100 pays, pour soutenir le plan d'action du WSIS. Etablir des services de "bénévolat en ligne" nationaux/régionaux pour le progrès humain, pour donner aux gens l'occasion de collaborer à des projets dans le monde entier par l'Internet.</p> <p>World Confederation of Teachers(Confédération mondiale des enseignants): Les exemples d'éventuelles actions concrètes d'ensemble se basent sur de très grandes espérances (trop grandes). La WCT espère que cela ne conduira pas à une frustration. L'histoire nous montre que les choses ne vont pas aussi vite. Cela demande beaucoup de mesures de financement nationales et internationales, et cela à une époque de récession économique !!Cela demande aussi beaucoup de travail supplémentaire aux gens dans leur activité professionnelle. Pouvons-nous espérer que tout cela se fasse dans de bonnes conditions de travail ?? Cela exige une coopération entre les gouvernements, les ONG, le secteur privé et la société civile qui n'existe pas encore dans la plupart des pays. Etc. Néanmoins, la WTC ne jouera pas les rabat-joie et assumera la responsabilité de se rendre utile <i>lorsque cela sera possible</i> pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action.</p> <p>World Federation of United Nations Associations(Fédération mondiale des associations des Nations Unies): Commentaire: Ces repères semblent irréalistes lorsqu'on examine le développement général des pays en voie de développement et devraient être ré-évalués.</p>
--	--	---

<p>a) Repères: Ce qui suit peut servir de repères pour les actions à entreprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • connecter tous les villages d'ici 2010, avec un point d'accès communautaire d'ici 2015; • connecter toutes les universités d'ici 2005, tous les établissements secondaires d'ici 2010 et toutes les écoles primaires d'ici 2015; • connecter tous les hôpitaux d'ici 2005 et les dispensaires d'ici 2010; • 90 pour cent de la population mondiale devra avoir une couverture radio d'ici 2010 et 100 pour cent d'ici 2015; • tous les services des administrations centrales devront avoir un site web et une adresse électronique d'ici 2005 et les services des administrations régionales d'ici 2010. 	<p>DT/2 : [45a] ajouter “au World Wide Web” après “ connecter tous les villages”</p> <p>APC Nous affirmons notre soutien à la définition de repères et d'indicateurs. comme il a été noté précédemment, la fixation de repères et la mise au point d'indicateurs doivent intégrer l'action pour les femmes. En outre, les repères et les indicateurs en eux-mêmes, bien qu'utiles, ne permettront pas d'atteindre les objectifs de développement, s'ils ne s'accompagnent pas de politiques et de systèmes d'évaluation, de contrôle et de redressement.</p> <p>APC-WNSP: Fixer, pour les délégations à toutes les conférences à venir concernant les TIC, l'objectif de comporter au moins 30 pour cent de femmes, y compris les défenseurs des droits des femmes pour les TIC</p> <p>Assurer l'inclusion du sexe comme catégorie dans toutes les bases de données et les observatoires sur les TIC et la société de l'information.</p> <p>Etablir des systèmes de recueil de données incluant des données séparées par sexe sur tous les aspects de l'utilisation des TIC, et développer des indicateurs de performance liés au sexe qualitatifs aussi bien que quantitatifs.</p> <p>CPRS <u>Ajouter Demande d'un rapporteur spécial qui serait chargé d'assurer que le public ait accès aux dernières informations scientifiques et avis d'experts sur les questions éthiques, sociales, et politiques qui se posent dans l'utilisation des TIC. Ils assureraient aussi que les professions de l'informatique prennent des initiatives publiques à la fois pour encourager les utilisations des TIC socialement profitables et pour décourager celles qui sont nuisibles</u></p> <p>CPSR Caucus</p> <p>La création de mécanismes d'application qui apportent: des moyens de garantir la responsabilité, des remèdes efficaces en cas d'infractions, et des recours efficaces contre les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui commettent des infractions. Il faut aussi pouvoir à l'application de la procédure, y compris: le droit des individus et des groupes de déposer des plaintes en bonne et due forme pour infraction, la compétence d'un tribunal indépendant pour juger de ces plaintes, et que le jugement de ce tribunal indépendant ait force obligatoire sur les états associés à la déclaration WSIS, ainsi que sur les individus et les groupes dans ces états. Les mécanismes d'application doivent comporter un organisme d'examen et de contrôle, un rapporteur spécial, et un tribunal indépendant. Le rapporteur spécial, comme dans d'autres cadres des droits de l'homme, sera chargé de mener des recherches indépendantes et de l'évaluation des processus d'application.</p> <p>IFLA. Ajouter repère: Nous recommandons au Sous-Comité 2 d'ajouter le repère suivant: “ Connecter toutes les bibliothèques publiques à Internet d'ici 2006.”</p> <p>Pacific Islands Forum</p> <p>En ce qui concerne les repères, les dates cibles sont irréalistes pour la plupart des pays des îles du Pacifique..</p> <p>Les repères pour l'accès universel devraient être définis de manière à inclure les télécommunications de base, pas seulement l'accès à Internet</p>
---	---

	<p>Rehabilitation International: <i>ajouter les points :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Un objectif se rapportant à « l’approvisionnement accessible »;</u> • <u>Un objectif se rapportant à l’accessibilité des technologies de l’information, notamment les sites Web;</u> • <u>Un objectif se rapportant à la promotion et l’adoption de standards accessibles.</u> <p>(Les échéances spécifiques devront être élaborées en concertation avec les groupes de personnes handicapées.)</p> <p>Sociedad Informatica del Norte:</p> <p>“Avant fin 2006: Toutes les écoles doivent avoir accès à Internet et aux ressources multimedia. Tous les professeurs et élèves doivent disposer de services de soutien comme l’information et les ressources pédagogiques qui se trouvent sur le web. Tous les jeunes y compris ceux des zones moins favorisées doivent disposer d’un accès à Internet et aux ressources multimédia dans des centres publics (la Sociedad Informatica del Norte a un projet ambitieux appelé « Centres Technologiques Communautaires »)</p> <p>Avant fin 2006: tous les professeurs doivent être équipés individuellement et formés pour utiliser l’Internet et les ressources multimédia. Tous les élèves doivent avoir accès à Internet en grande vitesse et aux ressources multimédia dans leurs salles de classe.</p> <p>Avant fin 2007: Tous les élèves doivent avoir une formation numérique lorsqu’ils quittent l’école.</p> <p>Avant fin 2005: l’opérateur historique doit offrir l’accès séparé à la boucle locale à des conditions non discriminatoires afin que tous les opérateurs puissent fournir des services innovants . Les tarifs des lignes louées doivent baisser substantiellement . Les conditions requises pour l’obtention de licences de prestataires de services de communication doivent diminuer de façon significative et si possible les licences individuelles doivent être remplacées par des autorisations générales.</p> <p>Avant fin 2006: Il faut décider l’attribution de fréquences pour les systèmes sans fil multimedia.</p> <p>Avant fin 2003: Il faut faire son possible pour que soient adoptées les directives encore en attente sur le commerce électronique. Etablir le cadre juridique national en matière d’appel d’offres public pour qu’on puisse utiliser le média électronique dans toutes ses procédures et transactions. L’Etat doit favoriser activement l’usage des médias électroniques pour l’appel d’offres public.</p>
--	---

	<p>Encourager les procédures de règlement de litiges en ligne et autres procédures de réparation pour les consommateurs.</p> <p>Lancer une campagne pour aider les PME à « se numériser », en permettant le transfert de connaissances techniques par des stages de formation et un réseau de centres compétents dans ce domaine.</p> <p>Appuyer la création d'un nom de domaine de niveau supérieur ".pe" pour stimuler le commerce électronique au niveau national et international et aider les entreprises et les entrepreneurs qui veulent avoir une présence sur l'Internet à l'échelle mondiale.</p> <p>Avant fin 2004: Il faut améliorer l'infrastructure Internet actuelle pour les chercheurs et les étudiants. En outre il faut perfectionner les services et les applications qui s'adressent aux professeurs et aux chercheurs afin de favoriser les pratiques innovantes.</p> <p>Avant fin 2005: Au moins une université et un centre de recherches par région doivent disposer d'un réseau de campus virtuel capable de supporter les communications multimédia. Ce réseau doit s'étendre rapidement à toutes les universités, centres de recherches, établissements d'éducation supérieure, et autres centres d'enseignement et de recyclage professionnels.</p> <p>Tous les étudiants doivent être capables d'accéder par le web à des cours multimédias interactifs depuis un campus virtuel composé d'au moins une université ou une université ouverte ou à distance ou un centre de formation dans chaque région.</p> <p>Avant mars 2004: Réaliser une révision profonde des instruments existants : fonds régional et social, initiative pour la croissance et l'emploi. Obtenir et canaliser toutes les aides provenant de l'extérieur, Coopération Technique Internationale, Banque Mondiale, etc. et étudier comment les optimiser pour stimuler le financement des phases initiales, en contribuant de cette façon à la mise en marche du Plan Stratégique National de Développement de la Société de l'Information.</p> <p>Avant fin 2004: Sur la base de cette révision, proposer de recourir à des formes innovantes d'attraction du capital, y compris les associations publiques-privées, et réajuster la dépense commune en donnant priorité aux objectifs que la construction de la société de l'information requiert.</p> <p>Avant fin 2003: Il faut supprimer les obstacles restants à la création d'un marché national plein de capital de risque.</p> <p>Avant fin 2003: Il faudra prendre en compte les demandes des handicapés pour l'acquisition de produits et services du domaine de l'information et des communications.</p> <p>Avant fin 2004: Il faut élaborer une stratégie et établir un engagement selon lequel la conception et le contenu de tous les sites publics Internet seront accessibles aux handicapés.</p>
--	---

	<p>Avant fin 2004: On appuiera la création d'un réseau de centres d'excellence – un par région au minimum- qui développeront un module programme destiné à l'enseignement de technologies aux handicapés .</p> <p>Avant fin 2004: Il faudra définir les bonnes pratiques dans le domaine de l'assistance sanitaire concernant la création de réseaux, le contrôle de la santé et la surveillance des maladies contagieuses, et l'interconnection des hôpitaux, des laboratoires, pharmacies, médecins, centres de soins et résidences de troisième âge. Il faut promouvoir, dans le cadre de l'Amérique latine et à l'échelle mondiale, l'établissement de réseaux numériques de santé d'envergure internationale ; pour permettre des soins plus rapides et plus efficaces. Convenir de priorités pour réaliser un certain nombre de bibliothèques médicales numériques et centres d'excellence d'envergure nationale dans le domaine de l'assistance sanitaire qui devront être opérationnelles avant fin 2004. Convenir de priorités dans le domaine de la normalisation de l'informatique appliquée à l'assistance sanitaire, pour qu'elles soient appliquées avant fin 2004.</p> <p>Avant fin 2005: Tous les citoyens doivent avoir la possibilité d'utiliser une carte de santé à puce qui permette un accès sécurisé et confidentiel à l'information en réseau qui les concerne du point de vue médical .</p> <p>Avant fin 2005: Tous les professionnels et directions de la santé doivent être connectés à une infrastructure télématique pour la prévention, le diagnostic et le traitement.</p> <p>Avant fin 2004: L'Etat, les municipalités et tout organisme public doivent veiller à un accès facile à au moins quatre catégories d'informations publiques : information légale et administrative, information culturelle, information sur l'environnement et information en temps réel sur la situation de la circulation et les bouchons . L'Etat doit élargir l'usage de l'Internet pour consulter les citoyens et obtenir leurs réactions sur les grandes initiatives politiques, et cela avec l'objectif de ne pas se limiter à publier la législation et des livres blancs sur le web, mais de créer aussi des forums de débat public, peut-être avec des modérateurs indépendants. L'Etat doit garantir que les citoyens disposent d'un accès électronique à double sens aux échanges de base (imprimés fiscaux, demandes de subvention, etc), de manière à pouvoir recevoir des informations, mais aussi à communiquer leur réponse</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : S'efforcer d'établir des statistiques sur l'utilisation des TIC, séparées selon le sexe et l'âge, de développer des indicateurs spécifiques par sexe sur l'utilisation et les besoins en TIC, et de recueillir des données par sexe sur les types d'emploi et d'éducation dans les professions des médias et des TIC.</p>
--	---

<p>b) E-Stratégies: Développement de e-stratégies nationales pour tous les pays d'ici trois ans, y compris le nécessaire renforcement du potentiel humain.</p>	<p>APC: Nous confirmons la nécessité de développer des e-stratégies nationales, mais nous voudrions ajouter que toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans ces processus.</p> <p>OECD (OCDE). Ajouter: “L’OCDE a l’expérience d’étudier beaucoup de domaines de politiques pour ses membres et pourrait apporter son expertise pour aider à mettre au point des études des e-stratégies nationales en coopération avec les organismes internationaux et régionaux concernés, en particulier avec la NEPAD pour l’application aux pays africains ”</p> <p>UNCTAD (CNUCED) <i>Remplacer la phrase existante par la suivante:</i> <u>Développement de e-stratégies nationales pour tous les pays d'ici trois ans . Les e-stratégies nationales doivent être:</u> - <u>Globales, incluant tous les secteurs concernés, comme: infrastructure et accès aux télécommunications, développement des ressources humaines, questions légales et réglementaires, éducation et santé, environnement économique , développement technologique, développement de l’entreprise et contenu local, et mécanismes de mesure et de contrôle; l’aspect du sexe doit être inclus dans toutes les actions politiques;</u> - <u>Conçues et appliquées en coopération étroite avec toutes les parties prenantes;</u> - <u>Coordonnées au plus haut niveau politique dans le pays, c’est-à-dire le cabinet du chef de l’Etat.</u> La CNUCED peut assumer un rôle clé en aidant les pays en développement à élaborer leurs e-stratégies nationales, en se basant sur son travail dans ce domaine au cours des dernières années.</p> <p>World Federalist Movement (Mouvement Fédéraliste Mondial): commentaires sur le 45 b: WFM suggère que les organisations internationales développent aussi des e-stratégies internationales.</p>
---	---

<p>c) Contrat numérique global: Lancement d'un "Contrat numérique global" comme nouveau modèle de partenariat et d'interaction entre les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, basé sur la division du travail et des responsabilités spéciales, ainsi que sur les intérêts communs et particuliers identifiés, pour travailler ensemble pour atteindre les objectifs de développement des TIC (par ex. les gouvernements créent un environnement réglementaire stimulant et des incitations fiscales, les entreprises apportent la technologie et fournissent des applications simples, les organisations non gouvernementales entreprennent des campagnes de sensibilisation et travaillent au niveau des communautés etc) (<i>un modèle qui pourrait s'inspirer des relations institutionnelles déjà existantes dans l'ITU, avec l'ITU comme coordonateur</i>).</p>	<p>APC: ²Nous mettons en question la valeur du paragraphe 45 c) sur le contrat numérique global. D'après notre expérience, les accords au niveau global ont peu d'impact constructif et ont tendance à n'entraîner que des réunions internationales coûteuses. Là où les partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile sont signifiants, c'est au niveau national et au niveau local. Les accords globaux entre le secteur public et le secteur privé manquent de crédibilité et sont considérés comme des mécanismes d'ouverture de nouveaux marchés pour les grandes sociétés informatiques internationales qui sont déjà injustement avantagées par les régimes réglementaires actuels.</p> <p>(CCBI: Besoin de clarification concernant ce qu'un éventuel accord sur le Contrat numérique global incluerait et ce qu'on attendrait des entreprises.</p>
<p>d) Indice de développement numérique: lancement et développement graduel d'un Indice global de Développement des TIC (créneau numérique) qui sera publié tous les ans ou tous les deux ans dans un Rapport de Développement des TIC, où le classement des pays sera accompagné d'un travail d'analyse des politiques et de leur application. (<i>ITU va catalyser et réunir dans une structure cohérente les expériences existantes dans diverses organisations, universités, groupes de réflexion etc.</i>)</p>	<p>APC: Nous confirmons le développement d'un tel indice, mais nous souhaitons ajouter qu'un tel indice doit inclure des données séparées par sexe.</p> <p>FAO and IANWGE: Modifier:" "Lancement et développement graduel d'un Indice global <u>par sexe</u> de Développement des TIC (créneau numérique) ..."</p> <p>ITU : Evaluation de l'écart numérique</p> <p>- Il y a un besoin de définitions et de programmes pour décrire et quantifier l'étendue de l'écart numérique et l'évaluer régulièrement, pour mesurer les progrès faits pour combler l'écart, et suivre les progrès mondiaux dans l'utilisation des TIC pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies. Cela devrait aider à améliorer les performances scientifiques et techniques dans les pays en voie de développement avec le temps, afin d'assurer une coopération internationale régulière, efficace et importante pour surmonter l'écart numérique.</p> <p>- Les actions suivantes sont soumises pour examen au processus préparatoire du WSIS:</p> <p>a) Développement de mécanismes qui décrivent et quantifient l'écart numérique. Ces mécanismes doivent contribuer à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une évaluation régulière de l'écart numérique afin d'évaluer les performances des pays en voie de développement avec le temps ; 2) la fourniture de données permettant l'amélioration des actions et des programmes appliqués pour combler l'écart numérique;

		<p>3) mesurer l'efficacité de la coopération internationale pour combler l'écart numérique.</p> <p>b) Développement d'un certain nombre de repères et indicateurs qualitatifs et quantitatifs couvrant les diverses dimensions des e-stratégies comme l'infrastructure, le cadre légal et réglementaire, la capacité d'utiliser et de développer le contenu et les applications, y compris e-administration, e-éducation, e-health et e-commerce.</p> <p>c) Nécessité d'identifier les obstacles qui empêchent les pays de surmonter l'écart numérique et de proposer les mesures voulues au niveau international, y compris l'aide financière, pour surmonter ces obstacles.</p> <p>OECD(OCDE). Ajouter: "L'OCDE fournira son expertise statistique, y compris la participation à l'Atelier Statistique pour le WSIS, où l'OCDE recherchera l'engagement des pays participants dans divers aspects du <i>Document Cadre pour les Mesures et Analyses de la Société de l'Information</i> . Le document achevé sera présenté à la deuxième phase du WSIS en Tunisie en 2005"</p> <p>UNCTAD(CNUCED) La CNUCED peut participer au travail sur les indices de développement numérique, en s'appuyant sur le travail qu'elle a fait dans ce domaine</p> <p>Nations Unies -Conseil Economique et Social United/ Division pour l'avancement des femmes: S'efforcer de faire des statistiques sur l'utilisation des TIC, en les séparant par sexe, pour développer des indicateurs spécifiques au sexe sur l'utilisation et les besoins en TIC, et pour recueillir des données spécifiques au sexe sur les types d'emploi et d'éducation dans les professions des médias et des TIC ;</p>
e)	<p>Manuel sur les bonnes pratiques et les réussites: Elaboration et lancement d'un "Manuel sur les bonnes pratiques et les réussites", compilation des contributions de toutes les parties prenantes, sous un format concis et convaincant, qui sera réédité périodiquement et deviendra un exercice permanent de partage d'expériences..</p>	<p>APC: Nous mettons aussi en doute la nécessité d'initiatives comme le Manuel sur les bonnes pratiques. Il existe déjà beaucoup de telles initiatives (Partenariat global des connaissances, et Portail du Développement, par exemple) et il faudrait évaluer ces initiatives existantes avant d'investir dans de nouvelles initiatives.</p> <p>APEC : reconnaître le rôle important que des organisations régionales comme l'APEC jouent en intégrant l'utilisation des TIC dans le processus du développement et en apportant les ressources nécessaires.</p> <p>Citizen's Union Paremsvassi: Il faudrait identifier, analyser et diffuser les exemples de bonnes pratiques , qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé ou de la société civile, afin de stimuler le progrès dans la bonne direction.</p> <p>UNCTAD(CNUCED) La CNUCED peut contribuer à un tel manuel dans le domaine des TIC pour le développement économique.</p> <p>Nations Unies -Conseil Economique et Social United/ Division pour l'avancement des femmes:: Recueillir, échanger , reconnaître et diffuser largement les bonnes pratiques , pour s'opposer aux stéréotypes liés au sexe, aux descriptions négatives et à l'exploitation des femmes, dans toutes les formes de médias et de TIC, dans le cadre de leurs efforts pour éliminer la discrimination et la violence à l'égard des femmes ; ()</p>

	<p>f) Formation des travailleurs du contenu: Equipement et formation des fournisseurs de contenu dans les pays les moins développés (LDCs), tels que les archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes en utilisant l'expertise et la capacité opérationnelle des organisations professionnelles internationales concernées.</p>	<p>Coalition des créateurs de contenu: L'environnement électronique et des réseaux apporte beaucoup de changements dans la façon dont le contenu est créé, produit et diffusé. Les créateurs, éditeurs et producteurs ont besoin de liberté et de soutien pour explorer les nouvelles possibilités. L'instruction de base du public et des créateurs, éditeurs et producteurs est une condition préalable à la diffusion du contenu.</p> <p>IFLA: Formation des travailleurs du contenu: Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition d'inclure les bibliothécaires et les archivistes dans la proposition d'équipement et formation des travailleurs du contenu dans les pays les moins développés en utilisant l'expertise et la capacité opérationnelle des organisations professionnelles internationales concernées." Nous sommes prêts à participer à ce processus.</p>
	<p>g) Révision des programmes: Révision des programmes des écoles primaires et secondaires dans tous les pays, pour répondre aux challenges de la Société de l'Information.</p>	
	<p>h) Toutes les langues du monde sur l'Internet: Créer les conditions techniques nécessaires (logiciels et matériel) qui permettront à toutes les langues du monde d'être présentes et utilisées du l'Internet.</p>	
i)		<p>i) GLOCOM: <u>Conformité du WSIS avec les directives d'accessibilité de W3C. Dans l'esprit de "la société de l'information pour tous", les sites web et les systèmes Internet du WSIS, ses bureaux, ses organisations partenaires, et les sites web liés au WSIS, doivent respecter les directives d'accessibilité du World Wide Web Consortium (W3C) : <http://www.w3.org/WAI/>. Cela devrait être fait pour le Sommet de Genève (Décember 2003.) Le WSIS encourage toutes les agences des Nations Unies et les organismes et projets s'y rattachant, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile participant et collaborant au WSIS à mettre leurs sites web et leurs systèmes Internet en conformité avec les directives d'accessibilité de W3C d'ici novembre 2005 pour le sommet WSIS de Tunis.</u></p>

	C. Stratégies, programmes, méthodes d'application	
46. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales, tous ont un rôle dans l'évolution vers une Société de l'Information.		<p>DT/2 [46] Développement de stratégies nationales des TIC avec des buts réalisables et mesurables , l'objectif étant de donner la priorité aux actions qui sont nécessaires pour adopter totalement la Société de l'Information.</p> <p>Pacific Islands Forum Il faut mettre l'accent sur les partenariats multisectoriels. Comme c'est écrit, les rôles semblent être pris séparément.</p> <p><i>Ajouter:</i> " <u>Les gouvernements, le secteur financier, la société civile</u>"</p> <p>TiKal South South Association . <i>Ajouter</i> Les perspectives Sud-Sud, étant l'une des questions les plus critiques pour combler l'écart numérique, doivent faire partie des priorités urgentes devant être examinées par le WSIS , en tant qu'effective inspiration pour la société de l'information mondiale en formation, qui doit tendre vers un équilibre interrégional, une diversité culturelle et une participation mondiale équitable. Une dimension Sud-Sud pour l'accès universel aux TIC, pour encourager un développement durable enraciné, basé sur le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources humaines, semble être une bonne occasion de renforcer l'irremplaçable solidarité locale entre les pays en développement, qui appartiennent pour la plupart à la partie sud du monde. Les perspectives Sud-Sud pour les TIC peuvent s'attaquer à l'écart profond qui sépare les sociétés du Sud l'une de l'autre, et surmonter leur manque de confiance réciproque, en amenant une prise de conscience réciproque et une stratégie dirigée vers la région, pour le renforcement de leurs capacités endogènes émergentes, afin de compléter le cadre dominant Nord-Nord et Nord-Sud. A cette fin, de Genève à Tunis et ensuite, le processus du WSIS doit construire, cumulativement, une infrastructure Sud-Sud spécifique afin d'établir un réseau systématique entre les initiatives existantes , et faciliter la coopération et le financement internationaux pour l'identification et le soutien des projets TIC de la société civile, ayant pour but la mise en application de repères pour le Sud.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: La société civile, les organisations des médias et autres doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Participer aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques des TIC et soulever les questions d'égalité des sexes concernant les TIC; (b) Amener une prise de conscience et renforcer les engagements dans un groupe représentatif de femmes sur le rôle des TIC dans la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement des moyens d'action des femmes; (c) Adopter des codes déontologiques sur les rapports hommes-femmes et des directives sur la couverture et la représentation, et encourager tous les professionnels des médias à travailler d'une manière qui soit en faveur de l'égalité des sexes; (d) Eviter de faire trop confiance aux informations circulant sur l'Internet, et chercher aussi sur les sources d'information traditionnelles, en gardant à l'esprit que les femmes – en particulier les femmes des pays en voie de développement – ont peu d'occasions de publier leurs informations sur l'Internet; (e) S'efforcer consciencieusement de rechercher les informations générées par des femmes, en particulier des femmes des pays en voie de développement, et qui se trouvent sur l'Internet; <p>Proposer aux professionnels des médias une formation tenant compte des questions liées au sexe sur l'utilisation et</p>

		<p>l'impact des TIC, en particulier de l'Internet ; Proposer des systèmes de guide et autres types d'aide pour améliorer les capacités des femmes et leur potentiel d'avancement dans les médias World Confederation of Teachers(Confédération mondiale des enseignants): jouera son rôle dans l'évolution vers une Société de l'Information dans les conditions de la réalité.</p>
	<p>47. Les Gouvernements en particulier ont un rôle dans l'établissement et la mise en application d'e-stratégies d'ensemble, tournées vers l'avenir et viables, adaptées aux exigences spécifiques des différentes communautés et reflétant l'état de développement et les caractéristiques culturelles de l'économie nationale. Cela doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des cadres réglementaires. • Renouveler les modèles d'action publique et diriger activement la transformation vers une société de l'information. • Préparer la génération future à la société de l'information , et créer un environnement d'apprentissage continu. • Garantir la pleine propriété à toutes les parties prenantes des e-stratégies qui sont élaborées. 	<p>DT/2 [47] Le meilleur moyen de combler l'écart numérique c'est par des programmes gouvernementaux augmentant le financement pour la fourniture de livres et autres publications dans les bibliothèques ainsi que pour connecter les usagers à l'Internet, en particulier dans les pays en voie de développement et les groupes défavorisés des pays développés</p> <p>FAO and IANWGE: Modifier: "</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des cadres réglementaires <u>pour arriver à l'accès universel et à des services abordables</u> - Renouveler les modèles d'action publique et diriger activement la transformation vers une société de l'information. - Préparer la génération future à la société de l'information , et créer un environnement d'apprentissage continu. - Garantir la pleine propriété à toutes les parties prenantes des e-stratégies qui sont élaborées. - <u>Attribution de licences de télécommunications aux entreprises appartenant à des femmes ou à des entreprises ayant des femmes aux postes de cadres"</u> <p>Pacific Islands Forum: ajouter“et de la société” à la fin de lapremière phrase pour insister sur le rôle du gouvernement dans les problèmes de société, et pas seulement dans l'économie.</p> <p>RACS: The premier point (“Etablir des cadres réglementaires ”) est ambigu et donc inapproprié. Ce point devrait être développé pour expliquer ce que ces cadres réglementaires devraient contenir. Du point de vue australien, la Fédération des Conseils des Communautés Ethniques d'Australie (FECCA) suggère qu'ils incluent la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des droits civils et la conservation d'instruments publics pour contrôler, appliquer et protéger ces droits (ex: la Commission Australienne des Droits de l'Homme et de l'Egalité des Chances (HREOC)), et - de la société civile contre l'exploitation potentielle du secteur privé (ex: monopoles ou oligopoles, ententes frauduleuses). <p><u>Ajouter La réglementation mondiale du capital international(qui est souvent bien plus puissant politiquement et économiquement que les gouvernements nationaux) sera d'une importance fondamentale pour permettre de garantir que l'ensemble des habitants du monde ne sont pas soumis à une exploitation économique et un contrôle systématiques, à une domination culturelle et à la perte des droits de l'homme existants.</u></p> <p>United Methodist Church: Après “Etablir des cadres réglementaires” <i>Insérer</i> <u>qui encouragent l'accès et découragent les monopoles, qui encouragent la protection de la vie privée comme sécurité et découragent</u></p>

		<u>la surveillance comme sécurité</u> .
48. L'implication du secteur privé est crucial pour un développement fiable et durable des infrastructures, contenu et applications.	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur privé n'est pas seulement un acteur du marché, mais il joue un rôle dans un contexte politique et social plus large, c'est-à-dire en aidant les pays à développer les TIC et surmonter l'écart numérique . Le secteur privé peut être impliqué dans des partenariats pratiques pour des applications innovantes, par exemple, dans les initiatives d'e-administration . 	<p>Coalition of content creators(Coalition des Créateurs de contenu) : Pour que les entreprises de création de contenu contribuent pleinement aux nouveaux défis et opportunités, et en profitent:</p> <ul style="list-style-type: none"> elles doivent avoir un accès facilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la formation, afin de connaître les nouveaux modèles de création de contenu, de production et de diffusion Des incitations appropriées pour une création diversifiée peuvent être nécessaires et une approche respectant les identités culturelles et linguistiques doit être favorisée augmentation du financement des gouvernements pour l'éducation et l'alphabetisation connexion des usagers à l'Internet, en particulier dans les pays en voie de développement et les groupes défavorisés dans les pays développés en fournissant aux usagers, pas seulement aux enfants mais aussi aux parents et aux enseignants, une formation appropriée pour l'utilisation des TIC et les nouveaux modèles d'apprentissage (formation à distance, manuels et matériels de référence en ligne)
49. L'implication de la société civile est crucial pour créer une société de l'information équitable, fondée sur un développement économique et social durable et sur la justice entre les sexes::	<ul style="list-style-type: none"> L'implication de la société civile est vitale dans le choix et l'acceptation sociale de la société de l'information. La société civile peut permettre de renforcer l'aspect valeur dans le triangle réglementation, marchés, valeurs. 	<p>APC: Au paragraphe 49 sur la société civile, il n'est pas fait mention de la perspective critique que peut apporter la société civile. Ni de la pression de la société civile sur le gouvernement et sur le secteur privé sans laquelle il y a moins de chances qu'ils rendent des comptes pour agir pour le bien public.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación (Centre de Télétravail et Téléformation): Tout le point 48 est rejeté , parce que c'est une apologie du monopole. Seule est vitale la participation de la société civile, pas celle des marchés.</p> <p>FAO: Modifier: "L'implication de la société civile est cruciale pour créer une société de l'information équitable fondée sur un développement économique et social durable et sur la justice entre les sexes : L'implication de la société civile est vitale dans le choix (<u>l'adoption</u>) et l'acceptation sociale"</p>
50. Les Mass médias – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme une condition essentielle de la liberté d'expression et une garantie de la pluralité de l'information:	<ul style="list-style-type: none"> Les médias sont un moyen important d'encourager l'information du public le développement de la société et la cohésion sociale. 	<p>APC: Nous avons le sentiment que le texte du paragraphe 50 sur les médias est très problématique. Il parle seulement des mass médias, pas des médias des communautés, et ne mentionne pas la diversité de propriété, de contrôle et de contenu. A moins que la propriété et le contrôle actuels des mass médias ne changent, la liberté d'expression sera limitée , non par le contrôle de l'Etat, comme cela a pu être le cas dans le passé, mais par l'opinion unilatérale mondiale qui est propagée lorsque quelques grandes sociétés multinationales de médias contrôlent ce que nous entendons et voyons partout dans le monde.</p> <p>UNESCO: Ajouter: "<u>Les radios et télévisions de service public et les médias des communautés ont des rôles spécifiques et cruciaux à jouer pour assurer la participation de tous à la société de l'information.</u>"</p>

<p>51. Les organisations multilatérales ont un rôle-clé en apportant des indications, en facilitant le dialogue entre pairs, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en offrant une assistance technique dans la conception d'e-stratégies et, dans certains cas, en complétant le rôle des gouvernements et des autres acteurs.</p>	<p>UNCTAD (CNUCED): Toutes les organisations doivent contribuer dans leurs domaines respectifs de compétence et d'expertise. La CNUCED peut contribuer dans le domaine du renforcement de capacités pour le développement d'e-stratégies nationales, ainsi que pour fournir un forum aux pays en voie de développement pour discuter des problèmes de politique liés aux TIC, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. La CNUCED peut aussi aider les pays en voie de développement à développer des mécanismes pour contrôler et mesurer les développements de l'économie numérique et l'utilisation des TIC dans leurs pays (voir paragraphes 52 et 57)</p> <p>ECLAC: En ce qui concerne la coopération entre les parties prenantes et le rôle des organisations nationales (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous voudrions insister sur l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale apporte de gros avantages au niveau régional. La coopération régionale peut par exemple profiter de la proximité géographique dans le développement des infrastructures(en particulier les petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques pour le développement du contenu (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales de la société de l'information, comme étape intermédiaire pour adapter les stratégies mondiales et nationales est donc un domaine de grand intérêt auquel souvent on n'accorde pas suffisamment d'attention. Les Commissions Régionales des Nations Unies seraient un forum approprié pour accélérer ces tentatives régionales, ainsi que pour contrôler et continuer le travail du WSIS au niveau régional (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] "Suivi").</p> <p>World Federalist Movement (Mouvement Fédéraliste Mondial): <i>ajouter un alinéa:</i> Les organisations intergouvernementales internationales peuvent présenter de meilleures pratiques pour leurs gouvernements membres en publiant largement et gratuitement sur leurs sites web des documents publics et des informations, en diffusant leurs réunions publiques sur les TIC, et en créant des moyens de réaction et de participation du public à la prise de décision, comme par les discussions et dialogues en direct.</p>
<p>52. Contrôle des performances: Pour être efficaces, au-delà de l'identification des objectifs, les stratégies doivent inclure des cadres temporels, des indicateurs et des mécanismes pour contrôler les performances, basés sur des critères quantitatifs mais aussi qualitatifs. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent contribuer à l'émergence de plus grands marchés, offrant des conditions plus attractives pour l'investissement du secteur privé ainsi que pour un environnement concurrentiel. En outre, Les TIC peuvent être</p>	<p>APC Nous voudrions faire remarquer l'importance d'ajouter l'analyse et le planning par sexe dans la phrase suivante: "...les stratégies doivent inclure des cadres temporels, des indicateurs et des mécanismes pour contrôler les performances, basés sur des critères quantitatifs mais aussi qualitatifs "</p> <p>APC-- WNSP: Nous voudrions faire remarquer l'importance d'ajouter l'analyse et le planning par sexe, <u>Contrôle des performances</u> "...les stratégies doivent inclure des cadres temporels, des indicateurs et des mécanismes pour contrôler les performances, basés sur des critères quantitatifs mais aussi qualitatifs"</p> <p>SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i> "<u>...en utilisant les nouvelles technologies avancées. Les stratégies doivent aussi inclure la sensibilisation aux questions liées au sexe ainsi que des indicateurs séparés par sexe, race et âge, pour pouvoir mesurer l'impact des stratégies de points de vue plus variés.</u>"</p>

<p>particulièrement indiqués dans le contexte du développement, car ils offrent des opportunités aux administrations publiques, aident à attirer les investissements privés et permettent de sauter des étapes en utilisant les nouvelles technologies avancées .</p>	<p>UNCTAD <i>Ajouter après la première phrase: <u>Un ensemble d'indicateurs de base sur l'utilisation des TIC par les gens, les entreprises et les gouvernements doit être recueilli par tous les pays afin d'harmoniser les données et les informations de la société de l'information au niveau international.</u></i></p> <p>ECLAC: En ce qui concerne la coopération entre les parties prenantes et le rôle des organisations nationales (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous voudrions insister sur l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale apporte de gros avantages au niveau régional. La coopération régionale peut par exemple profiter de la proximité géographique dans le développement des infrastructures(en particulier les petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques pour le développement du contenu (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales de la société de l'information, comme étape intermédiaire pour adapter les stratégies mondiales et nationales est donc un domaine de grand intérêt auquel souvent on n'accorde pas suffisamment d'attention . Les Commissions Régionales des Nations Unies seraient un forum approprié pour accélérer ces tentatives régionales , ainsi que pour contrôler et continuer le travail du WSIS au niveau régional (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] "Suivi").</p> <p>Nations Unies-Conseil économique et social/ Division pour l'avancement des femmes: Inclure les perspectives des sexes et les objectifs mesurables par sexe dans tous les programmes et projets sur les TIC pour le développement, et inclure aussi des activités spécifiques, selon le cas, pour les femmes et les filles comme utilisatrices actives d'informations;</p>
<p>53. Initiatives spécifiques: Le développement d'une stratégie suppose de comprendre ce qu'il faut promouvoir, où le promouvoir, et comment adapter et mettre en oeuvre les activités pour obtenir le maximum d'impact. Ceci doit s'appuyer sur les tentatives nationales, régionales, et mondiales existantes. Les initiatives spécifiques pourraient inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'investissement gouvernemental à long terme dans la R&D et l'éducation supérieure , dans le but de 	<p>APC: Le paragraphe sur les initiatives spécifiques (paragraphe 53) est si maigre qu'il y a peu de commentaires à faire. Il manque de stratégie et de précision, et de liens avec le reste du plan d'action . Par exemple, 'créer un réseau de consultants en informatique ' . Qu'est-ce que ça veut dire exactement? Pourquoi est-ce une priorité pour les gouvernements? Nous suggérons que ce paragraphe soit supprimé ou que les éventuels points significatifs soient incorporés à d'autres sections du plan d'action .</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Programme d'action:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire en sorte que toutes les universités et instituts de recherche aient des connexions Internet grande vitesse abordables et fiables pour les aider dans leur rôle essentiel en production d'informations et de connaissances, dans l'éducation et la formation. 2. Promouvoir un renforcement des capacités et des initiatives éducatives durables pour faire en sorte que tous les pays puissent profiter des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la production et l'échange d'informations scientifiques et de données. 3. S'assurer que toute législation sur la protection des bases de données garantit le libre accès à toutes les données créées avec des fonds publics. En outre, les restrictions sur les données déposées doivent être conçues de manière à maximaliser leur disponibilité pour la recherche

<p>maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des incitations et des règlements qui amélioreraient les capacités du secteur privé en termes de développement des ressources humaines, d'infrastructure et de construction d'institutions. • Fournir des avantages fiscaux aux nouvelles entreprises dans les TIC. • Favoriser l'extension de projets liés aux TIC réussissant localement et relatifs à des applications prioritaires comme les programmes sanitaires et éducatifs. • Centrer une partie des programmes de R&D sur les marchés à faible pouvoir d'achat, y compris la recherche sur les technologies adaptées et le marketing innovant et les mécanismes de distribution, y compris en profitant des diasporas. • Créer un réseau de consultants en informatique. • Développer une plateforme pour montrer les applications. 	<p>universitaire et les fins d'enseignement.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Promouvoir les principes d'interopérabilité et les normes metadata pour faciliter la coopération et l'utilisation efficace des informations et données recueillies. 5. Fournir une aide à long terme pour le recueil systématique, la conservation, et la fourniture des données numériques essentielles dans tous les pays. 6. Promouvoir l'édition électronique, la tarification différentielle, et les initiatives appropriées d'accès aux sources pour rendre les informations scientifiques accessibles sur une base équitable. 7. Encourager les initiatives pour développer les connaissances scientifiques de base et apprendre comment interpréter les informations scientifiques trouvées sur le web. 8. Soutenir les recherches dont il y a un besoin urgent sur l'utilisation des technologies de l'information dans des domaines-clé, comme les systèmes d'informations géographiques et la télémédecine, et sur la valeur socio-économique des informations de domaine public et des systèmes d'accès ouvert. 9. Reconnaître le rôle important pour la science en élaborant et en appliquant les nouveaux mécanismes d'administration qui sont nécessaires dans la société de l'information. <p>CSDPTT: Rascom : Le <i>schéma opérationnel</i> doit être élaboré en urgence avec tous les pays, signataires ou non du Mémorandum. Ce schéma devra donner la <i>priorité de desserte aux zones éloignées et/ou enclavées</i>, en fonction de leur situation par rapport au réseau terrestre existant et programmé. Africa ONE : Ce projet doit être <i>arrêté immédiatement</i> car sa gestation aussi douteuse que sa gestion ont déjà trop obéré les maigres ressources des opérateurs africains. Ceci implique d'une part la récupération des fonds déjà engagés ou programmés dans ce projet par une trentaine de pays africains, d'autre part à étudier en urgence le prolongement du câble SAT-3/WASC sur la côte Est de l'Afrique et la façade méditerranéenne, en parfaite synergie avec des câbles sous-marins <i>et des sections de câble terrestres existants et programmés</i>. Ainsi, les sections sous-marines et terrestres seront à la cible strictement complémentaires pour éviter tout doublon contreproductif.</p> <p>APC-WNSP: Ajouter 53a. Appliquer des techniques d'analyse par sexe, et s'assurer la participation de spécialistes des questions liées au sexe, dans l'évaluation des politiques et programmes existants et le développement des nouveaux . 53b. Développer des modèles et appliquer des systèmes pour accroître la participation des femmes et des spécialistes de l'égalité des sexes dans les processus de décision en vue d'assurer une bonne administration et d'en répondre devant les parties prenantes. 53c. Réaliser des études et diffuser des informations sur les applications des TIC pour l'accès des femmes à leurs droits – par exemple en termes d'emploi et commerce, agriculture, éducation, amélioration de la santé, réseaux de défense des droits, participation civique et politique.</p>
---	--

	<p>53d. Développer des bases de données de bonnes pratiques accessibles au public sur l'usage des TIC pour le renforcement des moyens d'action des femmes et la recherche de l'égalité des sexes.</p> <p>FAO and IANWGE: Modifier: ”</p> <p>Fournir des avantages fiscaux aux nouvelles entreprises dans les TIC, les <u>MCTs(Télécentres communautaires polyvalents)</u>, les télécentres, la téléphonie mobile “</p> <p>ITU:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à la recherche et au développement dans le domaine des TIC - Pour combler l'écart numérique, il faut plus de participation des pays en voie de développement à la recherche et au développement dans le domaine des TIC, pour développer une autonomie technique et scientifique . - Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS pour examen : <ul style="list-style-type: none"> a) Initiatives communes public/privé pour aider les pays en voie de développement à maîtriser les derniers développements technologiques dans le domaine des TIC . b) Adoption de mesures appropriées pour établir de nouveaux mécanismes de partenariat dans ce domaine entre différents pays, en particulier entre pays développés et pays en voie de développement. c) Mise au point et application de méthodes de coopération Sud-Sud dans ce domaine. - Actions spéciales pour les pays en voie de développement, les pays les moins développés, les populations défavorisées et les communautés isolées et éloignées <p>Beaucoup de pays en voie de développement établissent des marchés plus compétitifs pour les TIC, et il faut mobiliser l'investissement, national et étranger, pour répondre à la demande croissante de services. En outre, il y a des pays comme les pays les moins développés, les petits états insulaires en voie de développement et autres, qui sont confrontés à des défis particuliers dans la société de l'information et méritent une attention spéciale de la part de la communauté internationale pour assurer qu'ils ne soient pas exclus de l'économie et de la société de l'information mondiales .</p> <p>Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS pour examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Propositions pour l'application d'initiatives globales et régionales pour les pays les moins développés, les petits états insulaires en voie de développement et autres, qui sont confrontés à des défis particuliers dans la société de l'information. b) Etablissement de centres de télécommunications communautaires dans les pays en voie de développement, particulièrement dans les pays les moins développés et les petits états insulaires en voie de développement. <p>Pacific Islands Forum.</p> <p>Ajouter “.....montrant application et bonnes pratiques.”</p> <p>UNESCO: Ajouter à la fin de l'alinéa 4: “...<u>en particulier les médias et centres multimédias communautaires qui servent de plateformes de communication et d'information pour le développement</u> ”.</p> <p>Panaftel :Ce réseau dont la vocation d'origine est d'assurer <i>l'interconnexion entre les pays africains</i> doit</p>
--	---

		<p>recouvrer toute sa place en cohérence avec, et le cas échéant en intégration dans, le réseau RIA. A cette fin, sa <i>réhabilitation</i> sera conduite selon le schéma proposé pour le RIA : conservation, réhabilitation ou remplacement/renouvellement. L'étude conduite en ce sens devra prendre en compte en premier lieu l'opérabilité (exploitation, maintenance, gestion), fiabilité et la durabilité ; ces deux dernières impliquent un recours essentiel à l'alimentation en énergie solaire des sites et équipements</p> <p>Taking ITGlobal: Aide aux jeunes chercheurs qui repoussent les frontières et étudient l'impact de la société de l'information</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : Inclure les perspectives spécifiques des sexes et des objectifs mesurables par sexe dans tous les programmes et projets sur les TIC pour le développement, et aussi inclure des activités spécifiques, selon le cas, pour les femmes et les filles comme utilisatrices actives des informations ;</p> <p>United Methodist Church: Après "<i>Créer un réseau de consultants en informatique Insérer: qui préconisent les TIC au service du développement économique et social durable basé sur les communautés</i></p> <p>Univers d'espoir: La création d'un réseau mondial d'échange de culture entre les ONG de développement et de droit humain ;un réseau structuré tant au niveau international, régional, que national oeuvrant sous l'égide des Nations Unies via la division de la société civile ; serait une des résolution la plus importante du sommet tant sur le plan du suivi des résolutions et recommandation que sur le plan de la force d'auto défense que va conférer l'unité mondiale des ONG patronnée par les Nations Unies</p>
	D. Coopération internationale et financement	APEC : L'échange d'expériences et d'idées sera évoqué en <i>D. Coopération internationale et financement</i>
	<p>54. Coopération internationale. Une étroite coopération internationale entre les pouvoirs nationaux, les parties prenantes et les organisations internationales, dans tous les aspects de la Société de l'Information, est plus vitale que jamais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A cette fin, il faut profiter des opportunités offertes par les institutions financières régionales et les Commissions régionales des Nations Unies. • Encourager l'esprit d'entreprise est important. Pour cela, il est nécessaire d'établir certaines structures de base , par ex. des cadres réglementaires favorables et l'accès aux informations sur le marché pour les entreprises. • Encourager les programmes de cyber-bénévolat, notamment en relation avec les 	<p>DT/2 : [54] Coopération internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives de bénévoles spéciales TIC, comme l'initiative UNITEs du secrétaire général des Nations Unies, un service bénévole destiné à combler l'écart numérique. Ces initiatives peuvent contribuer à faire entrer les TIC dans les processus de développement humain (et en particulier dans les agences pour le développement). • Soutenir un réseau international de bénévoles des universités, comprenant des étudiants, des professeurs et du personnel, pour renforcer les capacités sur les utilisations et les opportunités des TIC pour le développement (mentionné dans le plan d'action du groupe de travail UN ICT article 10). • Favoriser et fournir des mécanismes pour l'implication bénévole de membres des diasporas (sur place et en ligne). • Faciliter les mécanismes d'échange pour que les bénévoles échangent leurs expériences et développent leurs connaissances dans des projets liés aux diverses applications des TIC (par ex.. E-apprentissage, e-administration, e-commerce, e-santé, etc.). • Encourager la coopération internationale et l'échange de connaissances—Nord-Sud, Sud-Sud, et Nord-Nord—grâce à l'utilisation des TIC • .

<p>activités des ONG concernant la formation de base aux TIC pour les groupes marginalisés, ou en relation avec des applications spécifiques des TIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un processus cumulatif de connaissance par la mise en réseau systématique des initiatives de la base, par la création de sites web, en facilitant l'échange d'informations et d'expériences, et par la diffusion des bonnes pratiques. 	<p>APC: Nous soutenons la majorité du contenu de cette section. Mais il manque des points-clé. A moins que le monde ne devienne plus égalitaire, l'écart entre les possédants et les démunis en TIC a peu de chances de changer. Par exemple, les tarifications actuelles des TIC (y compris de l'épine dorsale Internet) qui désavantagent les pays pauvres.</p> <p>Nous soutenons la création d'un fonds de solidarité numérique, mais nous voulons que le texte inclue une déclaration disant que l'administration de ce fonds doit être transparente et dirigée par de multiples parties prenantes, y compris la société civile et les gouvernements des pays en voie de développement.</p> <p>Africa civil society : Coopération internationale et régionale: - La coopération pour le développement entre les pays développés et les pays en voie de développement doit être pour un véritable renforcement des capacités et des infrastructures et non pas pour accroître un commerce qui favorise déjà les pays avantagés et fait peu de choses pour développer des solutions dont la base, la propriété et la gestion soient africaines . - Un plan de développement accéléré , comprenant des évaluations de l'impact social, culturel et sur l'environnement, est nécessaire pour construire l'infrastructure et les capacités humaines et institutionnelles.</p> <p>Il faut encourager l'échange Sud-Sud de bonnes pratiques concernant l'investissement, la recherche et le développement , l'innovation et les stratégies .</p> <p>Ligue arabe: <i>Ajouter:</i> " A cette fin, il faut profiter des opportunités offertes par les institutions financières régionales et les Commissions régionales des Nations <u>pour aider les projets pilotes régionaux</u> "</p> <p>Pacific Islands Forum : Il devrait y avoir une référence spéciale aux conditions spéciales des petits états insulaires en voie de développement, peut-être par l'inclusion du paragraphe 11 de la Déclaration de Tokyo.</p> <p>UNECLAC: En ce qui concerne la coopération entre les parties prenantes et le rôle des organisations internationales (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous voudrions souligner l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale apporte de grands avantages au niveau régional . La coopération régionale peut par exemple profiter de la proximité géographique dans le développement des infrastructures (en particulier les petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques dans le développement de contenu (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales pour la société de l'information , comme étape intermédiaire pour adapter les stratégies globales et nationales, est donc un domaine de grand intérêt auquel on n'accorde souvent pas assez d'attention. Les Commissions Régionales des Nations Unies seraient un forum approprié pour accélérer ces tentatives régionales , ainsi que pour contrôler et continuer le travail du WSIS au niveau régional (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] "Suivi".</p> <p>UNEP: Demander à toutes les institutions économiques concernées (OMC, WB, FMI, les banques de</p>
--	---

	<p>développement régionales [y compris l'EIB], les ECA, etc) de mettre au point et, d'ici 2005, de présenter une stratégie pour l'utilisation des TIC pour le développement durable, et comme instrument efficace pour nous aider à réaliser les MDG(objectifs de développement du millénaire) ainsi que les accords sur l'environnement concernés.</p> <p>Nations Unies – Conseil économique et social / Division pour l'Avancement des Femmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la coopération Sud-Sud pour faciliter le transfert et l'échange de technologies peu coûteuses et de contenu de TIC approprié entre pays en voie de développement, au profit des femmes et des filles; - Améliorer, au profit des femmes et des filles, la coopération internationale pour soutenir les efforts nationaux pour créer un environnement favorable afin de réduire l'écart numérique et informatique entre les pays développés et les pays en voie de développement, développer et améliorer l'accès aux TIC , y compris l'infrastructure Internet, en facilitant l'accès aux connaissances et aux technologies et leur transfert à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement , par convention mutuelle, en tenant compte de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle et des besoins spéciaux de pays en voie de développement; <p>Renforcer la capacité des systèmes nationaux pour l'avancement des femmes, y compris par l'attribution de ressources adéquates et appropriées et l'apport d'expertise technique, pour jouer un rôle de défense de premier plan concernant les médias, les TIC et l'égalité des sexes, et soutenir leur engagement dans les processus nationaux, régionaux et internationaux concernant les problèmes des médias et des TIC , et améliorer la coordination entre les ministères responsables des TIC, les systèmes nationaux pour l'avancement des femmes , le secteur privé et les ONG de défense des femmes dans ces pays ;</p> <p>UN-ECOSOC-DAW :</p> <p>Encourager la coopération Sud-Sud pour faciliter le transfert et l'échange de technologies peu coûteuses et de contenu de TIC approprié entre pays en voie de développement au profit des femmes et des filles;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer, au profit des femmes et des filles, la coopération internationale pour soutenir les efforts nationaux pour créer un environnement favorable afin de réduire l'écart numérique et informatique entre les pays développés et les pays en voie de développement, développer et améliorer l'accès aux TIC , y compris l'infrastructure Internet, en facilitant l'accès aux connaissances et aux technologies et leur transfert à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement , par convention mutuelle, en tenant compte de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle et des besoins spéciaux de pays en voie de développement; <p>World Federation of United Nations Associations (Fédération mondiale des associations des Nations Unies): Les réseaux et organisations mondiales, comme la Fédération mondiale des associations des Nations Unies et ses membres nationaux, pourraient s'avérer utiles dans cette entreprise.</p>
--	---

54 A	<p>OECD (OCDE). Ajouter: “l’OCDE continuera son travail d’analyse pour identifier les meilleurs pratiques afin d’améliorer l’impact des TIC sur la croissance et le développement, afin de recommander des stratégies et réformes politiques apportant des bénéfices économiques et des avantages sociaux .”</p> <p>“l’OCDE continuera son travail vital en introduisant les TIC dans les programmes de développement par un échange des informations des donateurs et une coordination plus efficaces , et par l’analyse et l’échange de bonnes pratiques et de leçons tirées de l’expérience des programmes de TIC-pour-le-développement.”</p> <p>“l’OCDE fournira un forum pour la coopération internationale, l’échange d’informations, l’harmonisation des stratégies et l’échange de bonnes pratiques en favorisant le développement d’une société de l’information globale qui inclut et donne le pouvoir aux pauvres, dans la période allant de la première phase du WSIS en 2003 à Genève à la seconde phase à Tunis en 2005.”</p>
------	---

<p>55. Financement: Un engagement pour le financement des différentes initiatives proposées dans ce plan d'action est un élément essentiel pour la réussite de sa mise en application. Cela exigera des partenariats innovants entre les secteurs public et privé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est proposé de créer un fonds de solidarité numérique. La communauté internationale est appelée à fournir une coopération technique et financière aux niveaux multilatéral et bilatéral, en particulier dans le but de donner aux pays les moins développés l'opportunité de créer leur infrastructure TIC. • Ceci pourrait inclure un engagement du secteur privé à fournir des marchandises et services TIC à des conditions préférentielles pour des catégories particulières d'utilisateurs, notamment les organisations à but non lucratif directement impliquées dans la lutte contre la pauvreté. • Les pays développés devront apporter l'aide officielle au développement (ODA) à laquelle ils se sont engagés à la Conférence internationale sur le financement pour le développement. Tous les pays doivent respecter tous les aspects du consensus auquel on est arrivé à la conférence . • Les pays développés qui ne l'ont pas déjà fait doivent faire en sorte de respecter le niveau fixé de 0,7 pour cent de leur Produit Intérieur Brut comme aide officielle au développement (ODA). • La dette non viable doit être réduite par des actions telles que l'allègement de la dette, l'annulation de la dette et autres mécanismes innovants pour résoudre le problème de la dette des pays en voie de développement, en particulier des plus pauvres et des plus lourdement endettés. 	<p>DT/2 : [55] Un organisme officiel doit être mis en place au sein des Nations Unies , qui sera chargé de proposer de nouveaux mécanismes de financement adaptés à une société dans laquelle les flux d'information internationaux sont l'une des principales sources de croissance.</p> <p>DT/2 : [55] Renforcer les mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes , en particulier par l'augmentation des ressources financières et l'expertise technique qui peuvent faciliter leur rôle de défense de leurs droits et leur action de collaboration aux organismes gouvernementaux.</p> <p>Pacific Islands Forum : Modifier la deuxième phrase pour avoir "Cela exigera des partenariats nationaux, régionaux et internationaux innovants".</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales, y compris les Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations et le secteur privé, doivent: Fournir des ressources pour soutenir les projets innovants en faveur de l'égalité des sexes dans les TIC; Soutenir la production de contenu qui concerne particulièrement les intérêts et les problèmes des femmes, y compris dans les domaines de l'éducation et de la santé; Augmenter, dans les mécanismes de financement existants, la part des fonds consacrée aux TIC et aux composantes d'égalité des sexes, identifier de nouvelles sources de financement pour ces activités et s'assurer que les perspectives de sexe sont prises en compte dans tous les mécanismes de financement des TIC; Augmenter le financement pour les TIC et les activités pour l'égalité des sexes et fournir des fonds aux ONG afin de développer les opportunités pour les femmes d'obtention de droits et de participation grâce aux TIC ; Allouer, dans les budgets nationaux, des ressources pour soutenir les stratégies destinées à accroître la participation des femmes à la société de l'information; Encourager les gouvernements à travailler avec le secteur privé lié aux TIC afin de mobiliser des ressources pour des projets et programmes basés sur les TIC et tenant compte des questions liées au sexe; S'attaquer à des problèmes d'infrastructure qui ont un impact disproportionné sur les femmes pauvres et les femmes habitant des zones éloignées ou rurales, tels que les connexions insuffisantes au système de télécommunication et la mauvaise distribution des services, ainsi que le coût des logiciels et du matériel; Fournir des ressources aux organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes, pour améliorer la participation de la base aux TIC et aux processus de communication et de politique des médias; Utiliser les moyens légaux et réglementaires pour permettre aux médias publics et des communautés de travailler pour l'égalité des sexes, par exemple des droits de licence réduits, la réservation d'une partie du spectre de radiodiffusion et de télécommunications à l'accès des zones rurales et au subventionnement transversal par le secteur ; Soutenir la création d'instruments pratiques pour le développement d'une politique des médias sur les questions liées au sexe, la formation à celle-ci, son contrôle et la sensibilisation des consommateurs à ce sujet.</p>
---	---

	<p>UN-ECOSOC-DAW :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des ressources adéquates et appropriées pour des médias et programmes, projets et produits des TIC innovants, abordables , accessibles et viables, qui sont en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration des sexes, qui répondent aux problèmes des femmes et des filles, et apportent un soutien aux communautés et réseaux de femmes en ligne qui sont en faveur de l'égalité des sexes; - Allouer en priorité des ressources aux programmes de soutien, projets et stratégies visant à accroître la participation des femmes, et l'égalité d'accès, à la société de l'information, y compris les programmes de formation professionnelle, scientifique et technique, les programmes d'alphabétisation et de renforcement des capacités; - Renforcer la capacité des mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes, y compris par l'allocation de ressources adéquates et appropriées et l'apport d'expertise technique, pour assumer un rôle de premier plan vis-à-vis des médias et des TIC et de l'égalité des sexes, et soutenir leur engagement dans des processus nationaux, régionaux et internationaux liés aux médias et aux problèmes des TIC, et améliorer la coordination entre les ministères chargés des TIC, les mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes, le secteur privé et les ONG de défense des droits des femmes dans les pays .
--	---

	<p>56. Transfert de technologie: Il est important de faciliter l'accès et de transférer les connaissances et les technologies à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement, par convention mutuelle, en tenant compte du besoin de protéger les droits de propriété intellectuelle, avec l'objectif d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en voie de développement, et d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial .</p>	<p>APC Tout en n'étant pas du tout en désaccord avec le texte sur le transfert de technologies du paragraphe 56, nous pensons qu'il est essentiel de créer les conditions pour avoir des innovations dans les TIC dont la propriété et la direction soient locales, si nous ne voulons pas être encore en train de parler de transfert de technologie dans cent ans..</p> <p>IANWGE: <i>Modifier:</i> "Il est important de faciliter l'accès et de transférer les connaissances et les technologies à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement <u>depuis les pays en voie de développement aussi bien que depuis les pays développés</u>, par convention mutuelle..."</p> <p>Pacific Islands Forum</p> <p>Il devrait y avoir une référence spéciale aux conditions particulières des petits états insulaires en voie de développement, peut-être en incluant le paragraphe 11 de la déclaration de Tokyo.</p> <p>UNESCO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ajouter au titre :</i> "... <u>et promotion des technologies locales</u>" - <i>Ajouter à la fin du paragraphe:</i> "<u>La réussite de la convergence des technologies exige l'identification et la promotion des technologies locales et des solutions technologiques existantes, comme éléments intrinsèques de la capacité technologique des pays en voie de développement</u>"
56 B		<p>Ecurie Maloba : Politique internationale</p> <p>Nous plaidons pour une politique internationale sincère et honnête, qui respecte la souveraineté des Etats, qui donne les mêmes chances au développement à toutes les nations. Une politique au service des intérêts des peuples et non des chefs d'Etat. Car la société de l'information concerne le bien-être des populations. Il faut donc une volonté commune et une bonne foi dans l'accompagnement du Sud au développement</p>
	E. Suivi	
	<p>57. Indicateurs: Un contrôle international réaliste et l'évaluation des performances (qualitatives et quantitatives), grâce à des indicateurs statistiques comparables, doivent être mis en place pour suivre l'application du plan d'action et pour évaluer la progression vers des objectifs bien identifiés, en particulier la progression vers la société de l'information. Les indicateurs et les compte-rendus périodiques peuvent aussi fournir une base pour l'évaluation des performances, l'examen des pairs, et contribuer à la diffusion de bonnes pratiques .</p>	<p>DT/2 : [57] Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les engagements de la communauté internationale à l'aide au développement des TIC ne doivent pas être contrôlés uniquement par des indicateurs, mais aussi être évalués par la société civile, les gouvernements et le secteur privé. • Mettre au point, promouvoir et appliquer des programmes de recherche qui permettent une analyse continue et complète de l'impact des TIC et des politiques des TIC sur l'égalité des sexes et l'accès des femmes à leurs droits. • Développer des indicateurs, des cadres conceptuels et des méthodologies d'évaluation qualitative appropriées et des études de cas pour surveiller la progression vers l'égalité des sexes dans le domaine des TIC. Cela exige l'analyse du statut actuel de la participation des femmes et des hommes aux TIC et de l'utilisation qu'elles/ils en font, y compris une analyse complète des statistiques, indicateurs et réactions aux politiques par sexe qui ciblent les différences et

	<p>inégalités basées sur le sexe.</p> <p>APC: Nous approuvons le fait qu'il y ait une section sur le suivi (Section E), mais, à moins de s'attaquer au problème du ciblage, un suivi efficace n'est pas vraiment possible.</p> <p>Nous insistons encore sur la nécessité d'incorporer le budget, la planification et l'analyse des problèmes des rapports hommes-femmes dans tous les mécanismes de suivi.</p> <p>APC-WNSP: Mettre au point une structure de contrôle de la progression vers l'égalité des sexes dans le domaine des TIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir des ressources aux organisations de la société civile, y compris les associations de femmes, pour accroître la participation de la base aux processus déterminant les politiques des TIC. - Inclure la recherche de l'égalité des sexes comme objectif dans les analyses, évaluations, discussions, conférences et autres préparations pour le Sommet . - Consulter les organismes nationaux pour les femmes, les ONG de femmes et les organismes des Nations Unies s'occupant des problèmes des rapports hommes-femmes pour élaborer des propositions à inclure dans la Déclaration de Principes et le Plan d'Action qui seront adoptés au Sommet. - Prendre des mesures positives pour assurer la participation de femmes, dont celles ayant une expertise dans les questions de rapports hommes-femmes et de TIC, à toutes les délégations aux pré-conférences régionales, aux commissions préparatoires et au Sommet lui-même. <p>ATD Quart Monde : Indicateurs: <u>...Les populations exclues, dans l'hémisphère Nord comme dans l'hémisphère Sud, ainsi que les personnes engagées à leurs côtés, devraient participer à la définition de ces indicateurs et à leur suivi, condition indispensable pour disposer d'une évaluation adéquate des progrès réalisés dans l'accès de tous aux TIC et la lutte contre la pauvreté.</u></p> <p>Orbicom: Les statistiques sont indispensables à une compréhension informée des implications d'une société de l'information en développement. Ceci souligne la nécessité de la surveillance de la progression par des concepts, des définitions et des indicateurs harmonisés au plan international, et de cadres et de normes qui permettraient des mesures comparables internationalement. Les statistiques sont des outils essentiels pour l'évaluation des performances des pays et le contrôle de la progression.</p> <p>IANWGE: Modifier: " ...grâce à des indicateurs statistiques comparables par sexe..."</p> <p>Ligue Arabe. Ajouter: " <u>Les performances et indicateurs des TIC devraient être révisés à la lumière des conditions existantes dans les pays en voie de développement.</u>"</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: <u>"...diffusion des bonnes pratiques. Les indicateurs devraient être séparés par sexe, par race et par âge. Ainsi, on aurait une perspective plus variée et plus riche en étudiant les implications des projets mis en application. "</u></p> <p>Telefonica : Le secteur privé considère que la Plan d'Action adopté par le Sommet mondial devrait</p>
--	---

		<p>inclure des actions spécifiques et des mécanismes d'évaluation appropriés – indicateurs- permettant d'évaluer et de mesurer les résultats du Plan d'Action adopté par le Sommet. Le but étant de déterminer quelles mesures se sont avérées efficaces et lesquelles n'ont pas donné les résultats escomptés ()</p> <p>UNCTAD(CNUCED)</p> <p><i>Modifier la première phrase:</i> <u>Un contrôle international réaliste et une évaluation des performances(qualitatives et quantitatives), grâce à des indicateurs statistiques comparables par sexe, doivent être mis en place pour ...</u></p> <p><i>Ajouter après la première phrase:</i> <u>Les organismes internationaux comme l'OCDE, la CNUCED et l'UNESCO doivent participer à la définition des indicateurs et des méthodes, dans l'objectif d'harmoniser les données de la société de l'information au niveau international.</u></p> <p>L'UNESCO suggère d'inclure les résultats à atteindre, l'évaluation des performances et les indicateurs;</p>
58.	<p>Rapports: Les organismes internationaux et les agences spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, feront régulièrement des évaluations et des rapports sur l'accessibilité universelle aux TIC et les cas possibles de discrimination. Ils garantiront aussi la non-discrimination pour tous les membres dans leurs programmes, projets et engagements contractuels, dans le but de créer des opportunités équitables pour la croissance des secteurs TIC des pays en voie de développement..</p>	<p>DT/2 : [58] Les organisations internationales, les gouvernements centraux et locaux, doivent s'engager à donner des informations en ligne sur sur toutes les politiques publiques, les utilisations des deniers publics, ainsi qu'à l'évaluation des résultats de leurs politiques</p>
59.	<p>Aide à la mise en application: Les organisations des Nations Unies doivent soutenir les pays dans le suivi des accords adoptés dans cette déclaration et ce plan d'action.</p>	<p>FAO: <i>Ajouter:</i> " Aide à la mise en application: Les organisations des Nations Unies doivent aider les pays dans le suivi des accords adoptés dans cette déclaration et ce plan d'action <u>grâce à des forum inter-gouvernementaux tels que la Consultation sur la Gestion des Informations Agricoles(COAIM).</u></p> <p>Pacific Islands Forum</p> <p>Ajouter "Ceci doit inclure l'aide financière pour la préparation des plans stratégiques et des projets de développement aux niveaux national, régional et international."</p>